



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

WHC-13/37.COM/10A

Paris, 17 mai 2013

Original anglais/français

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

### CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

#### COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

#### Trente-septième session

Phnom Penh, Cambodge  
16-27 juin 2013

#### Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

#### **10A : Rapport final sur les résultats du deuxième cycle de l'exercice du Rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.**

#### RÉSUMÉ

Ce document présente un synthèse et une analyse du deuxième cycle du Rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, présenté en vertu de la Décision 36 COM 10. Il fournit les informations présentées par les États parties de la région sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national (section I), ainsi que sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial (section II).

The document suit le plan suivant :

Résumé analytique

Introduction

1. Chapitre 1 : Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes, résultat du questionnaire, section I
2. Chapitre 2 : Biens du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes (LAC), résultats du questionnaire, section II
3. Orientations pour le futur Plan d'action. Approche thématique pour développer un Plan d'action pour la région
4. Renforcement des capacités dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. contribution au Plan d'action
5. Conclusions générales
6. Projet de décision

**Projet de décision : 37 COM 10A**, voir *point 10*.

## CONTENTS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE .....	4
INTRODUCTION.....	6
Premier cycle du Rapport périodique en Amérique latine et dans les Caraïbes .....	6
Deuxième cycle du Rapport périodique en Amérique latine et dans les Caraïbes.....	7
a. Contexte .....	7
b. Portée .....	8
c. Stratégie de mise en œuvre.....	8
d. Résultats.....	9
e. Ateliers et activités .....	11
Aperçu des biens du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes .....	12
a. Valeur universelle exceptionnelle : Critères d'inscription .....	12
b. État de conservation .....	13
c. Structure du Rapport.....	13
1. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES ETATS PARTIES D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, RESULTAT DU QUESTIONNAIRE, SECTION I.....	16
1.1 Introduction (Question 1) .....	16
1.2 Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel (question 2).....	16
1.3 Listes indicatives (question 3) .....	17
1.4 Propositions d'inscription (question 4).....	19
1.5 Élaboration d'une politique générale (question 5) .....	20
1.6 État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur (question 6) .....	22
1.7 Études et recherche scientifiques et techniques (question 7).....	23
1.8 État des ressources financières et humaines (question 8) .....	23
1.9 Formation (question 9).....	26
1.10 Coopération internationale (question 10) .....	26
1.11 Éducation, information et sensibilisation (question 11) .....	27
2. BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES (LAC), RESULTATS DU QUESTIONNAIRE, SECTION II.....	29
2.1 Introduction .....	29
2.2 Informations relatives aux biens du patrimoine mondial .....	29
2.3 Facteurs affectant les biens .....	29
2.3.1 Vue d'ensemble .....	30
2.3.2 Facteurs affectant les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en Amérique centrale (questions 3.1 à 3.16) .....	31
2.3.3 Autres facteurs affectant les biens en Amérique latine et dans les Caraïbes	37
2.4 Protection, gestion et suivi du bien.....	39
2.4.1 Limites et zones tampons (question 4.1.1).....	39
2.4.2 Capacité des zones délimitées de maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien (question 4.1.2).....	39
2.5 Aperçu général des impacts.....	40
2.5.1 Résumé des tableaux .....	40
2.5.2 Conclusion .....	45
2.6 Systèmes de gestion/Plans de gestion.....	47
2.7 Capacité des limites d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien	53

2.7.1	Connaissance des limites du bien du patrimoine mondial protégé .....	53
3.	ORIENTATIONS POUR LE FUTUR PLAN D'ACTION. APPROCHE THEMATIQUE pour developper un plan d'action pour la region.....	55
4.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LA RÉGION D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES. CONTRIBUTION AU PLAN D'ACTION .....	62
5.	CONCLUSIONS GÉNÉRALES .....	73
6.	PROJET DE DÉCISION .....	79
	ANNEXE I : RÉSUMÉ QUANTITATIF DES RÉSULTATS .....	81
	Résultats de la section I du questionnaire .....	81
	Résultats de la section II du questionnaire .....	92
	ANNEXE II : RÉPARTITION DE GENRES PAR RÉUNION.....	115

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport contient les résultats du deuxième cycle de rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le processus concernait l'ensemble des 32 États parties de la région qui avaient ratifié la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* en 2011 et les 128 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial entre 1978 et 2011. Vingt-neuf États parties au total ont soumis la section I du questionnaire relative à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, tandis que 122 sites du patrimoine mondial ont soumis la section II du questionnaire relative à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial dans la région<sup>1</sup> ; 91 % des questionnaires ont été complétés pour la section I et 96 % pour la section II.

En tout, 176 points focaux pour le patrimoine naturel et culturel ou gestionnaires de sites du patrimoine mondial se sont impliqués dans le deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en établissant les questionnaires et/ou en participant aux 8 réunions organisées dans la région, comme indiqué dans les rapports antérieurs soumis au Comité du patrimoine mondial (WHC-11/35.COM/10B et WHC-12/36.COM). Le Comité a lancé le processus de rapport périodique à sa 35e session en 2011 par sa décision **35.COM/10B** et a demandé aux États parties de la région d'y participer activement. Le processus a démarré en novembre 2009 à Buenos Aires (Argentine), où s'est tenue la première réunion pour le deuxième cycle. Le 19 septembre 2011, le Centre du patrimoine mondial a adressé par courriel aux États parties la notification leur donnant accès au système électronique pour remplir les questionnaires. Initialement fixée au 31 juillet 2012, la date limite pour la soumission des questionnaires a été repoussée au 12 décembre 2012, à la demande des points focaux nationaux.

Depuis le premier cycle de rapports périodiques, dont les résultats ont été présentés au Comité du patrimoine mondial en 2004 (WHC-03/27.COM/06B and WHC-04/28.COM/16), on a enregistré plusieurs succès en ce qui concerne la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans la région. Un nouvel État partie a ratifié la Convention (Trinité-et-Tobago en 2005) et, depuis 2011, des contacts ont été établis avec les Bahamas pour qu'elles adhèrent à la Convention de 1972. Le nombre de biens inscrits au patrimoine mondial dans la région a augmenté, passant de 109 à 128. Le nombre d'États parties dont le territoire abrite des biens inscrits au patrimoine mondial est passé de 25 à 26. Sept États parties qui jusqu'ici n'avaient pas de Liste indicative en ont maintenant soumis une et, de surcroît, 5 États parties ont entrepris de mettre à jour leur Liste indicative. Un bien a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril, de sorte que 7 biens seulement demeurent inscrits sur cette Liste. Le deuxième cycle des rapports périodiques a fourni aux États parties la possibilité d'évaluer les progrès accomplis sur les plans national et régional, et de mieux cerner les problèmes de façon à améliorer l'état de conservation des biens inscrits depuis le premier cycle. Cela a permis de passer en revue la situation dans l'ensemble des États parties et des biens du patrimoine mondial de la région.

Sur la base des résultats du deuxième cycle de rapports périodiques, les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont commencé à définir les grandes lignes du Plan d'action pour 2012-2017 qui guidera les efforts visant à prendre en compte les facteurs mis en évidence et à répondre aux besoins spécifiques.

Le deuxième cycle de rapports périodiques a fourni aux États parties d'Amérique latine et des Caraïbes une occasion importante de passer en revue et d'examiner les priorités nationales et régionales. L'implication dans ce processus a également favorisé une plus grande prise de conscience en ce qui concerne la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et la gestion du patrimoine. En outre, une coopération et un travail en réseau plus poussés se sont

---

<sup>1</sup> Les 6 sites du patrimoine mondial qui n'ont pas soumis la section II du questionnaire sont : le réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize), le parc national de Rapa Nui (Chili), le site maya de Copan (Honduras), la réserve de biosphère de Río Plátano (Honduras), le parc national du Darien (Panama) et le parc national de Canaima (République bolivarienne du Venezuela).

instaurés progressivement au niveau régional entre les points focaux et les gestionnaires de sites. Il est vivement recommandé aux États parties de maintenir cette prise de conscience et cette dynamique et de les renforcer encore à court terme grâce aux approches thématiques mises en place pour améliorer la collaboration sur les questions relatives au patrimoine mondial.

## INTRODUCTION

L'Article 29 de la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* dispose que la présentation de rapports périodiques sur l'application de la Convention est la procédure par laquelle les États parties, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial, font connaître à la Conférence générale de l'UNESCO l'état de la mise en œuvre de la Convention sur leurs territoires respectifs.

Comme indiqué au paragraphe 201 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, les rapports périodiques sont destinés à atteindre quatre objectifs principaux :

- fournir une estimation de l'application de la Convention du patrimoine mondial par l'État partie ;
- fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer les changements des conditions et de l'état de conservation des biens ;
- fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la Convention et la conservation du patrimoine mondial.

Dans ce cadre, le deuxième cycle de rapports périodiques pour la région Amérique latine et Caraïbes a été lancé à la 35e session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2011. Le présent rapport présente les résultats de ce processus au Comité à sa 37e session en 2013.

### Premier cycle du Rapport périodique en Amérique latine et dans les Caraïbes

La stratégie à suivre pour les rapports périodiques a été exposée dans le document WHC-98/CONF.203/06, présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 22e session (Kyoto, 1998). Par la suite, une approche d'ensemble pour le premier cycle de rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes a été présentée au Comité à sa 28e session (Suzhou, 2004).

La région Amérique latine et Caraïbes a été la quatrième région à soumettre un rapport périodique, après les États arabes, l'Afrique, et l'Asie et le Pacifique. Le premier cycle avait un caractère expérimental. Les questionnaires comportaient deux sections – section I : Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui concernait 31 États parties à la Convention, et section II : État de conservation des biens du patrimoine mondial, qui portait sur 109 biens (76 biens culturels, 30 biens naturels, 3 biens mixtes) situés dans 25 États parties.

Le rapport final du premier cycle de rapports périodiques a été soumis au Comité du patrimoine mondial à sa 28e session (Suzhou, 2004 ; document WHC-03/28.COM/16 : Rapport périodique : État du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2004). Ce document incluait le Plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial 2004-2014, qui a également été adopté par le Comité du patrimoine mondial. Par la suite, en 2006, le Rapport périodique, ainsi que les plans d'action régional et pour les Caraïbes ont fait l'objet d'une publication (Cahiers du patrimoine mondial, n° 18).

Sur la base des résultats du premier cycle de rapports périodiques, une série de plans d'action définissant des priorités ont été élaborés par les États parties au niveau sous-régional pour le

Mexique et l'Amérique centrale, pour l'Amérique du Sud et pour les Caraïbes, afin de faciliter la mise en œuvre de ces résultats.

Conformément à la décision **28 COM.16** prise par le Comité du patrimoine mondial à sa 28<sup>e</sup> session (Suzhou, 2004), le Centre du patrimoine mondial a convoqué une réunion des États parties d'Amérique latine et élaboré un plan d'action détaillé pour la région (Cartagena de Indias, Colombie, 25-27 octobre 2004). Organisée en collaboration avec le Gouvernement colombien, cette réunion a débouché sur l'adoption du Plan d'action pour la région. Le Centre du patrimoine mondial a également organisé une réunion au niveau sous-régional afin d'établir une structure pour la mise en œuvre du Plan d'action pour les Caraïbes (Kingston, Jamaïque, 27-29 septembre 2004), réunion à laquelle ont assisté 12 représentants des États parties des Caraïbes et des Territoires associés.

À la suite des réunions de Kingston (septembre 2004) et de Cartagena (octobre 2004), deux autres réunions régionales ont eu lieu afin de créer une structure pour la mise en œuvre du Plan d'action. Ces réunions se sont tenues au Mexique (novembre 2006) et au Chili (mars 2007), grâce à un financement extrabudgétaire du Fonds-en-dépôt espagnol. Des informations plus détaillées sur les progrès réalisés dans le suivi du rapport périodique en Amérique latine et dans les Caraïbes figurent dans les documents WHC-06/30.COM/11E, WHC-07/31.COM/11D et WHC-11/35.COM/10B.

Entre autres résultats, en 2004 le processus d'inscription du site transfrontières en série du *Qhapaq Ñan*, Système des Routes andines, a été lancé. Ce processus a été financé par les États parties et le Fonds-en-dépôt espagnol pour le patrimoine mondial (WHC-04/28.COM/INF.13D, WHC-06/30.COM/11E, WHC-07/31.COM/12B). Le dossier d'inscription a été officiellement soumis le 1<sup>er</sup> février 2013 par l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou (<http://whc.unesco.org/fr/qhapaguan>).

## **Deuxième cycle du Rapport périodique en Amérique latine et dans les Caraïbes**

### **a. Contexte**

À l'issue du premier cycle de rapports périodiques pour l'ensemble des régions (2000-2006), le Comité du patrimoine mondial a décidé d'engager pendant un an un processus d'étude et de réflexion sur le premier cycle en vue de définir l'orientation stratégique du deuxième cycle (décision **7EXT.COM 5**). Le Comité a révisé le calendrier du deuxième cycle (décision **30 COM 11G**) et il a été décidé que le deuxième cycle du Rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes serait lancé en 2011.

Parallèlement, dans sa décision **32 COM 11E**, le Comité du patrimoine mondial a demandé « à tous les États parties, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives, de finaliser toutes les déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes pour les biens situés sur leur territoire ». De plus, dans sa décision **7EXT.COM 7.1**, le Comité a décidé de lancer un inventaire rétrospectif en vue d'identifier et de combler les lacunes dans la documentation sur les biens inscrits entre 1978 et 1998, en accordant une attention particulière à l'information cartographique. Un an avant le lancement du deuxième cycle de rapports périodiques, la région Amérique latine et Caraïbes a commencé à travailler avec les États parties pour former des experts nationaux à l'établissement des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (VUE). Par suite, préalablement au lancement, l'Unité Amérique latine et Caraïbes du Centre du patrimoine mondial a reçu 116 projets de déclarations rétrospectives de Valeur universelle exceptionnelle (VUE).

À sa 35<sup>e</sup> session en 2011, le Comité du patrimoine mondial a décidé de lancer un deuxième cycle du Rapport périodique dans la région Amérique latine et Caraïbes et a demandé aux États parties de la région de participer activement à ce processus (décision **35 COM 10B**). Il a également demandé au Centre du patrimoine mondial de lui soumettre un rapport final sur les résultats du

deuxième cycle pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin qu'il l'examine à sa 37e session en 2013 (décision **36 COM 10C**).

#### **b. Portée**

Afin de donner suite aux décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial, tous les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont été priés de fournir les documents suivants :

- Avant le 15 mars 2012 : soumettre les projets de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE) des biens inscrits au patrimoine mondial entre 1978 et 2006 ;
- Avant le 31 juillet 2012 : soumettre les réponses au questionnaire en ligne dont la section I (Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national) concerne tous les États parties à la *Convention* et la section II (état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial) concerne les biens inscrits entre 1978 et 2010,; et
- Avant le 1er décembre 2011 ou le 1er juin 2012 : soumettre l'information cartographique requise pour les biens inscrits entre 1978 et 1998 aux fins de l'inventaire rétrospectif, à soumettre.

Cela signifie que pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

- 116 biens étaient concernés par l'établissement de projets de déclaration rétrospective de VUE ;
- 32 États parties étaient priés de répondre à la section I du questionnaire en ligne pour le rapport périodique et la section II concernait 128 biens situés dans 26 États parties ;
- 70 biens, situés dans 21 États parties, étaient concernés par la soumission d'information cartographique aux fins de l'inventaire rétrospectif.

#### **c. Stratégie de mise en œuvre**

Le processus du deuxième cycle de rapports périodiques a été coordonné par l'Unité Amérique latine et Caraïbes du Centre du patrimoine mondial, en étroite coopération avec les points focaux nationaux, les gestionnaires des sites, les spécialistes internationaux, les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les organisations consultatives : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la nature (UICN) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Afin de faciliter la soumission des rapports périodiques, tous les États parties ont été invités à désigner leur point focal national chargé de coordonner le processus au niveau national avant que celui-ci ne démarre.

Les fonctions et responsabilités des acteurs clés étaient les suivantes :

- Points focaux nationaux : coordination entre les gestionnaires des sites ; synthèse des réponses nationales au questionnaire du rapport périodique ; réponse du questionnaire (section I) ; soumission des sections I et II du questionnaire.
- Gestionnaires des sites : préparation des projets de déclaration rétrospective de VUE des biens et responsabilités correspondantes ; réponse au questionnaire (section II) ; établissement de l'information cartographique requise aux fins de l'inventaire rétrospectif.
- Organisations consultatives : fourniture d'un soutien technique et de conseils lors des ateliers ; examen des projets de déclaration rétrospective de VUE officiellement soumis par les États parties.

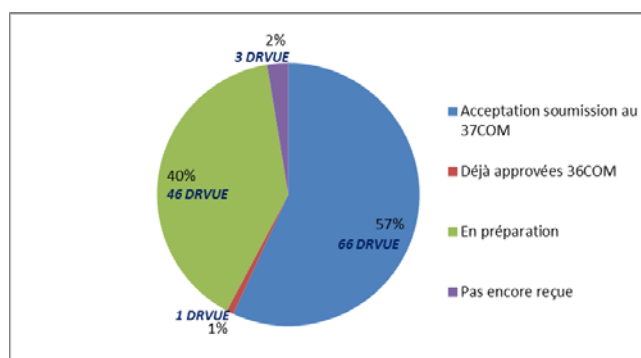


- Bureaux hors Siège de l'UNESCO en Amérique latine et dans les Caraïbes (La Havane, Brasilia, Mexico, Kingston et Santiago du Chili) : fourniture d'un soutien technique et de conseils aux États parties pour préparer les projets de déclaration rétrospective de VUE, compléter les questionnaires et établir l'information cartographique aux fins de l'inventaire rétrospectif, en consultation étroite avec le Centre du patrimoine mondial ; préparation et organisation d'activités et de réunions de suivi, d'ateliers régionaux et sous-régionaux ainsi que de formations.
- Centre UNESCO du patrimoine mondial : fourniture d'un soutien technique et de conseils aux États parties pour préparer les déclarations rétrospectives de VUE, compléter les questionnaires et établir l'information cartographique aux fins de l'inventaire rétrospectif, en consultation étroite avec le Centre du patrimoine mondial ; coordination entre les États parties et les points focaux pour le rapport périodique en donnant les autorisations nécessaires pour l'accès à la base de données ; vérification de l'exhaustivité des projets de déclaration rétrospective de VUE soumis par les États parties ; coordination entre les États parties et les organisations consultatives pour la finalisation des déclarations rétrospectives ; compilation du Rapport périodique. Les questionnaires du rapport périodique ont été traduits en espagnol et en portugais afin de faciliter la tâche des gestionnaires de sites.
- Une plate-forme internet et intranet, mise en place pour le suivi du deuxième cycle du Rapport périodique, est devenue pleinement opérationnelle en 2011 (<http://whc.unesco.org/fr/363>). Utilisée largement et de façon efficace par les parties prenantes nationales, cette plate-forme s'est révélée un outil de coopération important.

#### d. Résultats

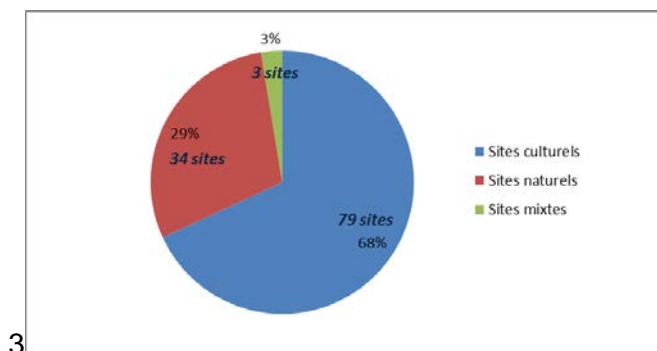
Les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes sont parvenus aux résultats suivants :

- Les 116 projets de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE) ont été soumis en leur totalité par les États parties. Une déclaration a déjà été approuvée et 66 d'entre eux ont été finalisées, ce qui représente près de 58% du total.

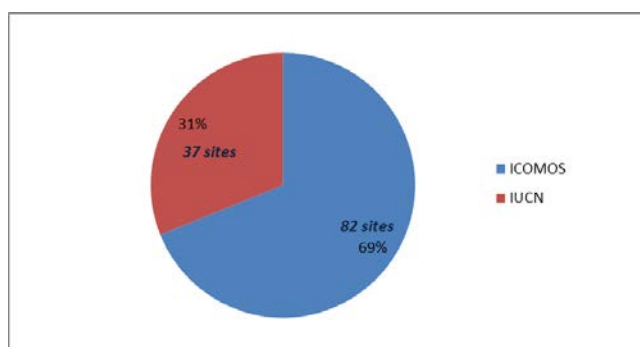


État de préparation des DRVUE en Amérique latine et dans les Caraïbes au 30 avril 2013.

Deuxième cycle de rapports périodiques.

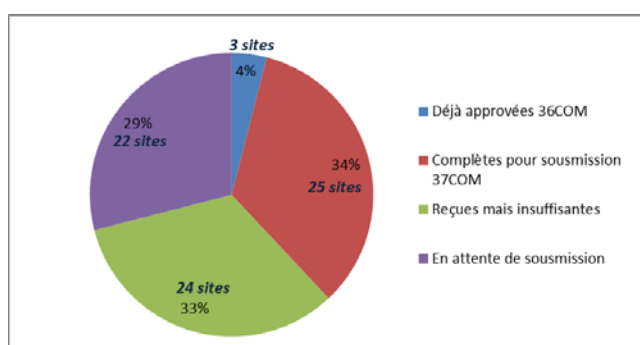


Distribution des DRVUE par type de site (2006-2013). Amérique latine et Caraïbes, deuxième cycle du Rapport périodique.



Évaluation des DRVUE – Distribution par organisation consultative (2006-2013). Amérique latine et Caraïbes, deuxième cycle du Rapport périodique.

- Pour 50 des 70 biens visés, des informations cartographiques ont été soumises aux fins de l'inventaire rétrospectif. 3 ont déjà été approuvées, et 24 seront présentées pour l'approbation du Comité du patrimoine mondial, ce qui représente près de 40% du total.



État des inventaires rétrospectifs au 30 avril 2013. Amérique latine et Caraïbes, deuxième cycle du Rapport périodique.

Comme expliqué dans le document WHC-12/36.COM/10C, et suite au document WHC-11/35.COM/10B, le Centre du patrimoine mondial nécessite des informations spécifiques concernant l'établissement des rapports périodiques avant d'organiser des réunions sous-régionales. Afin de recueillir ces informations, le Centre a conçu un questionnaire et l'a adressé aux points focaux et aux gestionnaires de site en leur demandant d'y répondre de façon détaillée pour permettre de déterminer les problèmes concrets à aborder lors des ateliers.

#### **e. Ateliers et activités**

Afin d'initier le processus de soumission des rapports périodiques et d'en assurer le suivi, deux ateliers régionaux et six ateliers sous-régionaux ont été organisés, grâce à des financements du Fonds du patrimoine mondial et du Fonds-en-dépôt espagnol ainsi qu'aux généreuses contributions de l'Argentine, de la Barbade, du Brésil, du Chili, du Mexique et de la République dominicaine. Ces ateliers étaient les suivants :

#### **(1) Atelier régional initial sur le deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Buenos Aires (Argentine) 26-28 novembre 2009**

Organisée à Buenos Aires en 2009, cette première réunion a rassemblé au total 46 représentants de 24 pays de la région. Pendant trois jours, les points focaux de la région ont été informés de la marche à suivre pour la préparation de l'inventaire rétrospectif, les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle et la soumission des rapports périodiques. Durant cette réunion, le calendrier des activités pour la région a également été approuvé.

#### **(2) Ateliers de suivi au niveau sous-régional**

- Zacatecas (Mexique), 6-8 septembre 2010
- Rio de Janeiro (Brésil), 7-10 décembre 2010
- Bridgetown (Barbade), 6-8 avril 2011
- Ouro Preto (Brésil), 9-11 février 2011
- Saint-Domingue (République dominicaine), 15-17 février 2012
- Zacatecas (Mexique), 12-17 mars 2012

#### **(3) Réunion régionale finale, Santiago du Chili**

- Afin d'analyser les résultats du processus de soumission des rapports périodiques, une réunion régionale finale a eu lieu à Santiago du Chili (Chili), du 3 au 5 décembre 2012, grâce au soutien généreux du Chili.
- Cet atelier a rassemblé les points focaux nationaux, des spécialistes internationaux, des représentants des organisations consultatives et des personnels du Centre du patrimoine mondial ainsi que des bureaux hors Siège de l'UNESCO dans la région. Les participants ont débattu des résultats du processus de soumission des rapports périodiques et ont conçu et élaboré conjointement des plans d'action aux niveaux régional et sous-régional.
- Les objectifs primordiaux de cette réunion étaient l'élaboration du plan d'action régional pour 2013-2020, la préparation du rapport final sur les résultats du deuxième cycle de rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'identification des thèmes et projets prioritaires pour la coopération régionale relative au patrimoine mondial.

Le fait que plus de 90 % des États parties et des gestionnaires de site ont soumis des questionnaires montre que le processus d'établissement de rapports périodiques a été concluant puisqu'il a permis aux États parties d'Amérique latine et des Caraïbes de s'impliquer dans une démarche régionale d'examen. Au terme de ce processus, les États parties et les gestionnaires de site ont indiqué que le questionnaire était facile à utiliser et aisément compréhensible ; ils ont exprimé leur gratitude pour la formation dispensée par le Centre du patrimoine mondial, qui a continué d'être disponible et de leur prêter assistance.

#### **(4) Autres types d'activités et d'assistance**

Outre les ateliers, les nombreuses séances de travail pendant les sessions Comité du patrimoine mondial et les réunions avec le GRULAC à Paris ont toutes joué un rôle déterminant dans le bon déroulement du processus de soumission de rapports périodiques pour la région. Les points focaux, les gestionnaires de site et les spécialistes internationaux ont travaillé ensemble via la plate-forme web pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Grâce à cet outil, ils ont défini les thèmes et les enjeux, et partagé les sources d'information qui offrent de nouvelles possibilités pour promouvoir une coopération plus poussée, comme préconisé dans le projet de plan d'action actuellement en cours d'élaboration. On mentionnera à titre d'exemple le groupe de travail sur les sites maya (<http://whc.unesco.org/en/events/1036/>), le groupe de travail sur La route de l'esclave/le patrimoine africain dans la région LAC, ou les paysages culturels (<http://whc.unesco.org/en/events/829/>).

## **Aperçu des biens du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes**

La Liste du patrimoine mondial est une liste de biens représentatifs du patrimoine mondial, culturel et naturel, dont le Comité du patrimoine mondial considère qu'ils ont une valeur universelle exceptionnelle. En 2013, la Liste du patrimoine mondial comporte 962 biens, dont 128 (13,30 %) situés en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces 128 biens se décomposent comme suit : 90 biens culturels (70 %), 35 biens naturels (27 %) et 3 biens mixtes (3 %).

### **a. Valeur universelle exceptionnelle : Critères d'inscription**

Le Comité du patrimoine mondial considère qu'un bien a une valeur universelle exceptionnelle si ce bien répond au moins à l'un des critères énumérés au paragraphe 77 des *Orientations*. Ces critères ont été appliqués comme suit aux biens situés en Amérique latine et dans les Caraïbes :

- Le critère (i) « chef-d'œuvre du génie créateur humain » a été retenu pour 23 biens sur 90 biens culturels et 3 biens mixtes dans la région. Aucun bien dans la région n'a été inscrit en application de ce seul critère.
- Le critère (ii) « échange d'influences considérable » a été retenu pour 44 biens. La ville minière de Sewell (Chili) est inscrite en application de ce seul critère.
- Le critère (iii) « témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation » a été retenu pour 40 biens, dont 7 inscrits en application de ce seul critère : Cueva de las Manos, Río Pinturas (Argentine), le quartier historique de la ville portuaire de Valparaíso (Chili), le parc archéologique de San Agustín (Colombie), le parc national de la Serra da Capivara (Brésil), le parc archéologique national de Tierradentro (Colombie), les caves préhistoriques de Yagul et Mitla dans la vallée centrale de Oaxaca (Mexique) et le site archéologique de Chavin (Pérou).
- Le critère (iv) « exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique » a été retenu pour 71 biens, dont notamment le centre historique de Lima (Pérou), la ville historique de Sucre (Bolivie), le quartier historique de la ville de Colonia del Sacramento (Uruguay), la vallée de Viñales (Cuba), les missions jésuites de La Santísima Trinidad de Paraná et Jesús de Tavarangue (Paraguay) et les missions jésuites des Guaranis : San Ignacio Mini, Santa Ana, Nuestra Señora de Loreto et Santa Maria Mayor (Argentine), les ruines de Sao Miguel das Missoes (Brésil), qui sont inscrits en application de ce seul critère.
- Le critère (v) « établissement humain traditionnel, utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer » a été retenu pour 14 biens. Dans la région, aucun bien n'est inscrit en application de ce seul critère.
- Le critère (vi) « associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées ou des croyances » a été retenu pour 15 biens. Comme spécifié dans les Orientations, le Comité

considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères. Dans la région, aucun bien n'est inscrit en application de ce seul critère.

- Le critère (vii) « phénomènes naturels remarquables ou aires d'une beauté naturelle exceptionnelle » a été retenu pour 23 biens sur 35 biens naturels et 3 biens mixtes dans la région. Un bien est inscrit en application de ce seul critère : la réserve de biosphère du papillon monarque (Mexique).
- Le critère (viii) « grands stades de l'histoire de la terre » a été retenu pour 11 biens, dont les parcs naturels d'Ischigualasto/Talampaya (Argentine) qui sont inscrits en application de ce seul critère.
- Le critère (ix) « processus écologiques et biologiques en cours » a été retenu pour 26 biens. Dans la région, aucun bien n'est inscrit en application de ce seul critère.
- Le critère (x) « habitats naturels représentatifs pour la conservation *in situ* de la diversité biologique » a été retenu pour 30 biens, dont 2 inscrits en application de ce seul critère : la presqu'île de Valdés (Argentine) et le sanctuaire de baleines d'El Vizcaino (Mexique).

## **b. État de conservation**

Actuellement, en Amérique latine et dans les Caraïbes, 7 biens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril – le réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize), la zone archéologique de Chan Chan (Pérou), Coro et son port (République bolivarienne du Venezuela), les fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo (Panama), les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura (Chili), le parc national de Los Katíos (Colombie) et la réserve de biosphère de Río Plátano (Honduras). Depuis le premier cycle de rapports périodiques, la réserve de biosphère de Río Plátano (Honduras) a été retirée de la Liste puis réinscrite par la suite. Le site de Coro et son port (République bolivarienne du Venezuela), les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura (Chili), le réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize), le parc national de Los Katíos (Colombie) et les fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo (Panama) ont été inscrits. Les îles Galápagos (Équateur) ont été inscrites puis retirées de la Liste entre le premier et le deuxième cycle de rapports périodiques.

Ces sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril essentiellement du fait des menaces liées à la perte de contrôle dans la gestion, à la détérioration des matériaux et des structures résultant de causes naturelles ou anthropogéniques, et/ou à des facteurs en rapport avec le changement climatique. La faiblesse du système ou du plan de gestion en place est le principal problème dont souffrent ces biens. Le Mécanisme de suivi renforcé, introduit par le Comité du patrimoine mondial à sa 31<sup>e</sup> session en 2007, a été appliqué au sanctuaire historique du Machu Picchu (entre 2008 et 2010).

L'état de conservation d'environ 20 à 40 biens en Amérique latine et dans les Caraïbes est examiné chaque année par le Comité du patrimoine mondial. En 2012, le Comité a examiné l'état de conservation de 29 biens (7 biens naturels et 22 biens culturels) et a déterminé que le problème le plus largement partagé est l'absence d'un plan ou d'un système de gestion, ou l'insuffisance d'un tel dispositif. Le deuxième problème le plus fréquemment rencontré renvoie aux thématiques de l'identité, de la cohésion sociale et des changements au sein de la population et de la collectivité locales.

## **c. Structure du Rapport**

Le questionnaire du rapport périodique comporte deux sections : la section I porte sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national et la section II porte sur l'état de conservation de chacun des biens du patrimoine mondial. Les deux sections sont structurées comme suit :

Section I	Section II
1. Introduction	1. Données du patrimoine mondial
2. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel	2. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle
3. Liste indicative	3. Facteurs affectant le bien
4. Propositions d'inscription	4. Protection, gestion et suivi du bien
5. Élaboration d'une politique générale	5. Résumé et conclusions
6. État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur	6. Conclusions de l'exercice d'établissement du rapport périodique
7. Études et recherches scientifiques et techniques	
8. État des ressources financières et humaines	
9. Formation	
10. Coopération internationale	
11. Éducation, information et sensibilisation	
12. Conclusions et actions recommandées	
13. Évaluation de l'exercice de soumission de rapports périodiques	

La structure du présent rapport périodique reprend celle du questionnaire.

Le **chapitre 1**, où sont analysés les résultats de la section I du questionnaire, fournit un aperçu de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national dans les 29 États parties de la région qui ont complété le questionnaire. Les points abordés ont trait à la politique d'ensemble : identification des biens et établissement des inventaires, Liste indicative et propositions d'inscription, dispositif général pour la préservation et la conservation du patrimoine, notamment cadre juridique et coordination entre les différentes politiques, ressources financières et humaines pour la conservation et la gestion, renforcement des capacités et coopération internationale. En conclusion, ce chapitre fait ressortir les quatre principaux problèmes qui influent sur la mise en œuvre de la *Convention* par les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le **chapitre 2** rend compte des résultats de la section II du questionnaire, qui porte sur deux éléments majeurs – les facteurs affectant les biens, et la protection, la gestion et le suivi des biens. Les questions abordées ici ont trait à la conservation et à la gestion, aspects qui concernent aussi les biens pris individuellement. Ce chapitre offre un aperçu des facteurs positifs et négatifs qui affectent les 122 biens de la région, l'évolution de ces facteurs étant analysée par sous-région et par type de patrimoine. Sont évoquées ensuite différentes questions relatives à la gestion : mesures de protection, systèmes de gestion, ressources financières et humaines, recherche et renforcement des capacités, gestion des visiteurs, suivi. Certains de ces aspects sont également abordés au chapitre 1 mais ils sont examinés ici sous l'angle des biens individuels. En conclusion, ce chapitre souligne les principaux problèmes liés aux facteurs affectant les biens ainsi que les besoins en matière de gestion en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le **chapitre 3** fournit des informations sur les programmes thématiques dans la région Amérique latine et Caraïbes. Plusieurs aspects y sont abordés en détail : l'articulation entre patrimoine

mondial et extrême pauvreté, la coopération au niveau sous-régional pour la mise en place des plans internationaux de conservation des sites maya au Mexique et en Amérique centrale, la coopération régionale pour La route de l'esclave/le patrimoine africain en Amérique latine et dans les Caraïbes, ou encore la conservation et la gestion des paysages culturels.

Le **chapitre 4** contient les recommandations pour les plans d'action régionaux qui seront conçus et mis en œuvre par les États parties de 2013 à 2017. Les priorités régionales et les actions recommandées pour l'Amérique latine et les Caraïbes y sont présentées, ainsi que des orientations pour un plan d'action.

L'**Annexe I** contient le récapitulatif statistique correspondant à chaque question.

L'**Annexe II** contient le récapitulatif statistique de la représentation des genres lors des réunions.

Lorsque les problèmes sont particulièrement liés aux caractéristiques sous-régionales ou à la nature du patrimoine, les données sont analysées par sous-région et/ou par type de patrimoine ; cette ventilation peut ainsi déboucher sur la formulation de stratégies et plans d'action appropriés. Les groupements sous-régionaux utilisés tout au long du rapport sont les suivants : Amérique du Sud, Mexique et Amérique centrale, Caraïbes.

# 1. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES ETATS PARTIES D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, RESULTAT DU QUESTIONNAIRE, SECTION I

## 1.1 Introduction (Question 1)

Il y a, en 2013, 32 États parties à la *Convention du patrimoine mondial* dans la région Amérique latine et Caraïbes. Le deuxième cycle de rapports périodiques couvre la période 1978-2011. Au total, 29 États parties ont rempli la section I du questionnaire.

### **Nombre d'États parties et de biens par région/sous-région en juillet 2012**

Amérique du Sud : 12 États parties

*Argentine (7), Bolivie (6), Brésil (18), Chili (5), Colombie (7), Equateur (4), Guyana (0), Paraguay (1), Pérou (11), Suriname (2), Uruguay (1), République bolivarienne du Venezuela (3)*

Mexique et Amérique centrale: 7 États parties

*Costa Rica (2), El Salvador (1), Guatemala (3), Honduras (2), Mexique (31), Nicaragua (2), Panama (4)*

Caraïbes 13 États parties

*Antigua-et-Barbuda (0), Barbade (1), Belize (1), Cuba (9), Dominique (1), Grenade (0), Haïti (1), Jamaïque (0), République dominicaine (1), Saint-Kitts-et-Nevis (1), Saint-Vincent-et-les Grenadines (0), Sainte-Lucie (1), Trinité-et-Tobago (0)*

Parmi les 32 États parties, trois États parties de la région des Caraïbes n'ont adhéré à la Convention qu'après 2000. Depuis le premier cycle de rapports périodiques, le nombre d'États parties est passé de 31 à 32.

Dans tous les États parties qui ont répondu au questionnaire, la section I a été remplie avec la participation des institutions gouvernementales responsables du patrimoine culturel et naturel, dont beaucoup comprenaient des gestionnaires et des coordonnateurs de sites du Patrimoine mondial (15) et des membres des commissions nationales pour l'UNESCO (12).

Dans la plupart des États parties, les biens culturels et naturels sont gérés par différentes autorités gouvernementales qui sont responsables de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

## 1.2 Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel (question 2)

Pour les biens culturels comme pour les biens naturels, l'établissement d'inventaires/listes/registres au niveau national semble être plus avancé qu'aux niveaux régional et local. Concernant les biens culturels, plus de 65% des États parties ont terminé l'inventaire au niveau national ou le processus d'établissement est bien avancé. Il y a 10 États parties qui ont entamé le processus. La situation est similaire en ce qui concerne les biens naturels, avec plus de 65% de processus terminés ou bien avancés. Neuf États parties ont entamé le processus d'inventaire, tandis que 1 a indiqué que la question est « non pertinent » dans son cas (El Salvador). (Section I, questions 2.1 et 2.2 dans l'Annexe I).

La situation concernant l'adéquation des inventaires pour ce qui est de refléter la diversité culturelle et naturelle est tout à fait satisfaisante. Plus de 92% des États parties indiquent que leurs inventaires reflètent partiellement ou totalement cette diversité (5 États parties (17%) et 22 États parties (75%), respectivement). Il y a néanmoins 5 États parties qui estiment que leurs inventaires sont inadéquats (Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie). (Section I, question 2.3 dans l'Annexe I).



L'utilisation des inventaires pour protéger le patrimoine culturel et naturel est également satisfaisante. Environ les deux tiers des États parties indiquent que les inventaires sont fréquemment ou parfois utilisés pour guider la protection du patrimoine culturel et naturel. Trois États parties (Grenade, Haïti et Paraguay) ont des inventaires mais ne les utilisent pas activement pour protéger le patrimoine culturel ou naturel (Section I, questions 2.4 et 2.5 dans l'Annexe I). Les résultats sont essentiellement les mêmes pour l'utilisation des inventaires dans l'établissement de la Liste indicative. Environ les deux tiers des États parties indiquent qu'ils utilisent les inventaires pour guider l'établissement de la Liste indicative, mais 5 pays (Argentine, Suriname, Panama, Grenade et Costa Rica) n'utilisent pas les inventaires à cette fin (Section I, question 2.6 dans l'Annexe I).

Les réponses des États parties montrent que la question des inventaires est importante, et 21 États parties ont présenté des commentaires additionnels sur cette question. Ces commentaires montrent que la plupart des inventaires du patrimoine naturel ont été ou sont presque terminés, contrairement aux inventaires du patrimoine culturel, qui sont plus difficiles à terminer. Certains des États parties indiquent les institutions qui s'occupent des inventaires comme le Ministère de l'environnement pour le patrimoine naturel et le Secrétariat à la culture de la Présidence pour le patrimoine culturel en El Salvador, l'Institut national de la culture au Nicaragua, les Autorités de la conservation en Jamaïque, les National Trusts en Jamaïque et au Guyana, et les Parcs nationaux et les Sociétés d'archéologie à Antigua-et-Barbuda. Dans tous ces cas, les entités qui s'occupent du patrimoine culturel sont différentes de celles qui s'occupent du patrimoine naturel, lesquelles appartiennent à d'autres établissements publics. Certains États parties indiquent l'existence d'un système d'inventaire obligatoire (Cuba et Argentine), tandis que d'autres disent qu'ils ont travaillé sous l'égide de mécanismes internationaux comme le Programme de travail sur les zones protégées de la Convention sur la diversité biologique (Mexique).

Les commentaires montrent aussi la nécessité de continuer à actualiser les inventaires sur la base d'un éventail plus large de catégories de patrimoine. Cuba et la République dominicaine, par exemple, considèrent qu'il faudrait améliorer leurs inventaires afin d'intégrer les nouvelles catégories mentionnées dans les *Orientations* (juillet 2012), telles que les paysages culturels, l'architecture du mouvement moderne, etc..

Les États parties qui considèrent qu'il y a encore beaucoup de travail à faire se trouvent principalement dans la sous-région des Caraïbes (Haïti, Trinité-et-Tobago, Guyana, Saint-Vincent-et-les Grenadines), et la Bolivie, le Paraguay et le Pérou sont d'avis que le patrimoine culturel est le défi majeur.

Les inventaires sont aussi importants car ils sont un outil fondamental de la représentation du patrimoine culturel et naturel sur la Liste indicative du Patrimoine mondial et les propositions d'inscription. Les commentaires d'États parties comme la Jamaïque montrent qu'ils comprennent et apprécient la nécessité des inventaires à cet égard. Pour le Guyana, il faut une politique nationale pour guider et réglementer l'établissement et le suivi des inventaires du patrimoine culturel et naturel. Le Fonds national du Guyana est en train d'élaborer une politique sur ce point.

### **1.3 Listes indicatives (question 3)**

Au total, 27 États parties de la région Amérique latine et Caraïbes (tous sauf le Belize, la Dominique, le Honduras, le Panama et Sainte-Lucie) ont soumis ou actualisé une Liste indicative du Patrimoine mondial. Aujourd'hui, la Liste indicative compte 200 biens pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Antigua-et-Barbuda	1	Argentine	6	Barbade	2	Bolivie	6	Brésil	15	Chili	18	Colombie	18
Costa Rica	2	Cuba	3	République dominicaine	14	Equateur	7	El Salvador	6	Grenade	3	Guatemala	21
Guyana	5	Haïti	1	Jamaïque	3	Mexique	34	Nicaragua	5	Paraguay	4	Pérou	8
Saint-Kitts-et-Nevis	2	Saint-Vincent-et-les Grenadines	2	Suriname	1	Trinité-et-Tobago	3	Uruguay	7	Venezuela	3		

Le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives ont fourni plusieurs outils pour aider à établir la Liste indicative. Toutefois, il y a une disparité considérable entre les trois sous-régions concernant l'utilisation de ces outils. Ceux qui sont le plus fréquemment utilisés sont les réunions d'harmonisation des Listes indicatives de la région et la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible. C'est dans les Caraïbes que les études thématiques de l'ICOMOS et de l'UICN sont le plus fréquemment utilisées, tandis qu'en Amérique centrale elles ne sont pas pertinentes comparées surtout aux réunions ou aux autres analyses comparatives globales. Comme il a été dit, les réunions pour harmoniser les listes indicatives sont un des principaux instruments utilisés pour établir la Liste indicative. Il est essentiel de tenir compte des effets appropriés des activités de renforcement des capacités et de continuer à les intégrer et à les encourager dans le cadre de futur Plan d'action pour la région. Bien qu'il n'y ait pas d'autres détails fournis concernant ces réunions, on peut supposer qu'elles reflètent le fait qu'il y a plusieurs projets en cours pour la préparation des propositions d'inscription dans la région, impliquant plusieurs États parties, telles que le projet *Qhapaq Ñan*, Système des Routes andines, élaboré et soumis par l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Equateur et le Pérou (Section I, question 3.2 dans l'Annexe I).

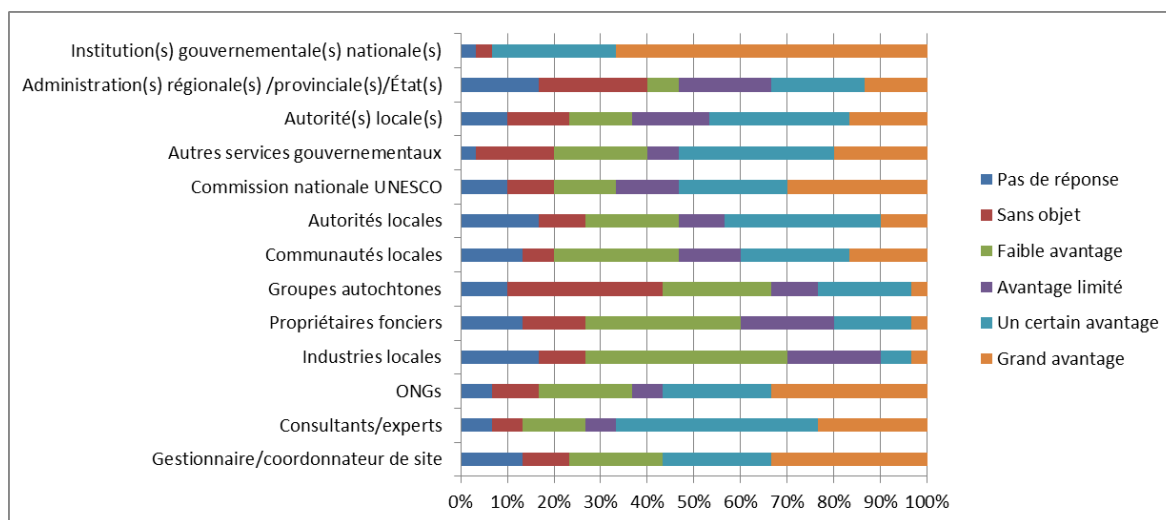
La préparation de la Liste indicative est essentiellement effectuée par les institutions gouvernementales nationales avec la participation des gestionnaires des sites, des organisations non gouvernementales et des commissions nationales pour l'UNESCO. Peu de pays ont consulté les populations (la liste de ces pays est la suivante : Saint-Vincent-et-les Grenadines, Bolivie, Haïti, Mexique, Paraguay et Guyana) ainsi que les propriétaires fonciers et les industries locales (Section I, question 3.3 dans l'Annexe I). Cependant, l'engagement des communautés locales et autochtones est important pour associer ces groupes à la gestion des biens et améliorer la sensibilisation. Il est recommandé que la participation de ces parties soit prise en considération dans le Plan d'action pour la région. Tous les États parties ont l'intention de mettre à jour leur Liste indicative dans les six années à venir, à l'exception de Sainte-Lucie et du Panama.

La préparation de la Liste indicative semble constituer un sujet de préoccupation pour beaucoup des États parties, et 19 ont émis des commentaires sur cette question. Beaucoup ont estimé qu'il faut mettre à jour, revoir et améliorer la Liste indicative afin d'en retirer les sites qui ne sont pas dans le processus des propositions d'inscription et inclure de nouveaux sites et des catégories sous-représentées (Argentine, Cuba, El Salvador, Nicaragua et Pérou). Certains États parties mentionnent aussi l'importance de mettre à jour la Liste indicative « selon des modalités participatives » avec l'engagement des communautés locales (Guatemala), des institutions académiques et des représentants de la société civile (Jamaïque). Six États parties donnent aussi le nom des biens destinés à figurer dans la prochaine mise à jour de la Liste indicative (Dominique, El Salvador, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname et Saint-Vincent-et-les Grenadines).

### 1.4 Propositions d'inscription (question 4)

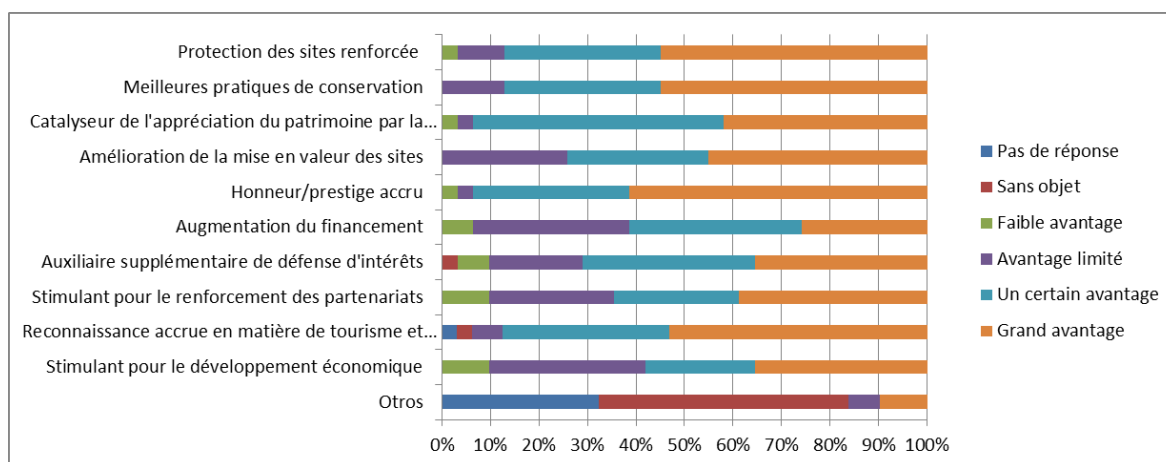
En avril 2013, il y a 128 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de 26 États parties de la région Amérique latine et Caraïbes. Il y a 109 biens de 25 États parties qui ont été inscrits avant le premier cycle de rapports périodiques (mai 2004). Cela signifie que 19 biens de la région ont été inscrits au cours des 9 dernières années, et un État partie qui n'avait pas de bien inscrit sur la Liste (Barbade) a aujourd'hui un bien inscrit.

Dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription, les États parties recourent en premier lieu aux institutions nationales (65%), avec l'aide des organisations non gouvernementales (35%), des gestionnaires de site (35%) et des commissions nationales pour l'UNESCO (30%) (Section I, question 4.2). Il convient de noter que dans les Caraïbes, certains États parties indiquent aussi que les futures propositions d'inscription nécessiteront la collaboration et la coordination d'autres États parties (Dominique), l'établissement éventuel d'un groupe de travail (République dominicaine) ou des efforts sous-régionaux au niveau de la coopération et de la gestion.



### 4.2. Niveau d'engagement des entités suivantes dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents

Presque tous les États parties ont listé les avantages de l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial. Toutefois, il a aussi été indiqué que l'augmentation du financement n'était pas considérée comme un avantage majeur par la plupart des États parties. Les cinq avantages majeurs perçus de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont les suivants : honneur/prestige accru, reconnaissance accrue en matière de tourisme et d'utilisation publique, protection des sites renforcée, meilleures pratiques de conservation, et amélioration de la mise en valeur des sites.

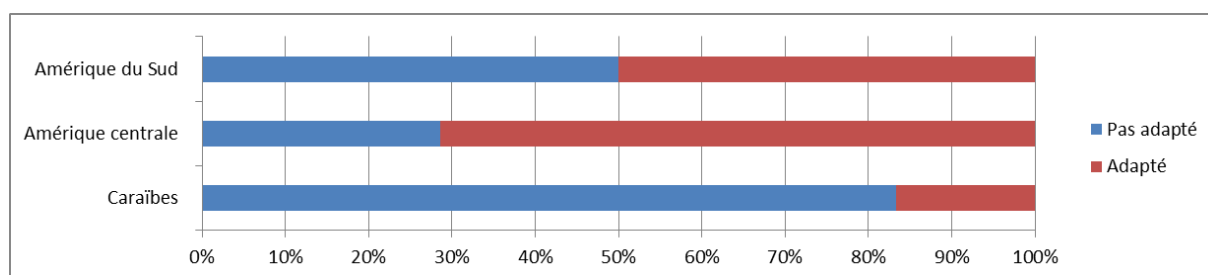


### 4.3. Avantages perçus suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

La Bolivie a commenté que la possession d'un site du Patrimoine mondial accroît les possibilités de tourisme et oblige l'État bolivien à protéger les sites. Pour l'Équateur, les propositions d'inscription contribuent à la réalisation des objectifs majeurs du Plan de développement national. Le Mexique, pour sa part, estime que la plupart des avantages dépendent de la communication et de l'information du public préalables sur l'importance et la valeur des biens, tandis que pour Antigua-et-Barbuda, un bien du Patrimoine mondial peut attirer les touristes qui sont intéressés non seulement par les zones côtières des Caraïbes mais aussi par leur patrimoine historique. L'importance du tourisme et du développement économique dont s'accompagne l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial est soulignée par davantage d'États parties dans tout le questionnaire (section I, question 4.3).

### 1.5 Élaboration d'une politique générale (question 5)

Afin de garantir la mise en œuvre des conventions internationales par les États parties, il faut que les conventions soient bien adaptées à législation nationale ou incorporées dans celle-ci. La *Convention du patrimoine mondial* ne fait pas exception. La question 5.1 de la section I du questionnaire des rapports périodiques demande à l'État partie de lister les principaux Textes de loi en matière de protection, conservation et mise en valeur de son patrimoine culturel et naturel. Pour faciliter l'établissement de cette liste, les États parties sont orientés vers la base de données de l'UNESCO sur les lois nationales relatives au patrimoine culturel. Cet outil a été créé en 2003 par l'UNESCO pour lutter contre le trafic illicite des biens culturels. Il est relié au questionnaire des rapports périodiques depuis 2008, et depuis 2011 il est accessible directement sur la page de chaque État partie du site Web du Centre du patrimoine mondial. Pour répondre à la question 5.1, la plupart des États parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont relié leur réponse à la base de données *Natlaws* et ajouté quelques commentaires à ce sujet. Certains États parties comme l'Argentine ou le Mexique ont ajouté d'autres instruments juridiques en réponse à la question 5.2, portant spécialement sur la protection du patrimoine naturel, qui n'est pas adaptée à la structure de la base de données sur les lois nationales. La législation mentionnée comprend les lois sur le patrimoine culturel et naturel, l'antiquité, les monuments, les sites archéologiques, la biodiversité, ainsi que les réglementations sur la pêche, les codes des forêts et de la faune sauvage, les lois sur les parcs, les lois sur les ressources naturelles et les écosystèmes.

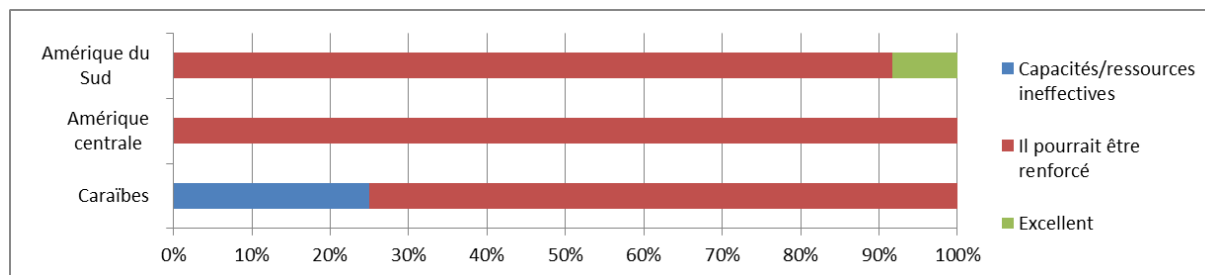


5.4. Le cadre juridique (c.-à-d. la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ?

Bon nombre d'États parties, surtout dans la région des Caraïbes, semblent considérer leur cadre juridique comme inadéquat pour identifier, conserver et protéger leur patrimoine culturel et naturel. La République dominicaine, par exemple, recommande « l'élimination et le classement des documents juridiques par ordre chronologique » car certains des instruments ne sont pas opérationnels en vertu de la législation en vigueur. Haïti aussi estime que sa législation est « dispersée et inadéquate et a besoin d'être mise à jour ». La moitié des États parties d'Amérique du Sud jugent leur législation adéquate, tandis que 25% seulement des États parties d'Amérique centrale sont du même avis (section I, question 5.4).

Concernant la mise en œuvre des cadres juridiques, presque tous les États parties estiment qu'elle a besoin d'être renforcée tandis que trois États parties des Caraïbes (Antigua-et-Barbuda,

Trinité-et-Tobago et Haïti) disent ne pas disposer des capacités ni des ressources nécessaires. Seul un État partie (Colombie) dit avoir d'excellentes capacités et ressources pour mettre en œuvre les cadres juridiques (section I, question 5.5).



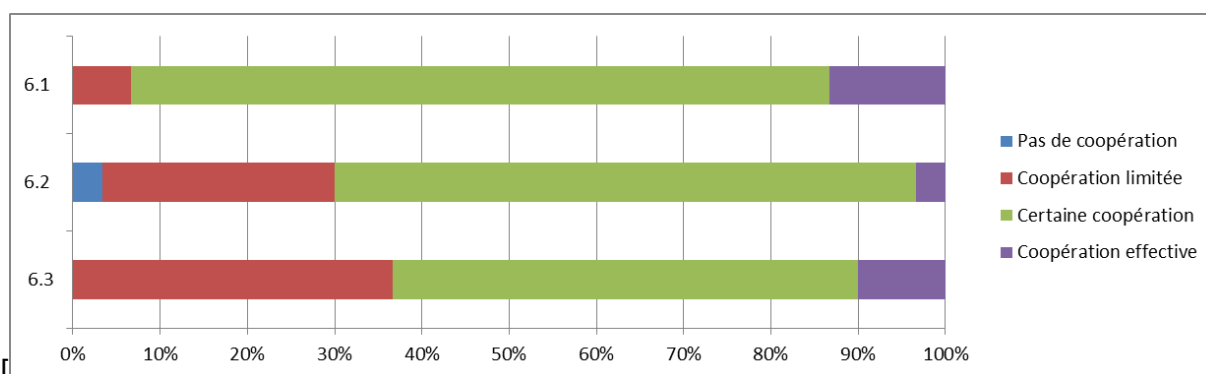
5.5. – Le cadre juridique (c.-à-d. la législation et/ou la réglementation) d'identification, conservation et protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie peut-il être mis à exécution ?

Tous les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes adhèrent à d'autres conventions internationales pour la protection du patrimoine culturel et/ou naturel telles que la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye) et ses deux protocoles, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), la Convention relative aux zones humides (Convention de Ramsar), le programme sur l'Homme et la biosphère et la Convention sur la diversité biologique. Vingt et un États parties considèrent que la mise en œuvre de ces conventions est coordonnée et intégrée de manière limitée dans l'élaboration de politiques générales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, tandis que 8 États parties jugent bonnes cette coordination et cette intégration (section I, question 5.7 dans l'Annexe I).

Au total, 23 États parties estiment qu'il y a des politiques qui donnent au patrimoine culturel et naturel une fonction dans la vie des communautés et qu'elles sont effectivement mises en œuvre, ce qui est une bonne moyenne vu l'importance d'associer les communautés locales à la protection des biens. Pour 5 États (Argentine, Antigua-et-Barbuda, Trinité-et-Tobago, Paraguay et Brésil), il y a bien des politiques mais certaines déficiences dans la mise en œuvre. Suriname est le seul pays dépourvu de politiques spécifiques d'implication des communautés locales dans le processus des propositions d'inscription mais a réussi à obtenir cette implication au cas par cas (section I, question 5.8 dans l'Annexe I). La tendance est inverse en ce qui concerne l'intégration de la conservation du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle (section I, question 5.9 dans l'Annexe I). Seuls 3 pays (Barbade, Pérou et Cuba) considèrent que ces politiques sont effectivement mises en œuvre tandis que la plupart des autres estiment qu'il y a des déficiences dans leur mise en œuvre. Cinq pays n'ont pas de politiques spécifiques d'intégration du patrimoine dans une planification à plus grande échelle (Argentine, Antigua-et-Barbuda, Suriname, Paraguay et El Salvador) tandis que la Trinité-et-Tobago, Sainte-Lucie, Haïti et le Brésil n'ont pas non plus de politiques spécifiques mais estiment être en mesure de réaliser l'intégration au cas par cas.

## 1.6 État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur (question 6)

Il y a une certaine coopération entre les agences et institutions responsables du patrimoine culturel et naturel en matière d'identification, de conservation, de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel pour 21 États parties tandis que dans 4 seulement (Colombie, Cuba, Mexique et Pérou) cette coopération est jugée effective. Au Guatemala, à Sainte-Lucie, au Suriname et à la Trinité-et-Tobago, la coopération est limitée à cet égard. La coopération entre divers échelons gouvernementaux est moins effective mais près de 73% des États parties assurent une coopération efficace ou une certaine forme de coopération. En revanche, la coopération avec les agences gouvernementales ne s'occupant pas de la protection, telles que celles qui sont responsables du tourisme, de la défense et des travaux publics, se révèle la moins effective alors qu'il n'est pas possible de traiter nombre des problèmes de conservation intéressant les biens du Patrimoine mondial sans la coopération de ces agences (section I, questions 6.1, 6.2 et 6.3).



6.1 - Dans quelle mesure les principales agences/institutions responsables du patrimoine culturel et naturel coopèrent-elles à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur de ce patrimoine ?

6.2 - Dans quelle mesure les autres agences gouvernementales (ex. responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) coopèrent-elles à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ?

6.3 - Dans quelle mesure les divers échelons gouvernementaux coopèrent-ils à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

Les services fournis par les agences chargées de la conservation, de la protection et de la mise en valeur des biens du Patrimoine mondial ne sont jugés excellents que par deux États parties (Antigua-et-Barbuda et Brésil). Plus de la moitié des États parties de la région estiment que ces services n'ont qu'une certaine capacité et 10 États parties disent qu'ils ont juste la capacité suffisante (section I, question 6.4 dans l'Annexe I). Cela fait souligner la nécessité d'une plus grande disponibilité et de normes plus élevées pour les services fournis par les institutions spécialisées dans les domaines de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

Les commentaires des États parties ont révélé que la capacité de ces services peut être améliorée par une meilleure coopération et communication entre différentes institutions, comme l'ont fait observer la République dominicaine, le Nicaragua, le Guatemala et la Jamaïque. Dans ce contexte, à Cuba, par exemple, la protection du patrimoine est habituellement coordonnée par les ministères, et la collaboration entre les échelons national, régional et local est bonne. Certains États parties considèrent que des ressources humaines plus qualifiées pourraient améliorer la coopération et la synergie des actions des différentes autorités (Paraguay), tandis que d'autres disposent d'un personnel bien formé déjà en place (Antigua-et-Barbuda).

## **1.7 Études et recherche scientifiques et techniques (question 7)**

Le soutien à la recherche, spécifiquement sur les biens du patrimoine mondial, a besoin d'être encore développé. Seuls deux des 29 États parties qui ont rempli le questionnaire dans la région (El Salvador et le Pérou) indiquent qu'ils ont des programmes de recherche consacrés à la conservation du patrimoine mondial, tandis que 9 indiquent ne pas avoir de programme de recherche appliquée en place (section I, question 7.1 dans l'Annexe I).

Les États parties font remarquer que la recherche a été particulièrement utile pour comprendre le changement climatique et environnemental. Un exemple est fourni par Cuba, où il y a plusieurs institutions et universités qui mènent des programmes de recherche relatifs au patrimoine naturel. Cuba souligne aussi l'importance de la prévention des risques, qui pourrait être une des activités à envisager dans le Plan d'action. En ce qui concerne les programmes de recherche, les pays soulignent aussi le rôle des universités (El Salvador, Pérou, Suriname et Guyana) ainsi que la nécessité de la collaboration et de la coopération entre les institutions de recherche à la fois sur le plan national et sur le plan international (Pérou et Suriname).

Les commentaires des États parties indiquent aussi une grande disparité des ressources consacrées à la recherche entre biens naturels et biens culturels. La plupart des projets de recherche mentionnés dans les questionnaires ont été entrepris sur les sites naturels du patrimoine mondial. La plupart des universités et autres institutions axent aussi leurs efforts de recherche sur les sites naturels du patrimoine mondial en étudiant des sujets tels que le changement climatique, les études scientifiques, la préparation aux risques, etc. Toutefois, dans l'ensemble, les États parties conviennent qu'il est très nécessaire d'améliorer les actions de recherche.

D'autres commentaires révèlent deux problèmes communs concernant la recherche : le manque de fonds, et les programmes de recherche et de sciences mis en œuvre sur les sites du patrimoine mondial qui ne sont pas spécifiquement inclus dans la stratégie du site, mais dans des politiques éducatives nationales ou locales. L'Argentine fait observer que parfois il n'y a pas de budget de recherche pour les sites du patrimoine mondial mais que les sites bénéficient des travaux des institutions de recherche et des projets scientifiques en cours.

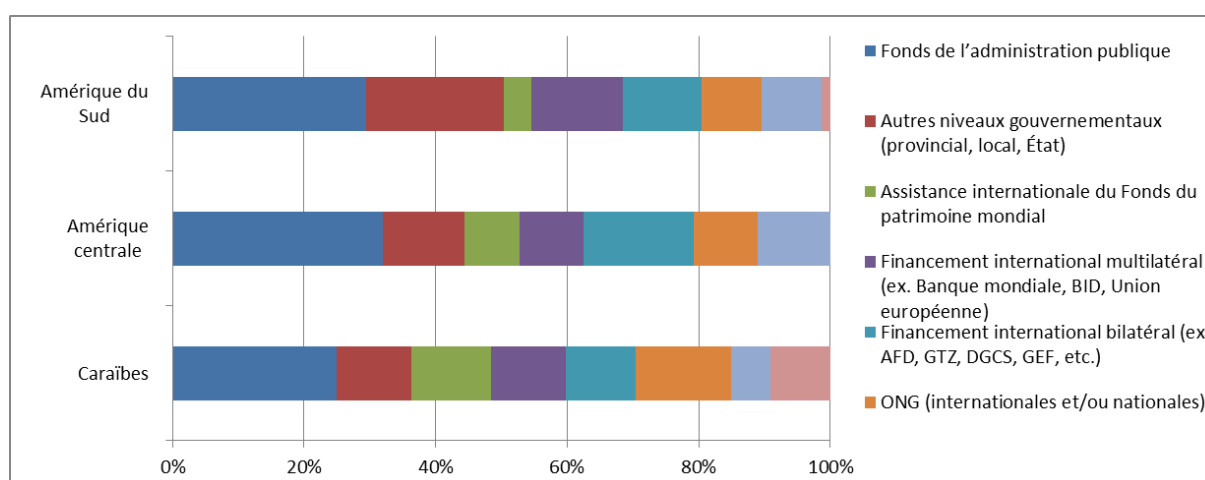
La recherche est souvent menée par des experts internationaux, comme dans les États des Caraïbes, ou en collaboration avec les programmes nationaux comme dans le cas du Pérou. Globalement, la contribution de la science et de la recherche est appréciée. Toutefois, il y a des limites à la mise en œuvre et à l'application de la gestion des sites en raison de l'inadéquation des fonds et du personnel. Beaucoup d'États parties font observer qu'il y a de nombreuses études spécifiques du patrimoine mondial à réaliser et des personnes à former afin d'assurer la durabilité des programmes (Bolivie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Nicaragua, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago). D'autres pays comme le Guatemala et le Paraguay expliquent plus en détail les travaux qu'ils mènent. Saint-Kitts-et-Nevis est aussi activement engagé dans des travaux de recherche et entreprend actuellement une étude de recherche comparative qui pourrait inspirer d'autres États parties de la région des Caraïbes.

## **1.8 État des ressources financières et humaines (question 8)**

La source la plus importante de financement pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel réside dans les fonds fournis par le gouvernement national de chaque pays. Dans toutes les sous-régions de la région Amérique latine et Caraïbes, le financement par le gouvernement national représente la part la plus grande (entre 25 et 30%). Il est suivi par le financement par les autres niveaux gouvernementaux (provincial, local, États). Cependant, les États des Caraïbes bénéficient relativement moins du financement gouvernemental que les États d'Amérique du Sud, le Mexique et les États d'Amérique centrale, étant donné qu'ils reçoivent plus d'aide internationale du Fonds du patrimoine mondial et de fonds d'organisations non gouvernementales.

Les trois sous-régions reçoivent aussi des fonds internationaux d'origine multilatérale (Banque mondiale, Fonds mondial pour l'environnement, Banque interaméricaine de développement, Union européenne) et d'origine bilatérale (Agence allemande de coopération internationale). L'Amérique du Sud et l'Amérique centrale reçoivent 25% de cette aide et les Caraïbes 20%.

Dans la majorité des cas, les programmes du patrimoine mondial dans les Caraïbes ne peuvent être financés en totalité par les fonds nationaux, et les pays des Caraïbes dépendent donc fondamentalement des financements extérieurs. La Convention exige que les financements soient demandés à des sources extérieures ou en recourant aux mécanismes de financement internationaux et à des organisations non gouvernementales. A cet égard, un objectif majeur du Plan d'action pour les Caraïbes pourrait être d'identifier et d'obtenir des sources nouvelles et durables de financement. Les fonds du secteur privé sont pratiquement inexistants dans cette sous-région alors qu'ils représentent de 10 à 15% des fonds dans les autres sous-régions. Trouver de nouvelles formes de coopération public-privé est essentiel pour mettre en œuvre le futur Plan d'action pour la région (section I, question 8.1).

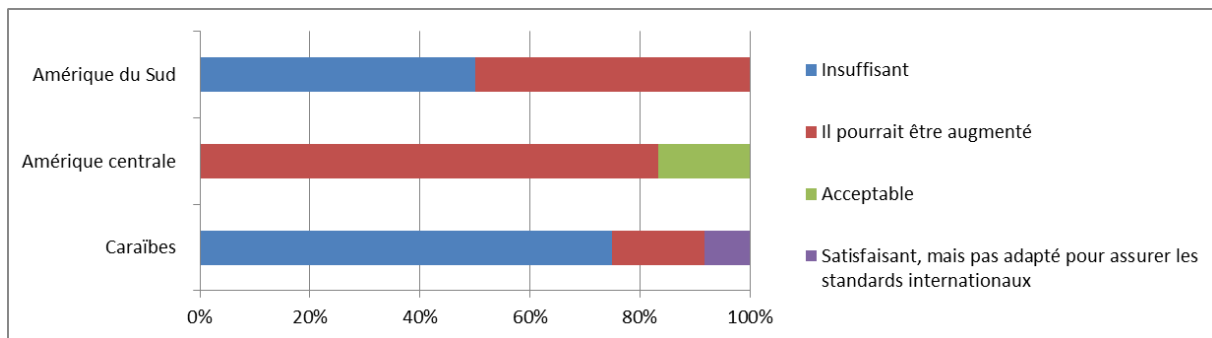


### 8.1 - Veuillez évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays

Sept États parties seulement ont contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et des dons pour la protection du patrimoine mondial (Uruguay, Panama, Guatemala, Bolivie, Brésil, Colombie et Equateur). Aucun Etat des Caraïbes n'a bénéficié de ce type d'aide, mais des plans sont envisagés pour changer cet état de choses (section I, question 8.2 dans l'Annexe I). Le nombre d'États parties qui ont des politiques nationales permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel est similaire : 13 pays ont de telles politiques tandis que 16 n'en ont pas (section I, question 8.3 dans l'Annexe I).

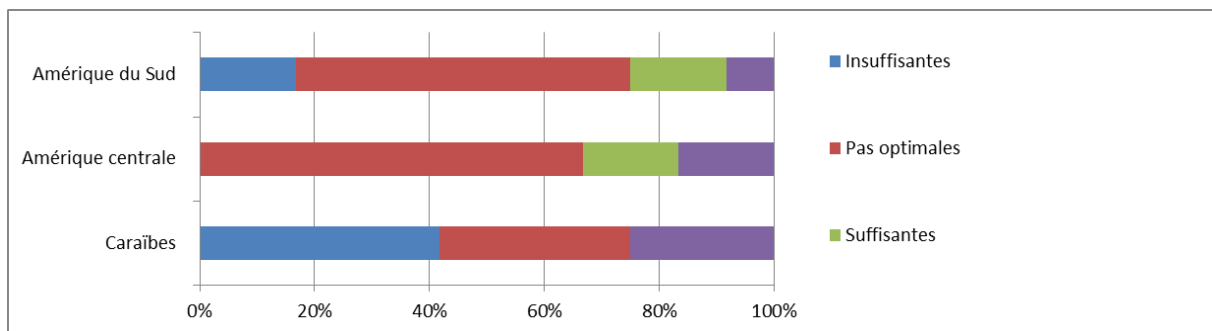
Les budgets nationaux et leur degré de suffisance pour protéger le patrimoine culturel et naturel sont très variables dans la région. C'est en Amérique centrale que la situation est la meilleure et en Amérique du Sud et aux Caraïbes qu'elle est la plus critique. Un seul État partie de la région (la Dominique) juge le budget adéquat mais reconnaît que des fonds supplémentaires permettraient une conservation, une protection et une mise en valeur plus efficaces afin de satisfaire aux normes internationales des meilleures pratiques. Un autre pays (le Guatemala) juge le financement disponible « acceptable ». Les budgets nationaux sont plus satisfaisants en Amérique centrale où aucun pays ne qualifie d'« inadéquat » le financement disponible. En comparaison, aucun pays d'Amérique du Sud ou des Caraïbes ne mentionne un budget adéquat (section I, question 8.4).





#### 8.4-Le budget actuel est-il suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national ?

La tendance est similaire en ce qui concerne les ressources humaines disponibles et leur aptitude à conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel efficacement au niveau national, même si d'une manière générale les ressources humaines disponibles sont beaucoup moins suffisantes qu'on ne le voudrait pour répondre aux besoins. Les chiffres varient considérablement d'une sous-région à une autre et il n'est pas facile d'identifier des tendances. Il est donc peut-être important d'analyser les paramètres au cas par cas et de considérer que la gestion et la disponibilité des ressources humaines sont aussi une exigence à prendre en compte dans le Plan d'action (section I, question 8.5).



#### 8.5 - Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre efficacement en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national ?

Les commentaires des États parties montrent que la plupart ont besoin d'améliorer leurs ressources financières et humaines. Dans plusieurs pays, comme Cuba et le Guatemala, des initiatives ont été mises en route pour élever le niveau du personnel professionnel et technique. Certains États travaillent aussi en partenariat avec d'autres acteurs, comme au Nicaragua, où les institutions privées et publiques ont besoin d'être impliquées au niveau national et international pour lever des fonds. C'est aussi le cas au Pérou, où les fonds destinés au patrimoine culturel viennent de la coopération et d'initiatives de financement à caractère privé. Divers États se préoccupent non seulement de la gestion et de l'obtention de fonds, mais aussi d'établir des mécanismes de coopération et de mise en réseau collaborative. Cependant, quelques États ont entrepris des activités génératrices de revenus, en particulier au niveau des sites (Saint-Kitts-et-Nevis, Pérou).

Les États mentionnent aussi que les organisations non gouvernementales jouent de plus en plus un rôle dans la levée de fonds et dans l'exécution de projets sur les sites du patrimoine mondial. Dans le cas de la République dominicaine, cela est important car il y a très peu d'ONG qui s'occupent du patrimoine culturel.

## **1.9 Formation (question 9)**

Les États parties ont donné des détails sur la formation formelle, les établissements d'enseignement et les programmes d'études disponibles dans leur pays qui intéressent le patrimoine mondial. Beaucoup des formations ne sont disponibles qu'au niveau national, mais quelques établissements offrent des cours aux participants étrangers. Les États parties ont demandé que ces informations soient collectées, mises à jour et communiquées dans toute la région afin d'améliorer la coopération régionale. Les centres catégorie 2 de l'UNESCO dans la région pourraient prendre en charge cette tâche et ainsi donner la priorité aux programmes de formation dans la région.

Les cinq premières priorités de la formation dans la région sont les suivantes : conservation, préparation aux risques, action éducative communautaire de proximité et administration. Toutefois, les domaines prioritaires varient selon la sous-région. Dans les Caraïbes, les domaines prioritaires sont la conservation, la préparation aux risques, l'implication des communautés locales, l'éducation et le renforcement des capacités. Les priorités sont pratiquement les mêmes en Amérique du Sud, mais elles sont différentes au Mexique et en Amérique centrale, où la préparation aux risques est le principal besoin en formation, suivie de l'implication des communautés locales, de la promotion et de la conservation (section I, question 9.2 ; figure par total et sous-région dans l'Annexe I). Une plus haute priorité est donnée aux communautés dans les Caraïbes, reflétant l'importance des communautés de propriétaires fonciers dans les États insulaires des Caraïbes. Les commentaires des États parties montrent aussi que les États parties riverains du Pacifique s'intéressent avant tout à la formation relative à la préparation aux risques et à la prévention des catastrophes naturelles.

La moitié des pays des sous-régions Amérique du Sud et Mexique et Amérique centrale informent qu'ils ont une stratégie nationale de formation pour renforcer le développement des capacités en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine qui est effectivement mise en œuvre, ce qui n'est le cas que de 4 États des Caraïbes (Saint-Vincent-et-les Grenadines, Barbade, Sainte-Lucie et Cuba). Cinq États parties n'ont pas de stratégie (Antigua-et-Barbuda, Dominique, El Salvador, Suriname et Colombie) et 12 autres ont une stratégie mais il y a des insuffisances dans sa mise en œuvre (section I, question 9.3 dans l'Annexe I).

Les commentaires des États parties montrent qu'un large éventail de cours de formation est offert à divers niveaux, mais ils ne sont pas complets ou suffisants. Divers établissements offrent une formation, principalement sous la forme de programmes de maîtrise et d'études universitaires supérieures, destinée à des participants de toute la région, mais des suggestions montrent la nécessité d'établir davantage de mécanismes et de programmes de coopération dans des domaines spécifiques au patrimoine comme l'architecture en terre (El Salvador) et la gestion de la culture (République dominicaine). Dans certains pays, les programmes de renforcement des capacités sont trop axés sur les affaires, l'hébergement, le tourisme, etc. et des programmes sur la gestion de la culture et/ou la restauration sont peut-être aussi nécessaires (Antigua-et-Barbuda).

## **1.10 Coopération internationale (question 10)**

Les États parties ont rendu compte de diverses formes de coopération avec d'autres États parties pour l'identification, la protection, la conservation et la préservation du patrimoine mondial. Le type de coopération le plus courant diffère d'une sous-région à une autre. Dans les Caraïbes, la participation à des fondations pour la coopération internationale est le type le plus courant de coopération, mais ce n'est pas le cas en Amérique du Sud, où la coopération prend principalement la forme du soutien financier, du partage des compétences pour le renforcement des capacités et de la diffusion de matériels et d'informations. Au Mexique et en Amérique centrale, les contributions aux organismes privés pour la préservation du patrimoine culturel et naturel et la participation à d'autres programmes des Nations Unies restent les principaux types de coopération internationale (section I, question 10.1 dans l'Annexe I).

Les États parties expriment le besoin de renforcer la coopération internationale, surtout dans la sous-région des Caraïbes (Saint-Kitts-et-Nevis et Trinité-et-Tobago) et considèrent qu'il faudrait publier et diffuser les meilleures pratiques. La coopération entre l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou aux fins de la préparation de la proposition d'inscription du *Qhapaq Ñan*, Système des Routes andines, est citée comme exemple de bonne pratique par certains participants. Plusieurs États parties (Argentine, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis et Uruguay) ont fait observer que les pratiques de jumelage entre pays ou sites ont aussi été reconnues comme des initiatives efficaces.

Les programmes de jumelage sont un bon moyen de mettre en œuvre la coopération internationale et d'améliorer la capacité de gestion des biens du patrimoine mondial. Il y a 11 États parties ayant des biens du patrimoine mondial qu'ils ont jumelés avec d'autres au niveau national ou au niveau international : Bolivie, Colombie, Cuba, Equateur, Grenade, Guatemala, Mexique, Panama, Paraguay, Uruguay (section I, question 10.2 dans l'Annexe I).

Lorsqu'on considère la coopération internationale, il est aussi important de ménager un espace aux nouveaux domaines de coopération. Le questionnaire ne prévoit pas d'espace pour identifier ces domaines, mais c'est un sujet qui a besoin d'être examiné plus en détail, outre qu'il faut déterminer quel type de coopération convient le mieux aux pays.

### **1.11 Éducation, information et sensibilisation (question 11)**

Divers médias sont utilisés pour mettre en valeur et promouvoir les biens du patrimoine mondial. Les plus utilisés sont les publications relatives au patrimoine mondial, les autres types de publications, l'Internet et les campagnes audiovisuelles et médiatiques, suivis des timbres-poste et des médailles. La Journée du patrimoine mondial est célébrée dans 11 États parties. Les médias sont essentiellement utilisés au niveau national à des fins d'information et de sensibilisation (section I, question 11.1 dans l'Annexe I).

Certains États parties utilisent au maximum les structures déjà existantes pour organiser la promotion des activités et des produits médiatiques. Un exemple est fourni par l'Argentine, qui utilise le Réseau des écoles associées pour organiser des projets d'éducation et encourage l'utilisation du kit sur le patrimoine mondial aux mains des jeunes. Le même réseau est utilisé à Cuba où plus de 40 écoles travaillent avec ce kit. Cuba met aussi en œuvre le programme « le musée dans la salle de classe ». Lancé dans le centre historique de La Havane, ce projet a été étendu à plusieurs municipalités du pays.

Dans les Caraïbes, la République dominicaine travaille avec le kit sur le patrimoine mondial aux mains des jeunes, et au Suriname l'État prévoit d'adapter le kit au pays et de l'utiliser dans l'enseignement primaire.

Certains États parties estiment que leur campagne de sensibilisation est insuffisante et qu'il faudrait la renforcer (Bolivie, Nicaragua, Trinité-et-Tobago, Sainte-Lucie et Dominique), tandis que pour d'autres la coopération internationale est essentielle et a besoin d'être améliorée (Guatemala). Le présent questionnaire ne permet pas de mesurer l'efficacité des différentes formes de stratégies médiatiques et éducatives en place, ou de déterminer comment le public cible a reçu et compris ces informations. L'élaboration d'indicateurs est peut-être une des activités à inclure en tant qu'élément du suivi dans le Plan d'action.

Les États parties remarquent qu'il est très important de réfléchir à une stratégie qui introduise de la meilleure façon les kits et ressources disponibles, considère comment ils peuvent être adaptés à différents systèmes et comment ils peuvent répondre à leurs besoins.

En ce qui concerne la stratégie de sensibilisation des différents acteurs à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, deux États seulement indiquent qu'ils ont adopté une telle stratégie (Antigua-et-Barbuda et Venezuela). Relativement peu de pays ont une

stratégie de sensibilisation effective, et la plupart indiquent que leurs stratégies présentent des insuffisances dans la mise en œuvre (section I, question 11.2.1 dans l'Annexe I).

Tous les milieux ne sont pas également sensibilisés au patrimoine mondial. Ce sont les communautés et les décideurs qui sont les plus sensibilisés. Dans l'ensemble, la sensibilisation dans le secteur privé, le grand public et chez les jeunes n'est pas élevée. Dans certains cas, les jeunes et les autochtones se révèlent très peu sensibilisés au patrimoine mondial (section I, question 11.2.2 dans l'Annexe I). Le degré de sensibilisation ne varie pas beaucoup selon les sous-régions.

Au total, 11 États parties ne participent pas au programme de l'UNESCO sur le patrimoine aux mains des jeunes (Antigua-et-Barbuda, Brésil, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Guatemala, Haïti, Saint-Kitts-et-Nevis, Panama, Venezuela). Seuls l'Uruguay et la Barbade l'ont intégré dans les programmes scolaires. Les activités liées aux écoles et aux jeunes qui comptent la plus forte participation sont celles qui ont trait aux visites scolaires organisées sur les sites du patrimoine mondial culturel et naturel. Il y a des cours et des activités pour les élèves dans le cadre des programmes scolaires et des activités liées au patrimoine dans le cadre des clubs/associations UNESCO (section I, question 11.2.4 dans l'Annexe I).

## 2. BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES (LAC), RESULTATS DU QUESTIONNAIRE, SECTION II

### 2.1 Introduction

La section II du questionnaire est centrée sur l'état de conservation de chaque bien du patrimoine en Amérique latine et dans les Caraïbes qui a été analysé dans le cadre du deuxième Cycle de rapports périodiques pour la région. L'accent est mis principalement sur deux sujets centraux : mieux connaître les facteurs affectant les biens, et détailler les caractéristiques et l'état de protection des biens, leur gestion et leur suivi.

États parties et biens par sous-région qui font l'objet du deuxième Cycle de rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes

	États parties	Biens culturels	Biens naturels	Biens mixtes	Total
Amérique centrale	7	35	10	1	46
Amérique du Sud	12	43	21	2	66
Caraïbes	13	11	5	0	16
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>89</b>	<b>36</b>	<b>3</b>	<b>128</b>

### 2.2 Informations relatives aux biens du patrimoine mondial

Les informations ci-après relatives aux biens du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été produites et validées par les États parties pour ce qui est des informations techniques, géographiques et cartographiques. L'inventaire rétrospectif, qui est un des piliers de l'exercice des rapports périodiques, est un processus de clarification des emplacements et des zones des biens proposés pour inscription au moment de l'inscription et inclut les sites qui ont été inscrits de 1978 à 1997. Les États parties ont été informés des processus officiels de modification des limites et des modalités de présentation des demandes de changement de dénomination et de modifications mineures des limites dans les zones protégées, conformément aux procédures officielles.

### 2.3 Facteurs affectant les biens

Dans le questionnaire, il y a 13 catégories de facteurs qui affectent les biens, chacune étant établie en fonction des causes spécifiques, avec 3 à 10 facteurs par catégorie. Cela permet d'identifier 76 facteurs qui ont un impact sur les sites et aide à construire un tableau d'ensemble de chaque sous-région, offrant la possibilité de concevoir des plans d'action régionaux à moyen et à long terme. Chaque facteur est évalué par le gestionnaire du site inscrit et choisi par l'État partie. Le gestionnaire de site a la responsabilité de déterminer si l'impact de chaque facteur est positif ou négatif, et aussi de déterminer si ledit impact est effectif ou potentiel et, en outre, si le facteur est interne ou extérieur au site inscrit. Le présent rapport utilise 13 facteurs pour examiner les tendances régionales qui ont une incidence négative sur le bien, débouchant sur un instantané de la situation globale dans la région. Les 76 facteurs sont utilisés pour analyser la situation de chaque sous-région et dans le même temps l'analyse permet aussi une vérification croisée de l'impact selon le type de bien, culturel, naturel ou mixte. Le rapport met l'accent sur les facteurs qui ont actuellement un impact négatif ou positif sur plus d'un tiers des biens afin de produire une analyse utile des facteurs communs à chaque sous-région. Les autres facteurs affectant les biens non mentionnés dans le présent résumé, qui ne sont présents que dans 30% ou moins des cas, peuvent être étudiés dans les tableaux détaillés de l'Annexe I. Ils appelleront des programmes ou des politiques spécifiques qui ne font pas nécessairement partie des plans régionaux d'ensemble et devront faire l'objet de lignes d'action spécifiques dans le Plan d'action.

### 2.3.1 Vue d'ensemble

Les biens culturels, naturels et mixtes ne sont pas influencés de la même façon par différents phénomènes et les activités groupées par facteurs d'impact. Une vue d'ensemble, mettant l'accent sur les impacts négatifs, permet d'observer clairement la tendance dans la région.

Les biens culturels sont principalement affectés par le groupe de facteurs classés sous la rubrique « conditions locales affectant le tissu physique ». Dans la région, les dommages causés par l'eau (pluies, inondations dues à des rivières ou des torrents, perméabilité des sols) ainsi que les niveaux élevés d'humidité relative sont à l'origine des impacts les plus élevés, si on les compare aux autres facteurs affectant les biens. Dans le même groupe de causes, les températures locales élevées sont aussi mentionnées, ce qui crée un contexte environnemental favorable à la présence de micro-organismes. La poussière est aussi indiquée comme un problème mais dans une mesure moindre, car elle n'a d'effets notables que sur certains sites. Ces conditions naturelles défavorables à la conservation sont aggravées par le cycle des saisons présentant des tempêtes d'intensité variable, y compris des cyclones dans toutes les sous-régions, et en particulier dans les Caraïbes qui ont un cycle saisonnier d'ouragans. Puis sont soulignés les facteurs négatifs dus aux conditions sociales et à l'utilisation culturelle du patrimoine. Dans cette section, les changements des structures et de la cohésion sociale sont signalés, de même que les changements dans les modes traditionnels de vie et de savoir. L'impact causé par l'ampleur du tourisme et le nombre croissant de visiteurs est aussi souligné. Les activités illégales, aussi considérées comme pertinentes au niveau régional, affectent elles aussi les biens et sont classées dans les autres activités humaines.

L'analyse détaillée de chaque sous-région est présentée dans la section suivante, permettant ainsi d'élaborer des stratégies sous-régionales spécifiques qui permettront de résoudre ou d'atténuer les impacts déjà détectés sur les sites.

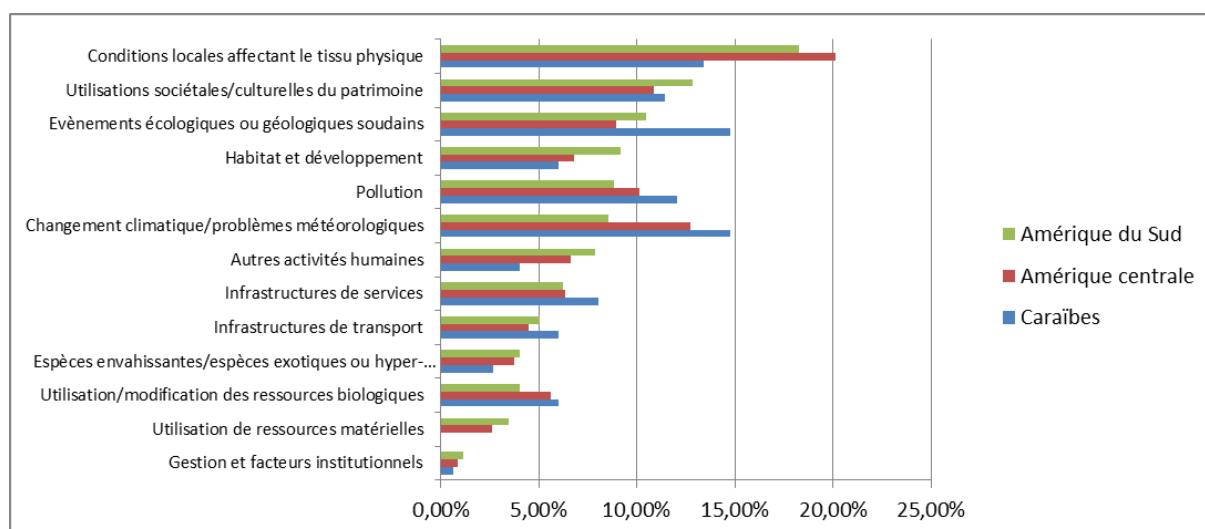
Les biens naturels de la région sont spécialement affectés par le changement climatique qui aggrave les événements météorologiques extrêmes, en particulier la sécheresse et les grandes tempêtes, signalées comme les facteurs négatifs majeurs dans deux des sous-régions – l'Amérique centrale et les Caraïbes. Des dommages massifs sont aussi attribués aux activités illégales, aux transformations sociales et à l'utilisation sociale, ainsi qu'à la disparition des modes de vie traditionnels. Comme pour les biens culturels, l'impact négatif causé par l'accroissement du nombre de touristes et de visiteurs est inquiétant. D'autres facteurs dommageables importants sont dus à l'infrastructure des transports et à la construction de locaux d'hébergement pour les visiteurs. Pour ce qui est de la conservation de la biodiversité, la présence à la fois d'espèces terrestres et d'eau douce envahissantes exotiques est signalée, avec une présence moindre de ces dernières. Parmi les facteurs de pollution, les déchets solides se distinguent par les dommages qu'ils causent aux biens. Une analyse détaillée de chacune des sous-régions est présentée plus loin.

Les biens mixtes manifestent généralement les mêmes facteurs dommageables que les biens naturels dans la région. Cependant, il faut souligner que ces biens présentent des traits particuliers s'agissant des facteurs nuisibles à la conservation.

La préservation du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes devrait se confronter au défi actuel concernant les catastrophes naturelles causées par des événements extrêmes tels que « El Niño », « La Niña » ou les cycles annuels des ouragans qui causent de longues périodes de sécheresse, mais aussi aggravent les risques d'incendies de forêt ou d'inondations graves. Les incidents d'origine géologique ne sauraient être oubliés, en particulier les tremblements de terre (Haïti, Chili), l'activité volcanique (Guatemala, Mexique) et les glissements de terrain (Pérou).

### 2.3.2 Facteurs affectant les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en Amérique centrale (questions 3.1 à 3.16)

Les principaux facteurs signalés qui sont néfastes aux biens culturels sont ceux qui sont causés par les phénomènes locaux de nature physique et atmosphérique. Les facteurs négatifs les plus en évidence sont causés par le changement climatique local, qui a un impact direct sur la conservation physique et structurelle des biens culturels. Généralement, ces facteurs sont dus à l'humidité des sites (signalée dans 88% des cas), de même qu'aux températures élevées (indiquées dans 56% des cas), qui favorisent les conditions propices à la prolifération de micro-organismes (champignons, lichens, bactéries) ainsi que d'insectes, comme spécifié dans 74% des sites analysés.



#### Question 3 - Pourcentage des biens culturels subissant des facteurs négatifs effectifs, par groupe de facteurs et sous-régions

Ces facteurs exigent une surveillance constante des conditions atmosphériques, ainsi qu'une protection préventive renforcée des biens et de leurs composantes. Bien souvent, il n'y a pas de contrôle régulier de l'ouverture des fenêtres, vasistas et autres sources d'air, d'humidité et de pollution. Les autres facteurs d'humidité sont produits par les pratiques traditionnelles de nettoyage des sites culturels, où l'utilisation d'eau accroît directement l'humidité relative des espaces. Il en est de même du contrôle limité du filtrage de l'air, en particulier pour la protection des revêtements des constructions. Un plan de conservation préventive qui minimise ces impacts peut aider à améliorer la conservation au moyen de ressources limitées.

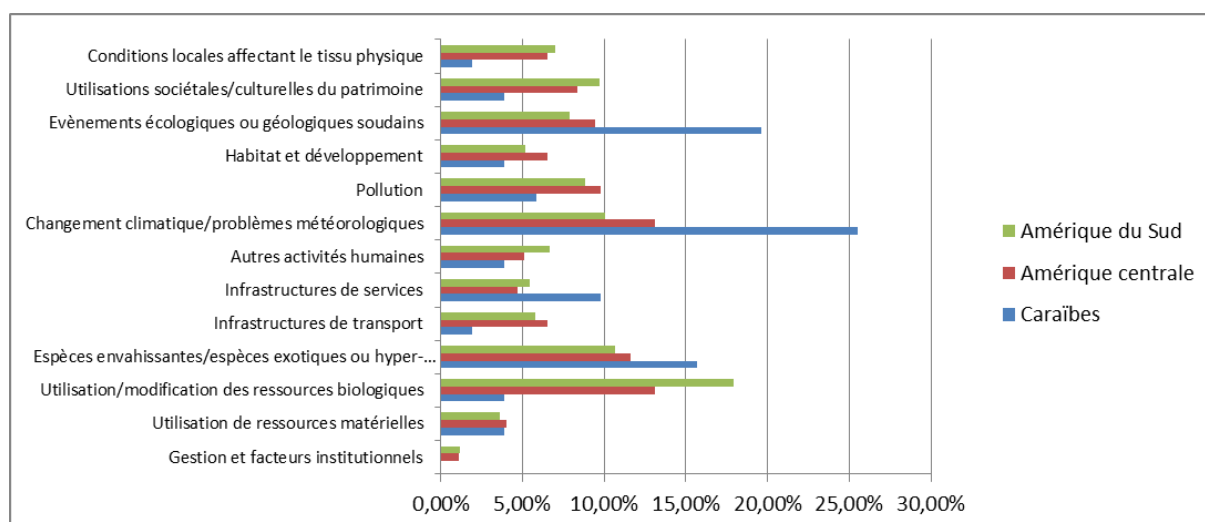
Les phénomènes naturels d'intensité exceptionnelle ou les événements géologiques accroissent les risques des facteurs affectant les biens culturels dans la sous-région d'Amérique centrale. L'eau, résultant des fortes pluies et des tempêtes enregistrées dans cette zone, en particulier de mai à octobre, est indiquée comme causant des dommages dans 65% des cas. Il faut y ajouter le vent (50%) et les inondations (47%). Les phénomènes contraires sévissent durant la saison sèche, avec des incendies, indiqués comme des risques dans 59% des cas. Sur la côte du Pacifique et dans les sites correspondants, les dommages signalés sont causés par des tremblements de terre (53%). Dans plus de 30% des sites, d'importantes variations de facteurs climatiques exceptionnels sont soulignées, comme des changements de température, des inondations et des tempêtes exceptionnellement sévères, sujets sensibles dans le contexte global du changement climatique. Les prévisions météorologiques ont annoncé les pluies torrentielles enregistrées dans le Sanctuaire historique de Machu Picchu en 2010, dont l'intensité a été beaucoup plus forte que les années précédentes, et ont aidé à mettre en place des systèmes d'alerte précoce. Les divers moyens d'encourager la mitigation et les moyens d'alerte précoce, ainsi que la promotion d'une culture de gestion des risques dans les populations qui subissent les effets devraient être pris en compte dans le plan d'action régional à moyen et à long terme.

Les facteurs sociaux occupent la troisième place en importance parmi les facteurs indiqués comme affectant les biens culturels dans la sous-région de l'Amérique centrale. Les facteurs majeurs sont la croissance des habitats non planifiés aux alentours des zones protégées, les utilisations illégales du terrain, la construction de services publics ainsi que l'impact des visiteurs et des activités récréatives, tous ces facteurs étant enregistrés dans plus de 50% des sites de la sous-région. Les zones urbaines comme les sites archéologiques révèlent la nécessité de disposer d'instruments appropriés d'aménagement du territoire permettant d'élaborer des politiques nationales du patrimoine mondial conformément aux plans d'exploitation industrielle, d'agriculture ou d'urbanisme dans les zones où il y a des sites inscrits.

Les autres facteurs sociaux identifiés dans au moins 50% des sites culturels sont les dommages délibérés causés au patrimoine ou sa destruction délibérée, les changements dans la valorisation de l'identité locale, et la disparition des modes de vie traditionnels. Cette dernière a été identifiée dans 44% des cas dans la sous-région d'Amérique centrale. Il est donc essentiel de pouvoir mettre en œuvre des politiques qui garantissent une plus grande participation sociale à l'appréciation et la connaissance des biens culturels, ainsi qu'à leur conservation et à leur gestion, afin que les populations locales profitent directement et indirectement de leurs efforts de préservation des biens.

L'aggravation de la pollution, en particulier de celle qui provient des déchets solides, est un type de dommage qui affecte les biens culturels dans la sous-région d'Amérique centrale. 56% des sites considèrent que ce facteur est celui qui est à l'origine de l'impact négatif le plus grave sur les sites. Il faut y ajouter les indications relatives à l'érosion des sols, ainsi que la pollution de l'air par des particules et la poussière dans 40% des sites culturels. Ces facteurs négatifs ne dépendent généralement pas directement de l'administration du site et exigent une action territoriale plus large des autorités locales, régionales ou nationales pour influencer un contrôle durable.

76% des sites de la sous-région d'Amérique centrale indiquent que les programmes relatifs à la gestion des sites culturels et aux zones tampons ont des résultats positifs. Un pourcentage similaire d'impacts positifs est indiqué en ce qui concerne la mise en place de services d'interprétation des biens et d'accueil des touristes et des visiteurs. Les actions de promotion de la recherche et du suivi sont également considérées comme positives dans 65% des biens culturels. Les utilisations rituelles et religieuses sont évaluées positivement dans 62% des cas.



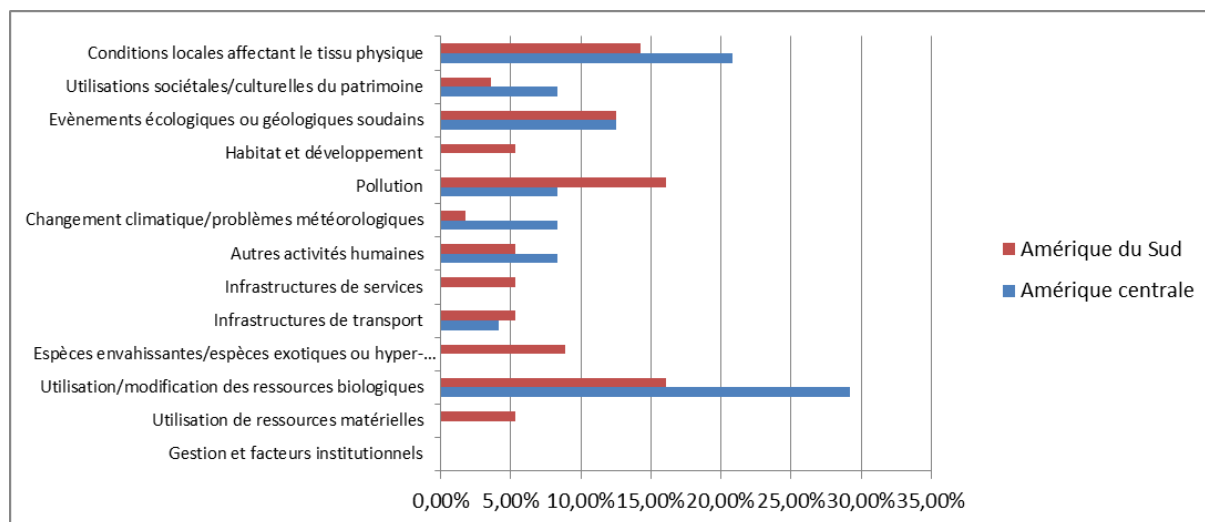
### Question 3 - Pourcentage des biens naturels subissant des facteurs négatifs effectifs, par groupe de facteurs et sous-régions

L'importance et la signification de ces pourcentages amènent à conclure qu'il est nécessaire d'intensifier la bonne mise en œuvre et de donner suite aux propositions des plans et systèmes de gestion existants, ainsi que d'identifier les sites qui manquent d'outils ou dont les propositions ne



sont pas accompagnées comme il le faudrait d'une structure juridique, financière ou locale garantissant leur mise en œuvre appropriée et leur suivi systématique au moyen d'indicateurs de la conservation et de la gestion.

Les facteurs qui affectent les biens dans la sous-région d'Amérique centrale ont été identifiés comme principalement anthropiques, avec des activités illégales mises en évidence dans 91% des sites.



### Question 3 - Pourcentage des biens mixtes subissant des facteurs négatifs effectifs, par groupe de facteurs et sous-régions

Le deuxième facteur négatif, avec un niveau similaire d'impact, a trait aux problèmes causés par le tourisme, les visiteurs et les activités de loisirs, identifiés comme un facteur négatif dans 82% des cas. Un fort impact est associé aux effets de l'infrastructure des transports (dans 73% des cas), de l'augmentation des déchets solides (73%) ou de la construction d'installations et d'hébergements pour les visiteurs (64%). Il convient de noter que le tourisme naturel est un des produits qui ont enregistré la plus forte progression annuelle dans les pays d'Amérique centrale, avec une croissance moyenne de 4,5% pour la seule année 2012, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Ce processus a connu un développement constant au cours de la dernière décennie et représente incontestablement la plus forte pression et le problème majeur pour les zones naturelles protégées de la sous-région. Ces zones nécessiteront des systèmes de gestion plus efficaces, ainsi que des ressources financières et humaines leur permettant de répondre de façon appropriée aux pressions de la demande, qui est devenue une industrie nationale. Cette situation ouvre une fenêtre d'opportunité à l'établissement d'accords stratégiques sur l'utilisation durable et le financement de la gestion des sites, au moyen d'une planification conjointe des autorités environnementales et nationales responsables de la planification du tourisme et des entreprises qui promeuvent le tourisme, dont beaucoup viennent des États-Unis et d'Europe. Une vision et un plan d'action sous-régional sur cette question sont nécessaires.

## Le tourisme en Amérique latine et Caraïbes

### *Brève analyse de la situation actuelle et des perspectives*

#### Situation actuelle du tourisme dans la région LAC

##### **a) Entrées de touristes**

Le Mexique est la première destination touristique dans la région LAC et la 10<sup>e</sup> destination la plus populaire dans le monde, ayant reçu 23,4 millions de touristes en 2011. L'Argentine est la 2<sup>e</sup> destination touristique de la région (5,7 millions de touristes en 2011), suivie du Brésil (3<sup>e</sup> avec 5,4 millions de touristes en 2011). La République dominicaine et le Chili sont 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, avec respectivement 4,3 et 3,1 millions de touristes en 2011 (voir l'Annexe I).

En comparaison, le Mexique reçoit beaucoup plus de touristes que l'Amérique centrale (8,3 millions en 2011) et que les Caraïbes (20,8 millions de touristes en 2011), et légèrement moins que l'ensemble de l'Amérique du Sud (25,8 millions de touristes en 2011).

Si l'on met à part le Mexique, l'Amérique centrale a reçu 8,3 millions de touristes en 2011 et les Caraïbes, 20,8. L'Amérique du Sud a reçu 25,8 millions de touristes en 2011. Une approche sous-régionale montre les 5 premières destinations touristiques par sous-région :

- Amérique centrale :
  1. Costa Rica : 2,2 millions de touristes en 2011
  2. Panama : 1,5 million de touristes en 2011
  3. Guatemala : 1,3 million de touristes en 2011
  4. El Salvador : 1,2 million de touristes en 2011
  5. Nicaragua : 1,1 million de touristes en 2011
- Caraïbes :
  1. République dominicaine : 4,3 millions de touristes en 2011
  2. Cuba : 2,7 millions de touristes en 2011
  3. Jamaïque : 2 millions de touristes en 2011
  4. Bahamas : 1,3 million de touristes en 2011
  5. Barbade : 600 000 touristes en 2011
- Amérique du Sud :
  1. Argentine : 5,7 millions de touristes en 2011
  2. Brésil : 5,4 millions de touristes en 2011
  3. Chili : 3,1 millions de touristes en 2011
  4. Uruguay : 2,9 millions de touristes en 2011
  5. Pérou : 2,3 millions de touristes en 2011

##### **b) Emission de touristes**

Selon l'OMT (2012, voir l'Annexe I), la plus grande part du tourisme international est intrarégionale (77,7% en 2011). En 2011, 16,5% du tourisme international a eu pour origine les Amériques. Les États-Unis sont le 2<sup>e</sup> pays émetteur de touristes dans le monde (7,7% en 2011) et le Canada le 6<sup>e</sup> (3,2% en 2011). Toutefois, aucun pays de la région LAC ne figure parmi les 10 premiers pays émetteurs de touristes en 2011. En conclusion, la majorité des touristes qui visitent les pays de la région viennent des États-Unis et du Canada, ainsi que de la même sous-région ou d'une autre sous-région de la région LAC.

De plus, près de 20% du tourisme international est interrégional. L'Europe et l'Asie de l'Est sont les deux principales émettrices de touristes interrégionaux (respectivement 52,5 et 21,8% des touristes internationaux en 2011), principalement représentés par l'Allemagne (8,2% des touristes internationaux en 2011) et la Chine (7% des touristes internationaux en 2011). En conséquence, après l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie de l'Est sont les principales émettrices de touristes qui visitent les pays de la région LAC.

### **c) Types de tourisme**

#### **1. Tourisme culturel**

Selon l'Institut espagnol d'études sur le tourisme (IET), 83% des touristes internationaux visitent des sites culturels. Il faut cependant noter que ces statistiques ne se réfèrent qu'aux pays latino-américains.

Dans les pays des Caraïbes, il convient de mentionner que le tourisme de croisière (très actif dans la région) visite essentiellement les sites culturels urbains, dont certains sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (par exemple la Ville coloniale de Saint-Domingue, le Centre historique de Bridgetown, la Zone historique de Willemstad, la Vieille ville de La Havane, le Parc national historique en Haïti, La Fortaleza et le site historique national de San Juan à Porto Rico).

#### **2. Tourisme dans les zones naturelles protégées**

Selon l'IET, 47% des touristes internationaux « voyagent dans les campagnes », ce qui inclut la visite de zones naturelles protégées. Toutefois, il faut noter que ces statistiques ne se réfèrent qu'aux pays latino-américains. Malheureusement, il n'y a pas de statistiques détaillées fiables sur le tourisme dans les zones naturelles protégées.

### **Ressources financières pour le tourisme dans les pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes**

D'une manière générale, les pays de la région ont élaboré des stratégies touristiques nationales détaillées depuis les années 1970. Cependant, la plupart de ces pays manquent de données statistiques officielles facilement accessibles. Une des priorités du plan conjoint de l'OMT et de la BID (Banque interaméricaine de développement) pour le développement du tourisme dans la région LAC (2011-2012) a été la création d'un système statistique complet et d'un observatoire régional du tourisme, y compris la fourniture de données sur les ressources financières. Toutefois, les buts de cette initiative n'ont pas encore été atteints.

Il est important de noter que les plans et stratégies supranationaux (qui incluent toujours des ressources financières provenant de fonds d'investissement et de banques internationales de développement) sont mis en œuvre par des organisations internationales et des structures de financement comme la BID. Il faut souligner l'exemple remarquable de l'Action de la BID pour la gestion du tourisme et de la conservation (voir le lien pour en savoir plus : <http://www.iadb.org/en/topics/tourism/tourism-that-protects-the-environment-in-latin-america.3850.html>.)

## **Prévisions relatives au développement du tourisme dans la région LAC**

L'OMT (2012) estime que le tourisme international aura tendance à se développer durablement au cours des 17 années à venir. Il est escompté que les pays de la région ne feront pas exception. Le tableau suivant (source : OMT, 2012) montre l'évolution attendue du tourisme dans les Amériques entre 2010 et 2030 :

[tableau]

L'augmentation la plus importante est celle du niveau escompté du nombre des touristes en Amérique centrale (en excluant le Mexique), avec une croissance moyenne estimée à 5,2% entre 2010 et 2030. Il y aurait donc 14 millions de touristes qui visiteraient l'Amérique centrale en 2020, et 22 millions en 2030.

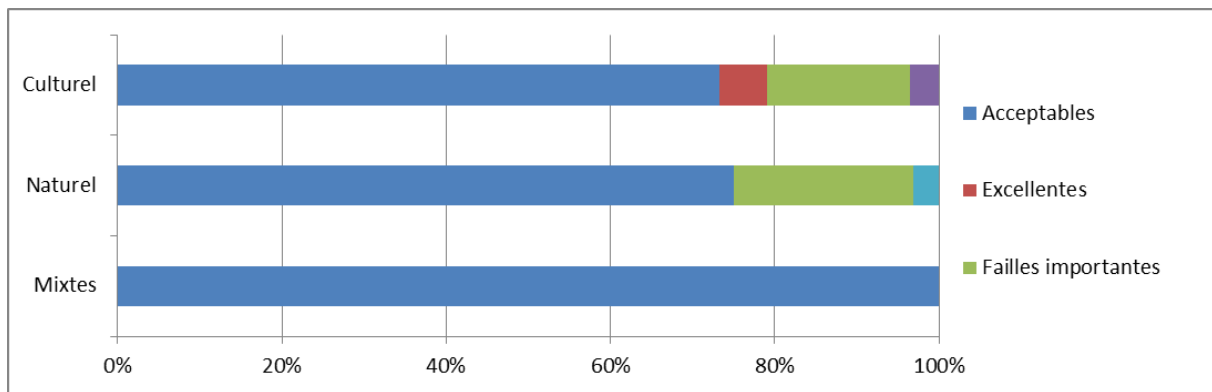
Le nombre de touristes arrivant en Amérique du Sud devrait aussi augmenter considérablement, avec une croissance moyenne estimée à 4,6% entre 2010 et 2030, et surtout une croissance escomptée de 5,3% jusqu'à 2020.

Le tourisme continuera à progresser durablement dans les Amériques, comme il est projeté sur les autres continents. Il est clairement visible que le taux de croissance prévu du tourisme dans les Amériques est particulièrement élevé.

D'une manière générale, selon l'OMT (2012), il est à prévoir que le tourisme dans les économies émergentes augmentera de 4,4% entre 2010 et 2030, deux fois plus que dans les économies développées. Les pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes devraient aussi participer à cette tendance.

### **Principales références :**

- OMT, *Panorama OMT del turismo internacional*, 2012, 16 p.
- OMT-SEGIB, *Turismo en Iberoamérica*, 2010, 20 p.
- Banque interaméricaine de développement, [www.iadb.org](http://www.iadb.org)



Question 4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

Il est tout aussi important de déterminer si un cadre juridique approprié est en place que de mesurer son efficacité. Une moyenne élevée de sites, 75%, considèrent les capacités et les ressources pour faire appliquer les cadres juridiques comme excellentes (5 biens) ou acceptables (63 sites, dont les trois sites mixtes de la région). Toutefois, 18% indiquent qu'il n'y a pas de capacités ou de ressources appropriées pour les faire appliquer. Tout cela montre la nécessité d'un programme pour examiner et mettre à jour les cadres juridiques dans toutes les catégories et toutes les sous-régions. Assez souvent, la structure juridique du bien inscrit consiste en l'application de la réglementation nationale de la protection du patrimoine culturel et naturel. Cependant, il faut faire observer que beaucoup de législations nationales passent par un processus de renouvellement, afin de s'adapter à une conceptualisation plus complète du patrimoine naturel comme du patrimoine culturel en tant que concept et aussi de trouver un espace de collaboration dans les politiques publiques pour la protection du patrimoine sous la forme d'incitations fiscales, de droits culturels ou de questions environnementales au sens large, ou en matière de santé, d'éducation, etc. Il est donc essentiel de réaliser des études des bonnes pratiques en matière de coordination des législations nationale, régionale et locale afin de mettre en œuvre de manière appropriée les traités internationaux, comme c'est le cas pour la Convention de 1972. La formalisation des droits interinstitutionnels et publics ou des inter-sectorialités coutumières deviendra fondamentale afin de satisfaire aux exigences de conservation et de gestion intégrées des sites inscrits.

### 2.3.3 Autres facteurs affectant les biens en Amérique latine et dans les Caraïbes

Un troisième groupe de facteurs qui affectent les sites naturels de la sous-région d'Amérique centrale est causé par les actions anthropiques ou les dommages climatiques associés aux impacts humains. Les variations de température et les espèces exotiques envahissantes (82%), l'érosion (73%) et les dommages marins liés à la pêche et à la pollution des océans (63%) sont les facteurs les plus notables. Il faut y ajouter dans plus de 50% des biens culturels dans la dynamique des océans les dommages causés par les tempêtes et les incendies de forêt. Ces dommages de vaste portée ne viennent pas de l'intérieur des zones protégées et il faudrait donc qu'ils soient pris en considération par des plans régionaux de soutenabilité environnementale.

Même si dans la sous-région d'Amérique centrale des dommages imputés au changement social sont signalés dans 50% des sites, on peut estimer qu'il s'agit d'un facteur de risque modéré en comparaison avec les dommages précédents qui sont liés au changement social dans les groupes associés aux sites naturels, en particulier en relation avec le changement des valeurs et des utilisations traditionnelles des sites. La communication avec les propriétaires fonciers, les habitants et les groupes autochtones est fondamentale pour garantir une participation plus continue au processus de gestion. De même, il est nécessaire de renforcer les connaissances et de diversifier les méthodologies pour élaborer des études et des plans des utilisations publiques et des limites du changement acceptable qui analysent la diversité des types d'utilisation : scientifiques,

éducatifs et aussi touristiques. Ces plans devraient procéder à une analyse en profondeur des attentes de profit, de développement économique et commercial, mais sans négliger l'analyse des bienfaits sociaux pour les propriétaires directs du site ou de ses usufruitiers, par des actions durables.

En ce qui concerne la dynamique de la gestion, il y a une évaluation positive à 100% des actions visant à équiper les sites naturels de centres d'information et d'installations destinées aux touristes, à côté de l'impact positif des programmes de gestion, de recherche et de suivi (73%). Les propositions et projets de génération d'énergies renouvelables (64%) sont aussi jugés positivement, de même que, dans une moindre mesure, ceux qui concernent l'exploitation durable de bois (45%). Ce sont là, sans nul doute, les orientations de base à suivre pour mettre à jour les plans de gestion. Il est important de faire observer que ces dernières années, en raison de l'augmentation de certains facteurs, il a fallu tenir compte de l'accroissement du nombre de phénomènes et de leurs implications pour la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des sites inscrits dans la région. D'un point de vue juridique, la décentralisation des responsabilités au niveau régional et local a entraîné des chevauchements dans les mandats et un manque de clarté dans les processus décisionnels qui font qu'il est urgent de mettre en place des mécanismes de coordination entre l'application des traités internationaux et la manière dont les engagements sont tenus au niveau local.

Les questions liées à la propriété foncière, aux revendications autochtones de territoires ancestraux, à la régularisation des titres de propriété sur les sites inscrits et à l'interprétation des lois nationales de protection du patrimoine archéologique ont créé des sujets de confrontation pour lesquels il faut trouver des solutions afin de mettre en œuvre correctement la Convention.

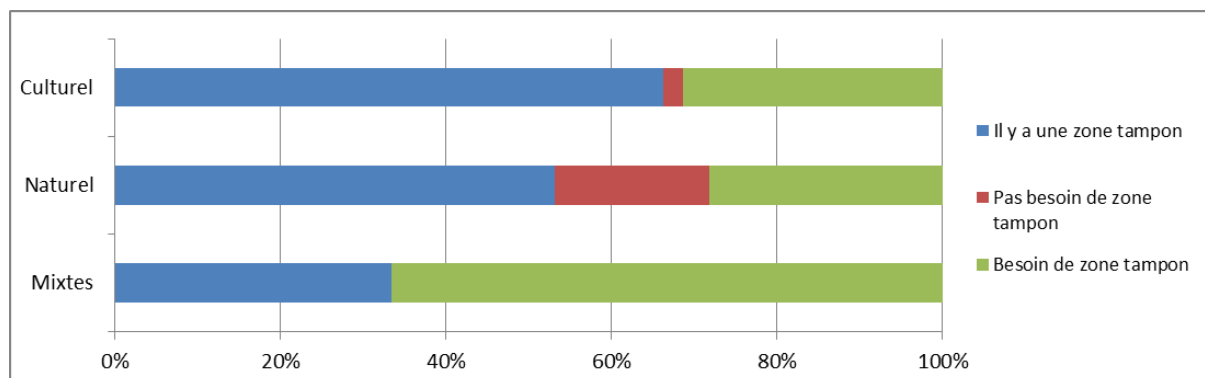
Comme d'autres régions, la région Amérique latine et Caraïbes est victime de la perte de continuité administrative et aussi de la rotation constante des techniciens et des spécialistes en charge des sites, qui perturbent les processus et les projets. Les temps moyens et longs des processus de la coopération internationale ne suivent pas le même rythme que le calendrier politique. C'est pourquoi les plans de conservation et de gestion restent sur les bureaux, dépourvus de force juridique, de volonté politique durable ou de capacités financières et ne disposent pas non plus de la plate-forme sociale nécessaire pour être mis en œuvre et constamment suivis en tant qu'instrument adaptable aux besoins changeants du site et de son contexte politique et social.

Les changements dans le paysage au niveau territorial sont immenses. Les connexions entre l'Atlantique et le Pacifique sont un fait. L'exploration et l'exploitation minières sont des facteurs importants du développement des pays, et des priorités industrielles nationales qui affectent autant les sites culturels que les sites naturels. Il a été indiqué clairement dans le questionnaire que la région souffre de problèmes liés au trafic de drogues, y compris leur manutention et leur transport.

Les extorsions subies par les populations locales et les peuples autochtones, la perte de contrôle de zones naturelles protégées et les difficultés rencontrées par les gouvernements nationaux pour protéger et surveiller ces zones ont été identifiées ces cinq dernières années lors des sessions du Comité du patrimoine mondial. Les possibilités de coopération internationale dans le cadre de la Convention sont très limitées si l'on tient compte du fait que dans certains cas des missions n'ont pas été autorisées par les départements de l'ONU chargés de la sécurité.

## 2.4 Protection, gestion et suivi du bien

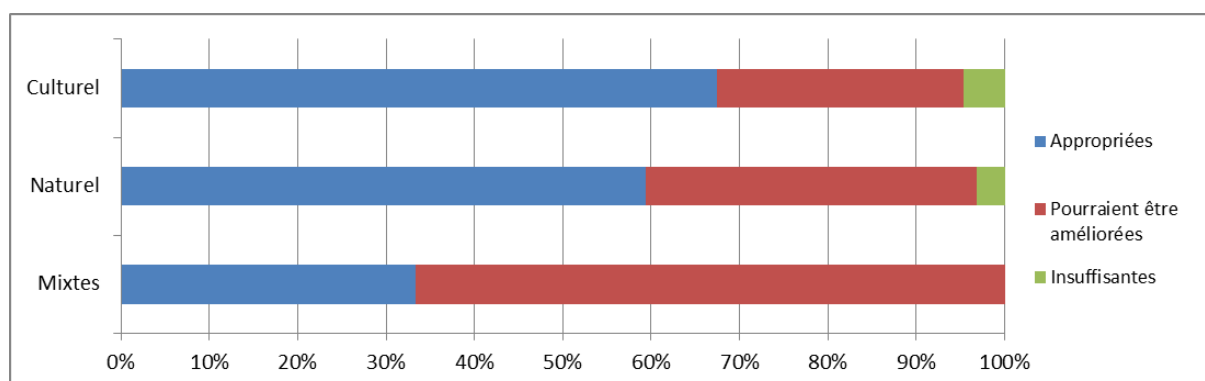
### 2.4.1 Limites et zones tampons (question 4.1.1)



#### Question 4.1.1 – Statut de la zone tampon

Sur les 121 biens inclus dans le rapport périodique, 75 ont une zone tampon définie, soit 64% du total. Trente-huit indiquent en être dépourvus ou ne pas en avoir besoin, dont deux des trois biens mixtes existants de la région. Il faudra des efforts considérables pour parvenir aux 31,4% du total. Les États parties indiquent que 8 biens seulement (6,6%) n'ont pas de zone délimitée requise pour garantir une bonne gestion du site. Six de ces biens sont des biens naturels.

### 2.4.2 Capacité des zones délimitées de maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien (question 4.1.2)



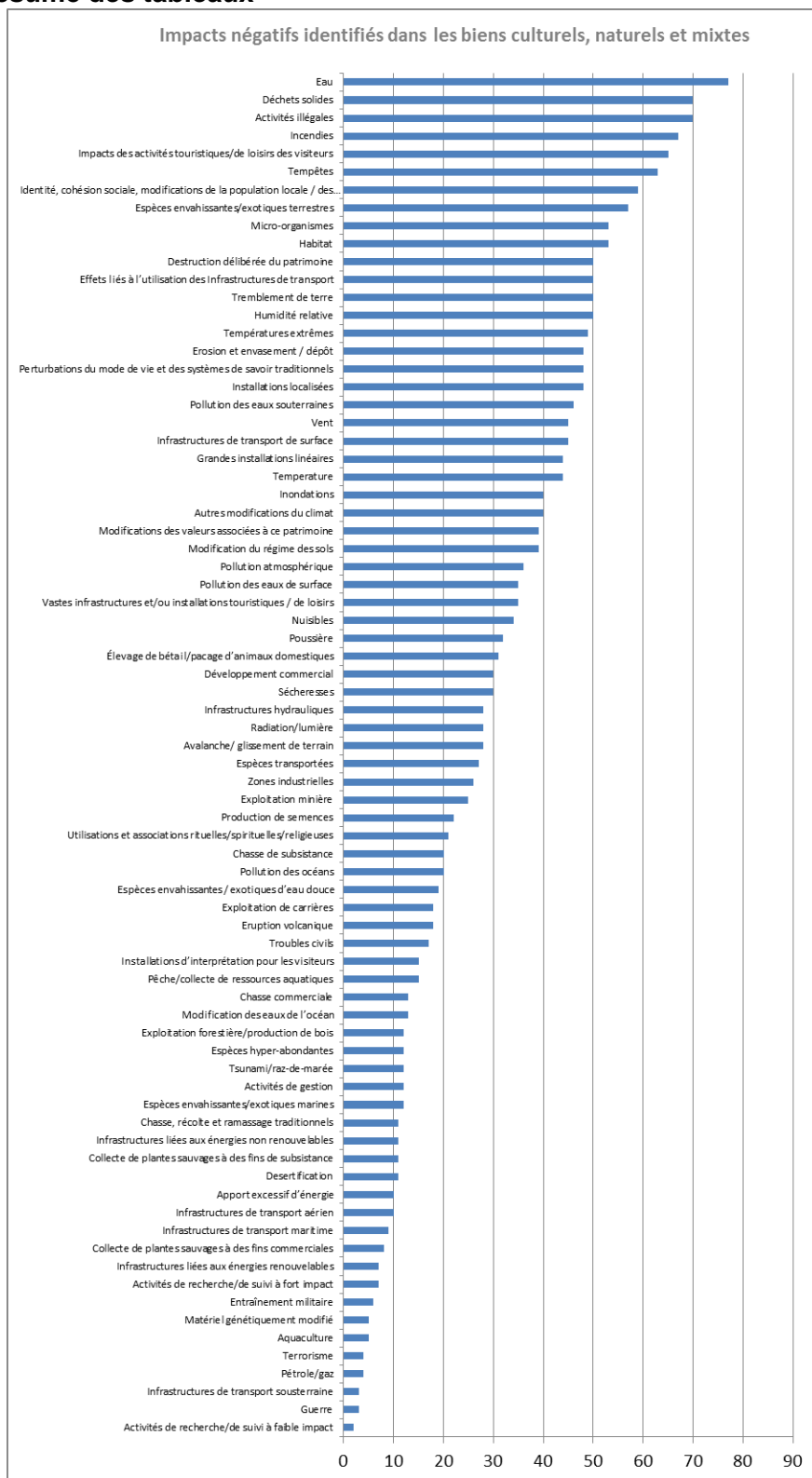
#### Question 4. 1. 2 – Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elle de maintenir comme il convient la VUE du bien ?

Les limites de protection devraient être examinées en profondeur pour analyser leur efficacité. Les limites du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir sa valeur universelle exceptionnelle ? Dans les réponses au questionnaire des 121 États parties, nous constatons que dans 64,5% des cas seulement les limites sont considérées comme adéquates, la proportion la plus importante étant enregistrée pour les sites culturels. Un tiers des sites indiquent que bien que des limites de protection clairement définies aient été fixées, celles-ci devraient être révisées pour améliorer la protection, comme c'est le cas de deux des trois sites mixtes de la région. Seuls cinq sites – dont quatre sont des sites culturels – soulignent que les zones définies sont inadéquates. Ces cas sont étudiés dans le cadre de l'inventaire rétrospectif afin de trouver une solution à court terme. Certaines missions techniques, par exemple dans le cas de Saint-Domingue (République dominicaine), de Copán (Honduras) ou de Río Plátano

(Honduras), progressent en étroite collaboration avec l'État partie pour trouver des zones limites et une réglementation qui protégeront la future valeur universelle exceptionnelle du site inscrit.

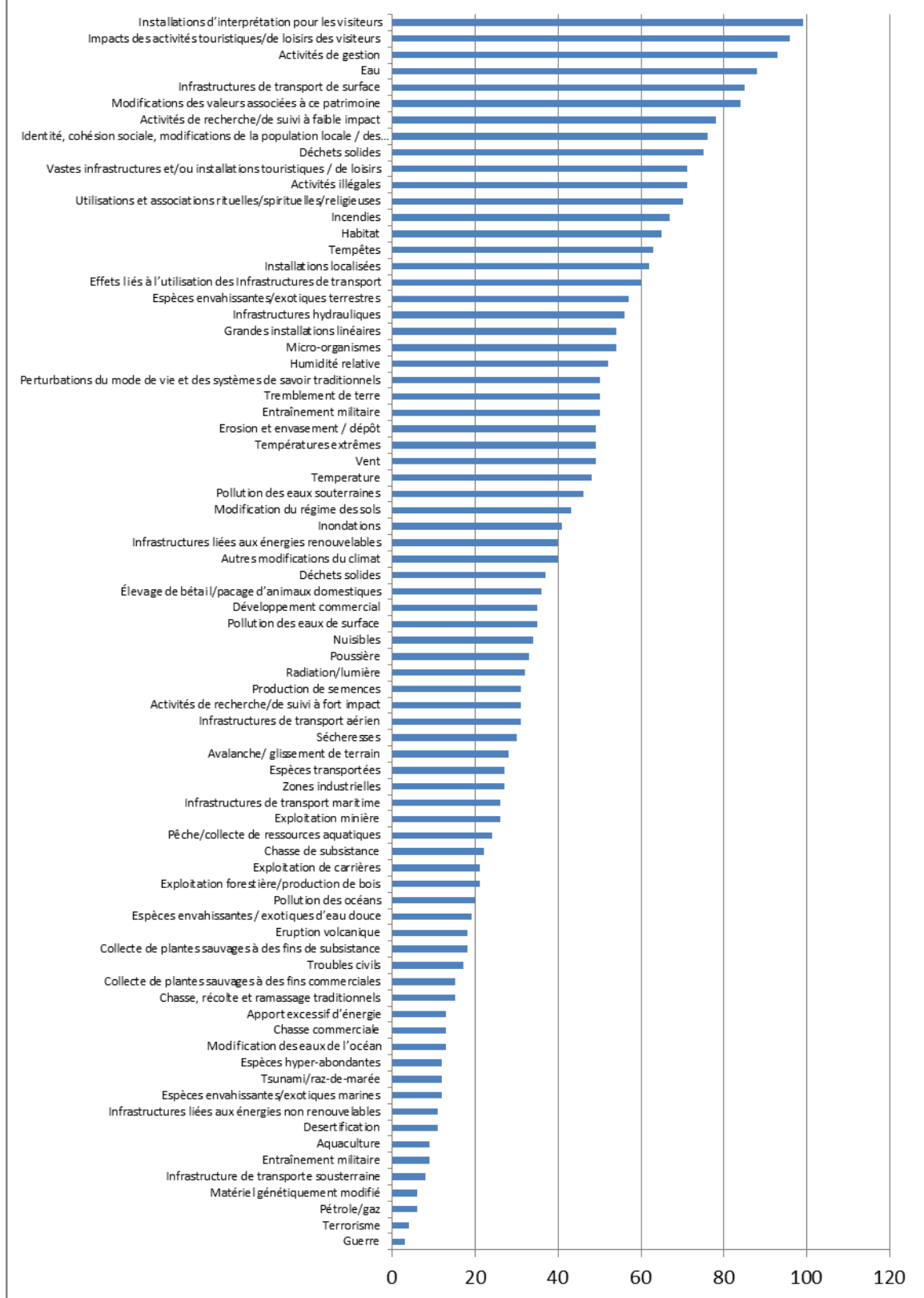
## 2.5 Aperçu général des impacts

### 2.5.1 Résumé des tableaux

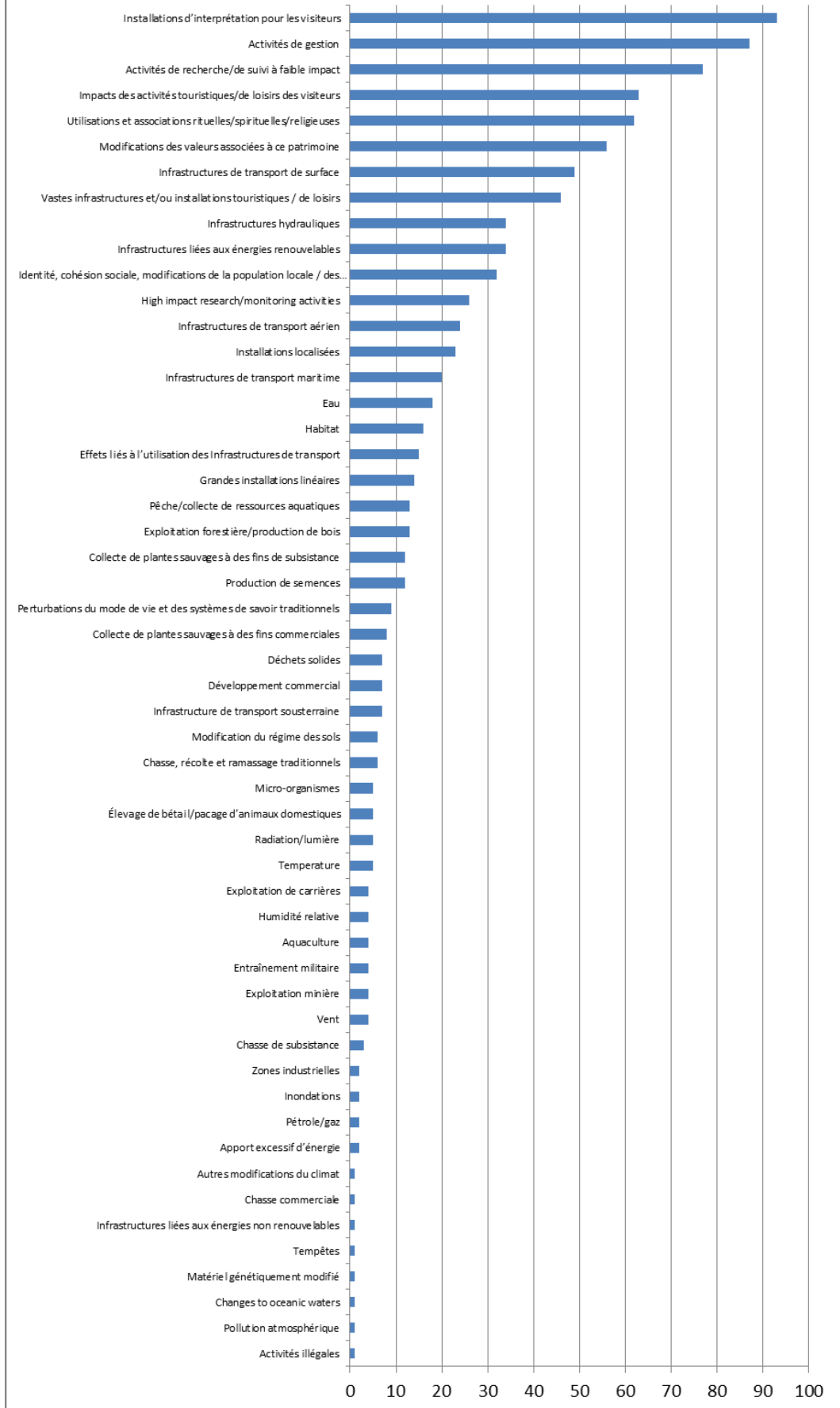




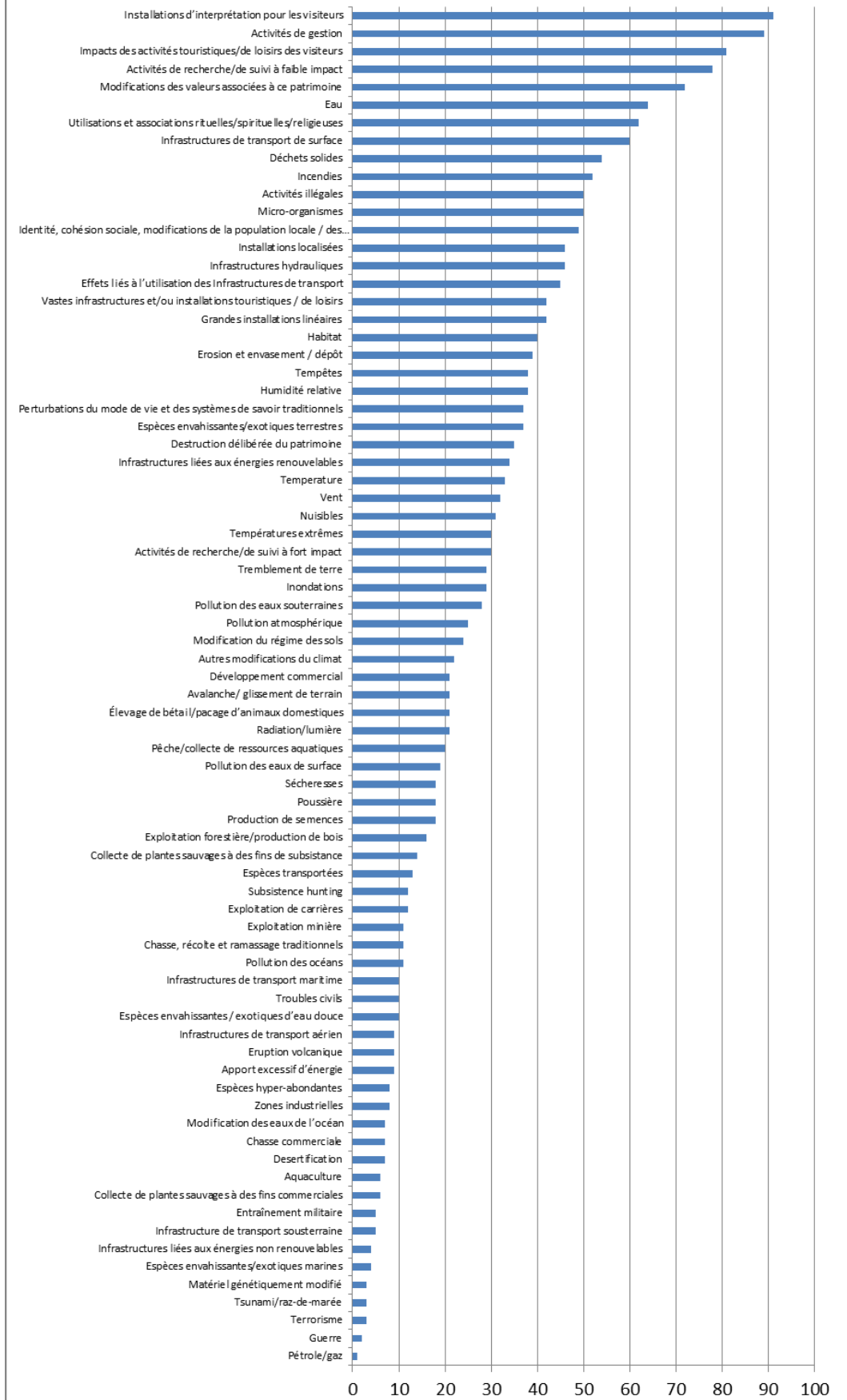
## Impacts significatifs identifiés dans le biens culturels, naturels et mixtes



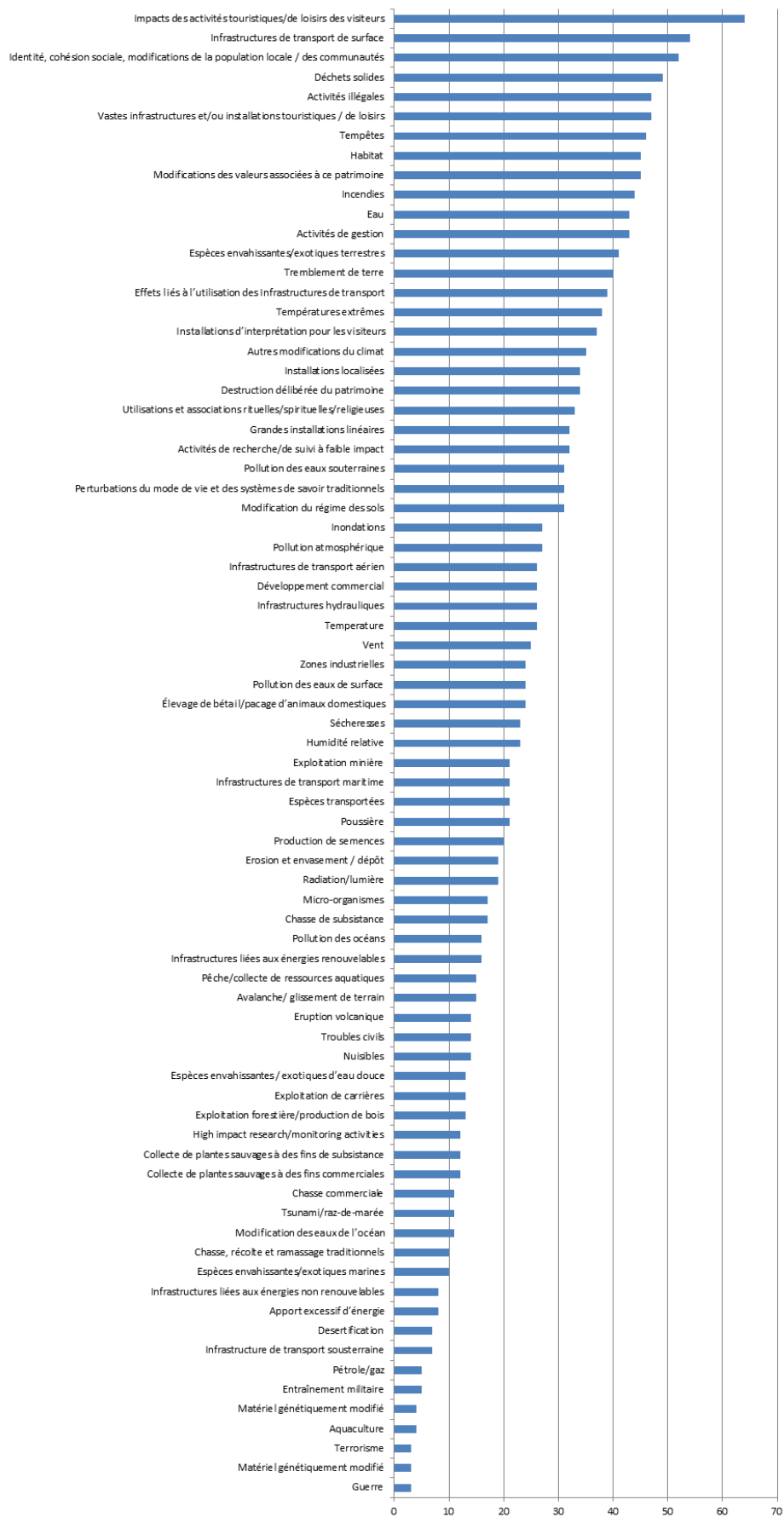
### Impacts positifs identifiés dans le biens culturels, naturels et mixtes



## Impacts internes identifiés dans le biens culturels, naturels et mixtes



### Impacts externes identifiés dans le biens culturels, naturels et mixtes



## 2.5.2 Conclusion

Après avoir pris en considération, non seulement les facteurs qui impactent négativement sur les biens, mais aussi des facteurs qui génèrent des dynamiques positives. Le Centre du patrimoine mondial a compilé la présente analyse de la région, qui servira d'antécédent pour soutenir les Etats parties, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives, dans la préparation du Plan d'action final, qui sera présenté au Comité du patrimoine mondial en 2014, et qui contiendra les principaux enjeux de conservation pour les biens de la région.

Les impacts négatifs sur les biens culturels, naturels ou mixtes sont principalement liés à l'impact de l'eau, un facteur mentionné par plus de 85% des sites dans le rapport. Il s'agit d'un facteur externe avec un cycle régulier que tous les plans de conservation et de gestion devront prendre en compte, notamment pour les actions de nature préventive. Ce sont des phénomènes réguliers et naturels, dont l'impact pourrait augmenter avec le changement climatique à venir. Un grand nombre de sites protégés comprennent ou sont sur des zones côtières, ou bien sont proches de voies fluviales importantes. Qui plus est, la nature tropicale de phénomènes atmosphériques se traduit par de fortes pluies, accompagnées de vents violents. Les précipitations et les tempêtes régulières affectent la végétation et les côtes dans les zones naturelles. D'autre part, les propriétés bâties sont touchées par des épisodes d'inondations qui affectent la structure physique (fondations, murs, toits), en particulier celles qui sont faites en argile et en bois, qui sont des ressources abondantes et souvent exploitées pour la construction dans la région. La présence d'eau et d'humidité provoque aussi parfois l'augmentation des bio-prédateurs, tels que les insectes, les champignons et les lichens, qui affectent les caractéristiques structurelles et décoratives des biens culturels.

La présence de déchets solides et les activités illégales dans les limites de protection de la propriété viennent ensuite, en termes de degré d'impact. Contrairement au facteur précédent, ces impacts ont une cause anthropique, qui répond fondamentalement à des changements dans la dynamique de croissance de la population et des migrations, les changements sociaux et économiques dans la population en général et notamment sur les sites du patrimoine mondial, affectant de même manière les sites naturels, culturels ou mixtes.

La présence de déchets solides est, en général, un facteur externe au site. Dans certains cas, elle est due à un comportement irrespectueux des visiteurs ou à la méconnaissance de l'impact de leurs pratiques, ainsi qu'au nombre limité d'installations et de personnel disponible pour traiter les déchets. Il est nécessaire de traiter cet impact d'origine externe dans les plans de gestion, en informant convenablement les autorités locales, qui sont généralement responsables de la gestion des déchets solides, de l'impact qu'ils provoquent dans les propriétés. Dans les villes, des complexes archéologiques et autres biens culturels, la gestion des déchets fait partie de la gestion du site, et, ainsi, elle est organisée avec le soutien de programmes éducatifs et d'ONG locales, par des programmes en cours pour le changement du comportement social, et non seulement par des ateliers. Cependant, dans de nombreux cas, le problème est plus important, puisque les sites sont des zones de décharge ouvertes pour les déchets solides ; cela contribue au transport involontaire de ces déchets sur de longues distances, soit par le vent, dans des rivières ou dans des ravins, en particulier lors de fortes pluies. Cette situation affecte gravement les propriétés naturelles du littoral, la flore et, en particulier, les zones de mangroves, et la faune aquatiques et terrestres confondent beaucoup de ces objets avec de la nourriture.

Un troisième facteur est la présence d'activités illégales, qui ont des répercussions fondamentales sur les sites naturels, soit par l'exploitation de mines, l'enlèvement de plantes, la pêche et/ou comme résultat de la perte de contrôle sur la gestion. Dans le cas des sites culturels, la présence de vendeurs dans les centres historiques apparaît comme un facteur impactant ces biens, ainsi que, dans une moindre mesure, les fouilles illégales dans les zones archéologiques.

Un quatrième facteur affectant les biens est le feu. Son impact est évident dans les propriétés naturelles, de par les longues périodes de sécheresses saisonnières, qui impliquent le risque de grands incendies. Cependant, dans de nombreux cas, ces feux ne sont pas spontanés, mais bien le résultat de pratiques agricoles traditionnelles qui comportant la calcination de parcelles de terrain comme mécanisme de nettoyage, à la fois dans la propriété et dans ses limites. Il est nécessaire d'accorder une plus grande attention aux campagnes qui ont pour but de changer ces modèles agricoles, en diminuant les domaines de calcination et en établissant un temps de risque moindre pour les incendies contrôlés, ainsi qu'en créant des pare-feu. Dans les biens culturels, les incendies touchent particulièrement les propriétés fabriquées en bois ou avec des toits de bois. Souvent, il n'y a pas des matériaux standardisés ou appropriés de protection contre le feu, tels que des extincteurs, et il n'existe pas la possibilité d'éviter l'accumulation incontrôlée de matériaux inflammables. De nouveau, compter sur des protocoles d'urgence et de protection, ainsi que sur un personnel formé pour leur gestion, devrait être une pratique habituelle.

Le tourisme est mentionné comme le cinquième facteur le plus important, cité dans plus de 75 des 121 sites étudiés. Cela est dû, dans l'ensemble, à la croissance exponentielle du tourisme sans planification interne ou territoriale pour la gestion de ce dernier. Le tourisme d'aventure affecte certains biens naturels, puisqu'il se développe conformément à l'activité (plongée, rafting, escalade, etc.) sans que l'impact ou la capacité de charge du site ne soient analysés. Une vision du tourisme mettant l'accent sur l'exploitation commerciale de cette croissance rapide s'accompagne de la construction accélérée d'hôtels, dont les avantages économiques sont valorisés. Cependant, il existe un déséquilibre avec leur impact environnemental, ou avec leurs impacts en matière de paysage urbain, comme cela est le cas dans certains centres historiques. La valeur universelle exceptionnelle du site n'est souvent pas la raison pour laquelle un visiteur arrive sur le site, ce qui, à son tour, affecte le produit généré.

Un sixième facteur, qui est mentionné dans plus de 70 cas, sont les tempêtes qui affectent les propriétés dans les régions côtières, tout comme le long des rivières et des ravins. Plusieurs de ces zones sont initialement sèches, mais deviennent alors des voies d'eau inondées en raison de l'épisode orageux. Ce facteur de risque est aggravé par le premier figurant sur la liste. Une énumération des autres facteurs de fort impact négatif est présentée dans le tableau de l'Annexe I.

Les impacts positifs sont évalués en tant qu'impacts internes, le plus bénéfique étant le résultat de la gestion adéquate des visiteurs dans la plupart des sites. Le développement de l'infrastructure pour le soin de la clientèle, en particulier dans des espaces ayant des fonctions d'interprétation, est considéré comme un facteur positif dans presque 100 des 121 sites étudiés. Le défi est de poursuivre et d'améliorer le développement de ces infrastructures pour soutenir une conservation et des pratiques économiques et sociales durables sur les sites. La mise en œuvre de propositions pour des publics spécifiques doit être la motivation de la prochaine phase de mise en œuvre, en particulier dans les programmes d'interprétation destinés aux populations locales, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes détenant des capacités différentes. Une deuxième priorité est le développement de programmes de tourisme responsable et à faible impact. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de mesures de gestion, de cette façon, est bien mis en évidence dans 95 sites dans la région, comme un facteur qui contribue à améliorer la conservation du site. Ces instruments de gestion ne sont pas toujours identiques et ne couvrent pas tous les éléments requis, mais leur acceptation signifie déjà un changement important dans l'attitude en matière de gestion, qui passe d'être essentiellement réactive à être préventive et proactive. Il est recommandé que des programmes avec des indicateurs soient créés, avec un manuel de «bonnes pratiques», afin qu'ils puissent être mis en œuvre régulièrement et partagés dans toute la région, où de nombreuses propriétés dont les caractéristiques culturelles montrent des composantes partagées peuvent faciliter le processus. L'apprentissage est lent mais constant en matière de gestion de l'impact négatif du facteur de l'eau, qui exige également une généralisation des processus et des protocoles pour assurer la diffusion de ces stratégies. La valorisation des actions de surveillance et de recherche qui contribuent avec des informations importantes aux programmes de gestion est également associée à cela.

Un grand nombre de sites, plus de 90, considèrent l'impact du développement des infrastructures de communication terrestre comme positif. Ceci est lié à une augmentation du tourisme, ainsi que des matériaux et des technologies pour la gestion du site.

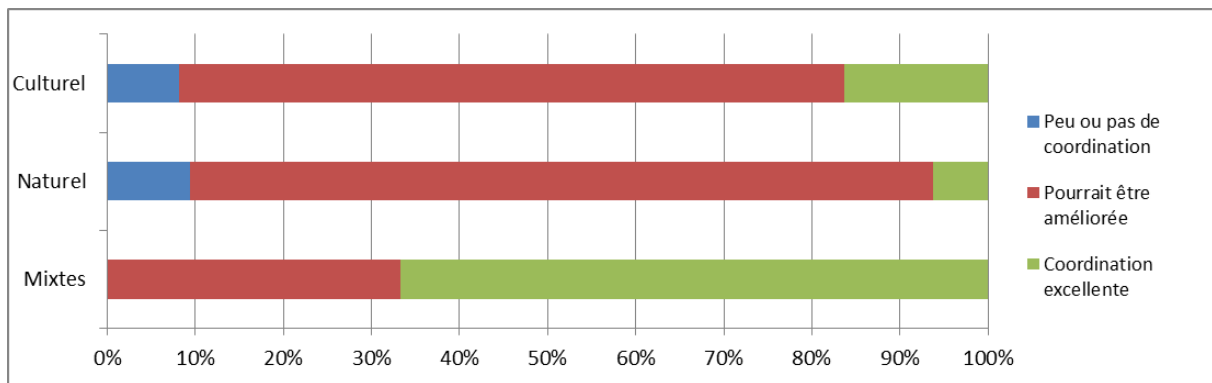
Enfin, dans cette présentation des impacts importants significatifs, dans un pourcentage élevé de sites étudiés, une augmentation de la plus-value sociale des sites inscrits est déclarée. Il est nécessaire d'encourager le sentiment d'appartenance des communautés, entre les communautés régionales et, en particulier, ceux qui vivent le long de la propriété. De cette manière, les communautés peuvent être plus unies dans le complexe système de gestion, particulièrement pour les sites éloignés des grandes villes et des ressources économiques. Une présentation énumérant d'autres facteurs positifs dans la région est présentée dans le tableau de l'Annexe I.

Après analyse par sous-région de ces facteurs, nous voyons qu'ils sont en général similaires en proportion et en origine en Amérique du Sud et en Amérique centrale, avec peu de variation. Les Caraïbes, cependant, sont plus fortement affectées en raison de leur condition insulaire et de l'influence qu'elle souffre de certains facteurs, tels que la pollution de l'eau, les dommages causés par des facteurs climatiques sévères, en particulier des tempêtes et des ouragans, et les impacts causés par le développement de l'infrastructure des services. Contrairement aux sites d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, les sites naturels de cette sous-région insulaire sont moins affectés en raison de modifications biologiques de leurs écosystèmes et d'activités humaines.

## **2.6 Systèmes de gestion/Plans de gestion**

L'expérience du suivi sur le terrain des sites dans la région spécifique que dans presque tous les cas il y a un type ou un autre d'outil de gestion en fonctionnement. Les gestionnaires de site emploient diverses dénominations pour ces outils telles que plan de gestion, plan de zonage, plan général, plan directeur, plan spécial de gestion et programme annuel, entre autres. Cela ne signifie pas nécessairement que tous correspondent à ce qui est compris comme un Plan de gestion dans le système du patrimoine mondial, conformément aux principes directeurs établis dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (juillet 2012). Il y a seulement quelques cas où il existe des instruments formels qui décrivent le Plan de gestion (avec ses processus décisionnels, ses outils financiers et ses ressources pour assurer la mise en œuvre). De plus, ce n'est que dans un nombre très limité de cas que les plans sont suivis au moyen d'indicateurs. Dans bien des cas, les États parties et les gestionnaires de site indiquent qu'il y a une stratégie de gestion en place, mais en pratique il se peut fort bien qu'ils ne se réfèrent pas à la mise en œuvre d'un plan spécifique, détaillé ou caractérisé, que les conditions de conservation du site ne servent pas de base au plan et qu'il n'y ait pas de règles spécifiques relatives à la préservation de sa valeur universelle exceptionnelle.

Dans le processus d'élaboration des rapports périodiques, les États parties affichent des critères de gestion de type managérial, afin de se conformer à ce que doit être un système de gestion, tandis que d'autres se focalisent sur la gestion au jour le jour sans avoir de ligne d'action planifiée. Dans bien des cas les processus décisionnels ne sont pas spécifiés et il n'est pas produit d'organigrammes institutionnels, politiques et techniques clairement définis. Les mandats et les responsabilités qui sont les leurs ne sont donc pas suffisamment clairs pour qu'il soit possible de suivre les processus et de faire face aux difficultés de gouvernance en temps réel.



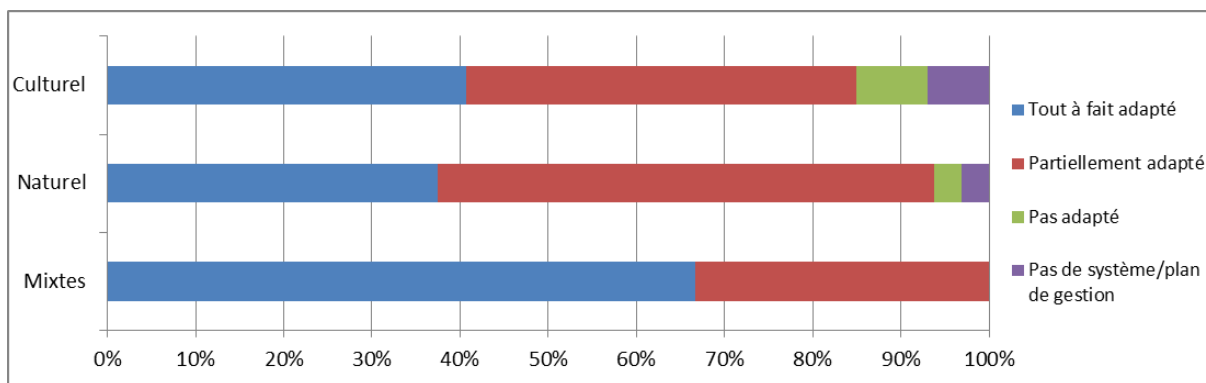
Question 4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national/fédéral/, régional/provincial, local/municipal)?

La qualité de la coordination entre les différents organes et autorités responsables de la gestion intégrée des sites est une question majeure. A ce sujet, les États parties indiquent que dans la majorité des cas ces relations pourraient être considérablement améliorées, dans 77% des sites, tandis qu'elles ne sont jugées excellentes que dans 18 sites de la région (15%). La plupart de ces cas correspondent à des biens culturels, ainsi qu'à deux des trois sites mixtes de la région. C'est seulement dans sept sites que les relations entre les autorités sont jugées médiocres ou inexistantes. Les protocoles existants, les plans de gestion des systèmes élaborés conjointement par divers organes gouvernementaux et leurs services techniques, avec la participation d'autres parties prenantes locales (publiques et privées), peuvent définir une structure opérationnelle et décisionnelle permettant de protéger la gestion des sites face à des changements administratifs ou des changements de gestion technique soudains. Une gestion coordonnée garantit la continuité des programmes et des plans d'action.

Les rapports indiquent aussi que dans certains cas les propriétaires fonciers, les organisations locales, les universités, les groupes de la société civile, les ONG, les conseils des communes et les communautés autochtones interagissent habilement et puissamment dans la gestion des sites. Leur participation continue ou ponctuelle n'est pas clairement explicitée dans les plans ou les rapports des sites. En conséquence, les systèmes ou plans de gestion ne sont pas très spécifiques concernant les actions de prévention ou d'urgence face aux facteurs précédemment identifiés comme affectant les biens, dont les événements écologiques et géologiques soudains et l'impact du tourisme. Il est aussi important de faire observer qu'il y a des exemples dans lesquels les plans prévoient des règles particulières pour les changements ou les impacts imputables à des changements de densité des constructions en milieu urbain, d'utilisation des terres, de hauteur des bâtiments ou à la construction de nouvelles infrastructures ou installations sur une grande échelle.

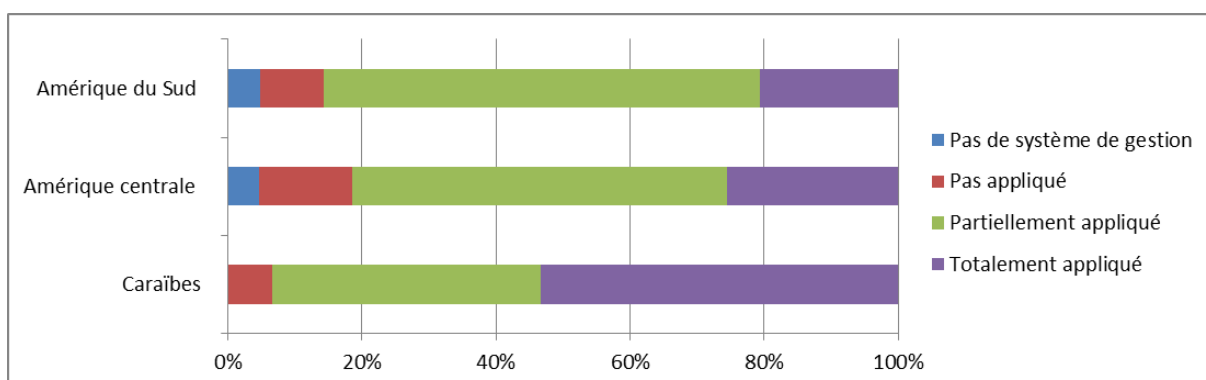
L'exercice des rapports périodiques a permis non seulement de mettre à jour les informations sur les formes de gestion d'un point de vue quantitatif mais aussi d'apprendre à connaître les processus de préparation pour la gestion des documents et les plans ou systèmes opérationnels de gestion qui ont inspiré la présentation des plans durant les réunions sur les rapports périodiques, par exemple dans les cas de Monte Albán, du Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila, de la Cité préhispanique de Teotihuacan, de Sian Ka'an et du Centre historique de Mexico et Xochimilco. Ces cas ont été très encourageants pour les gestionnaires de site et les représentants nationaux. Un objectif à court terme est de mettre à jour les documents sur la gestion appliquée dans la région comme le veulent la majorité des pays et des sites, selon les commentaires des États parties. Ces processus de renouvellement commencent par l'inscription de stratégies de gestion adaptables plutôt que par l'élaboration d'un nouveau document. Les nouvelles tendances sont identifiées pour comprendre la gestion comme un élément intrinsèque et comme une stratégie d'adaptation constante aux conditions sans cesse changeantes des sites.





Question 4.3.4 - Le système/plan de gestion est-il adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien?

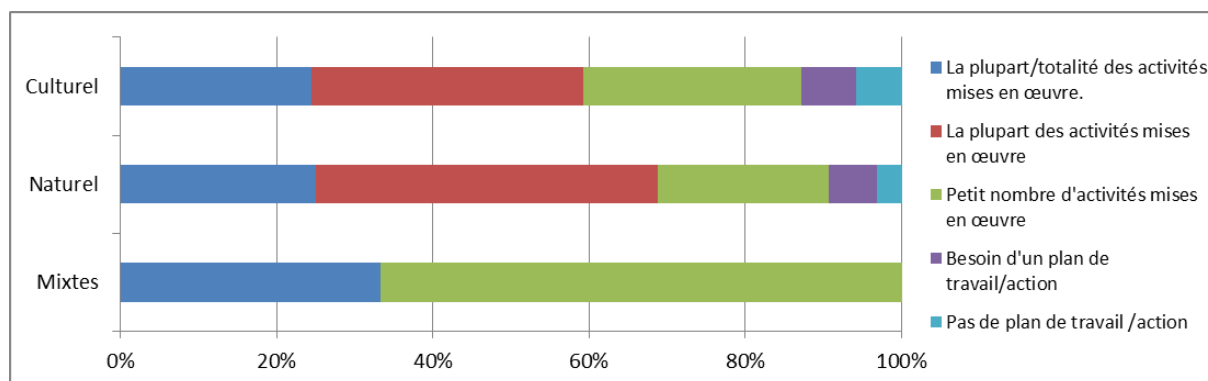
L'objectif premier du plan de gestion d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est de préserver et d'assurer la génération de connaissances et la diffusion de sa valeur universelle exceptionnelle. A cet égard, les États parties disent que c'est seulement dans 40,5% des cas que le système ou plan de gestion appliquée est approprié à cette fin, et que ces plans sont seulement partiellement appropriés dans 47% des cas. Cela indique que la grande majorité des plans disposent des ressources et des mécanismes nécessaires pour répondre aux exigences de la conservation. Toutefois, la situation a besoin d'être améliorée dans la moitié des cas afin de positionner la valeur universelle exceptionnelle au cœur de la stratégie de gestion. Les 12,5% de sites qui n'ont pas de plans ou de systèmes de gestion appropriés requièrent une particulière attention, de même que les sites entièrement dépourvus d'un tel plan ou système tel que l'on déclaré 7 sites (c'est le cas d'un site naturel et de 6 sites culturels). Une des propositions prioritaires à mettre en œuvre concerne la promotion de la mise à jour méthodologique et opérationnelle des plans et systèmes de gestion, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques issues d'une vaste expérience.



Question 4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre?

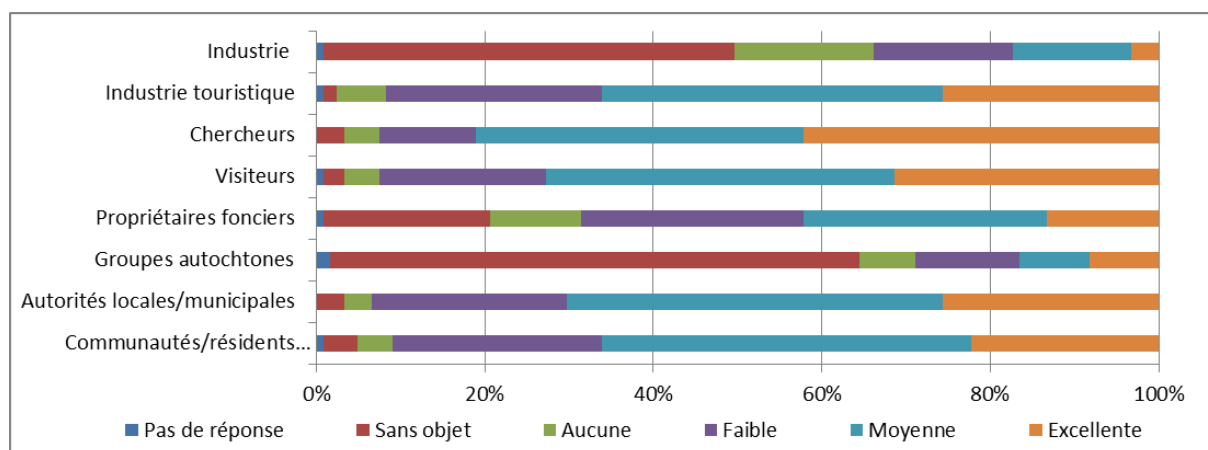
La mise en œuvre des plans/systèmes de gestion dans les sites permet de connaître le degré de mise en œuvre des propositions de gestion sur le terrain ainsi que d'assurer son suivi. A cette fin, il est important de savoir non seulement si le plan ou système est mis en œuvre mais aussi comment il est systématiquement adapté en fonction des changements. La nécessité de mettre en place des méthodologies de suivi est une priorité dans toutes les sous-régions. Sur ce point, c'est la sous-région des Caraïbes qui affiche le pourcentage le plus élevé de plans existants et mis en œuvre, qui atteint 53,3%. L'Amérique centrale, en revanche, ne compte que 25% de sites dotés de plans existants et systématiquement mis en œuvre. Le pourcentage le plus faible est enregistré par l'Amérique du Sud, qui ne compte que 20,6% de sites présentant d'excellentes conditions de gestion. Dans cette sous-région, il est indiqué que 65% des sites ont des plans de gestion

partiellement mis en œuvre. Tous les sites des Caraïbes ont un plan de gestion tandis que l'Amérique centrale compte deux sites dépourvus de plan et l'Amérique du Sud trois.



Question 4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre?

Beaucoup de sites ont un plan ou programme de travail annuels qui leur permet de répondre aux besoins ordinaires, de s'équiper, de prévenir certains risques et aussi d'étudier et de suivre certains dommages afin d'agir ultérieurement. L'exercice des rapports périodiques a demandé des informations sur la mise en œuvre de ces plans annuels. Un fort pourcentage de sites ont indiqué disposer d'un tel plan : 24,8% disent avoir accompli toutes les actions requises et 36,4% en avoir accompli une proportion notable. Le nombre total est proche des deux tiers, ce qui nous permet d'être optimistes quant à son amélioration. Il faut aussi noter que beaucoup de sites (27,3%) indiquent ne pas se conformer au plan ou être incapables de le mettre en œuvre. Enfin, cinq sites culturels et un site naturel indiquent qu'ils n'ont pas de plan de travail annuel, tandis que huit disent ne pas en avoir besoin.

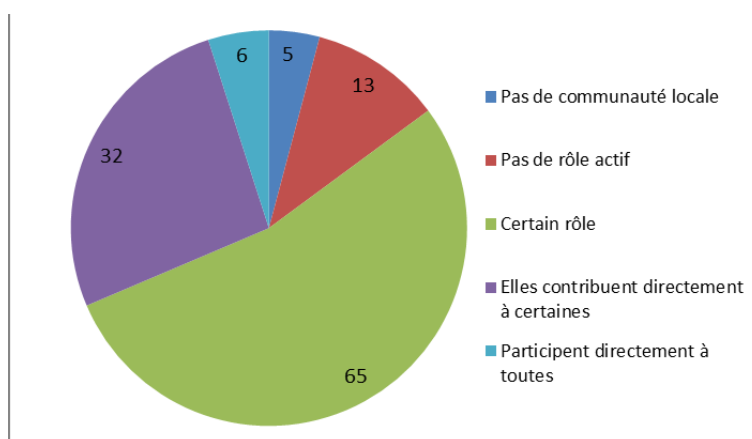


Question 4.3.7 - Veuillez noter la coopération/relation entre les entités suivantes et les gestionnaires/coordonateurs/personnel du patrimoine mondial

Une coordination adéquate entre les gestionnaires et les autres parties locales et sociales est essentielle pour la gestion, et en particulier pour la préservation et la diffusion de la valeur universelle exceptionnelle du site. En ce qui concerne la coopération et la synergie des parties sociales liées au bien, le présent rapport confirme que dans un grand nombre de cas il y a une bonne participation et une bonne coordination avec les autorités régionales et municipales. Il est indiqué que dans 66,12% des sites la participation est positive – clairement proactive dans 54 sites et considérée comme bonne dans 31 autres sites. Au total, 32 biens évoquent des relations

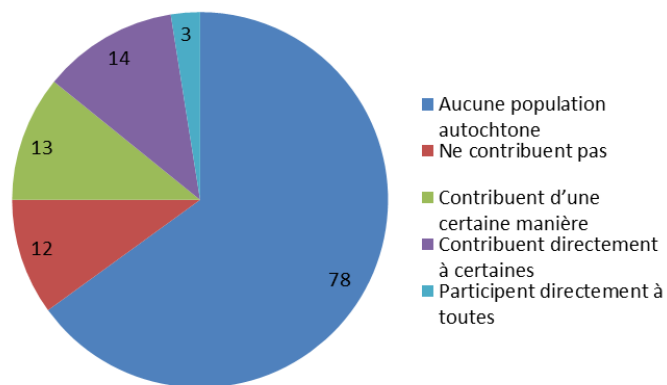
médiocres (4) ou inexistantes (28). Il faudrait examiner ces derniers cas un par un pour trouver des formules efficaces de coopération, adaptées au contexte socio-institutionnel des sites.

La participation des communautés locales est jugée positive ou bonne dans 66,11% des sites (les deux tiers du total), tandis que dans 29% elle est considérée comme médiocre ou inexistante. Les questionnaires mettent en évidence que les communautés autochtones sont présentes dans 37% des sites de la région et que leur relation avec les processus de gestion est considérée comme médiocre ou inexistante dans 51% des sites et comme bonne ou acceptable dans 44%. C'est là sans nul doute un domaine de travail qui requiert une analyse plus approfondie et des mécanismes spécifiques, conformes à la législation nationale, pour générer des systèmes de coordination efficaces, dans un cadre qui dépasse les capacités de la gestion du patrimoine au sens strict.



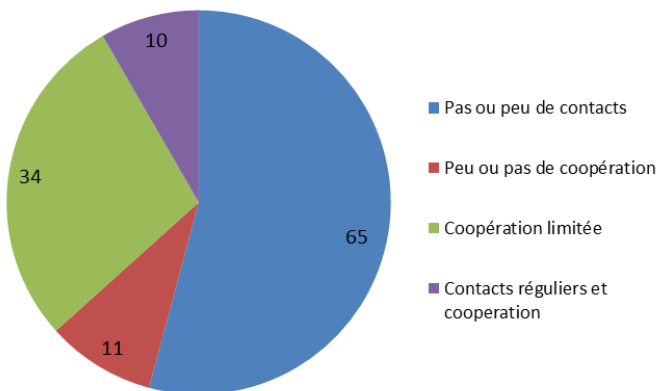
Question 4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et/ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la valeur universelle exceptionnelle?

Le degré d'implication dans la gestion des sites des communautés qui vivent dans la zone protégée et la zone tampon est analysé. Les États parties ont indiqué que dans la grande majorité des cas (56%), la participation des communautés au maintien de la valeur universelle exceptionnelle du site est limitée, tandis que dans 11% des cas cette participation est nulle. Si nous additionnons ces pourcentages, il y a un déficit de participation locale à la gestion de la valeur du patrimoine dans plus de 67% des cas, à savoir les deux tiers du total. C'est seulement dans 27% des cas que la population locale est activement impliquée. Ces chiffres montrent la nécessité de promouvoir une plus grande participation communautaire aux processus d'identification avec les valeurs patrimoniales, ainsi qu'aux processus d'élaboration et d'évaluation des plans de gestion. Tout cela implique l'exploration d'espaces de travail pour les bénévoles jeunes et adultes, ainsi que la mise en place de processus de diffusion et d'éducation sur les valeurs des sites dans les programmes d'éducation formelle et non formelle à l'intention des enfants et des adolescents.



Question 4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et/ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la valeur universelle exceptionnelle?

La participation des groupes autochtones est fondamentale et indispensable lorsque leur présence fait partie intégrante de la dynamique du bien. Leurs conceptions du monde, leurs modes de vie traditionnels et leurs attentes culturelles doivent être pris en compte dans les stratégies de valorisation, de conservation et de gestion des sites. Ces communautés sont présentes dans 35% des sites analysés dans le rapport. Si l'on considère ces 42 sites, seuls trois estiment que la participation des communautés traditionnelles est essentielle à la gestion des décisions relatives au maintien de la valeur universelle exceptionnelle des biens. Dans un tiers des sites qui ont des populations autochtones, la participation à la mise en œuvre de la Convention est jugée bonne, dans un autre tiers il est estimé que ces populations apportent une certaine contribution et 12 sites estiment que cette contribution est médiocre ou inexistante.

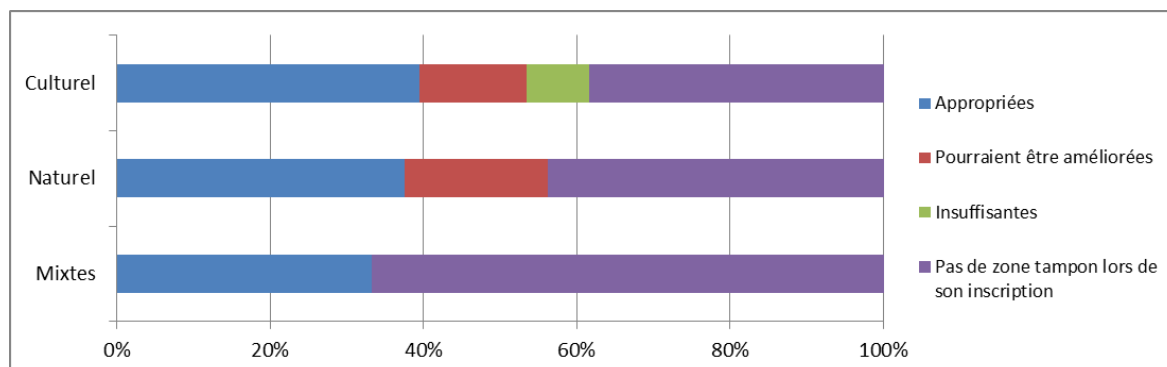


Question 4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

De nombreux sites naturels et culturels de la région se trouvent à proximité immédiate ou près de zones d'activités industrielles importantes, par exemple d'extraction minière ou d'exploitation forestière. Concernant les relations entre ces activités et les sites, 65% de ceux-ci indiquent n'avoir aucun contact ni accord avec ces activités, tandis que 34% mentionnent une relation très limitée. Le total représente 99% des sites. De fortes tensions sont mentionnées entre les activités industrielles, qui génèrent des ressources importantes pour les économies nationales, et la préservation des valeurs des sites inscrits. Cette tendance s'accroîtra dans les années à venir selon le type et le secteur de développement en essor dans les économies nationales. Il faut conclure des accords dès la phase de planification des activités au niveau national avec les grandes entreprises publiques et privées responsables du développement des industries extractives, des grandes infrastructures de transport ou de production d'énergie. L'établissement

d'accords nationaux est vital pour garantir la sauvegarde des sites inscrits. De plus, il faudrait examiner l'efficacité des lois spéciales de protection et des décrets présidentiels qui visent à protéger la valeur universelle exceptionnelle et à générer une prise de conscience nationale de l'importance de la préservation des sites, en faisant en sorte que cette préservation soit garantie par la plus haute instance gouvernementale.

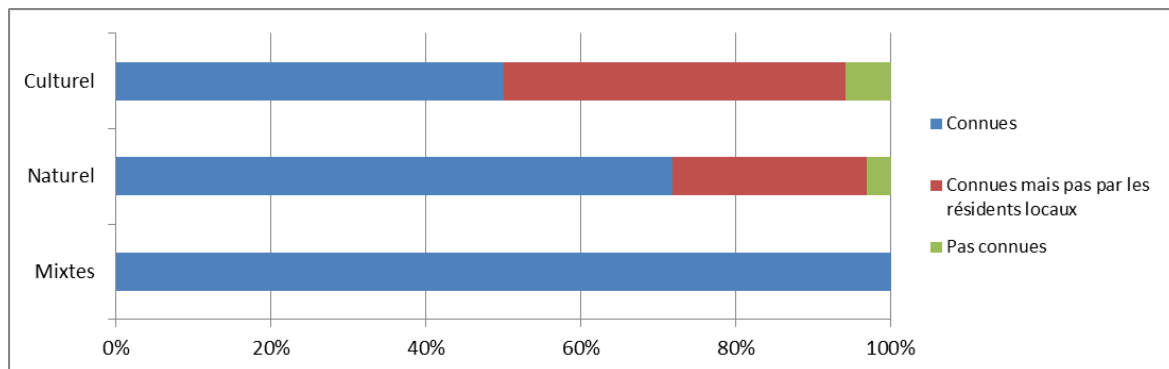
## 2.7 Capacité des limites d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien



Question 4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la valeur universelle exceptionnelle du bien?

Etant donné les changements méthodologiques et les exigences réglementaires de l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial, les sites inscrits au cours des cinq dernières années ne manquent pas de spécifications cartographiques/juridiques/institutionnelles et leurs frontières et réglementations sont donc jugées suffisantes pour garantir le maintien de la valeur universelle exceptionnelle. Cependant, de nombreux sites inscrits précédemment, à partir de l'entrée en vigueur de la Convention, n'ont pas de délimitation de la zone centrale et pas de zone tampon. Dans le cas des biens naturels, ce pourcentage atteint 43,7%. Dans 49 sites, soit 41% du total, on ne trouve pas de zone tampon dans le dossier de proposition d'inscription. 59% des sites ont bien une zone tampon mais seulement 25% envisagent la possibilité de l'améliorer, dont une majorité de biens culturels. Seuls 7 biens culturels ont estimé que la zone de protection est inadéquate. Les résultats de l'exercice de suivi montrent que la présence de zones tampons dans la région accroît la capacité de protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien et que c'est là un domaine où beaucoup de travail reste à faire, tant dans la définition des zones tampons que dans leur révision. On peut voir une fois encore que les biens culturels sont les sites qui ont les zones tampons les plus adéquates pour protéger la valeur universelle exceptionnelle des biens. Toutefois, les questions relatives à l'impact visuel signifient que les zones tampons des sites culturels ne suffisent pas à ralentir les impacts générés par différents types d'infrastructure. Il est de plus en plus clair qu'il est important d'élaborer des instruments de planification et d'aménagement du territoire et les réglementations correspondantes pour protéger la valeur universelle exceptionnelle, quelle que soit la proximité entre les nouvelles installations ou constructions et la zone inscrite, lorsque l'intégrité visuelle est essentielle au maintien de la valeur

### 2.7.1 Connaissance des limites du bien du patrimoine mondial protégé



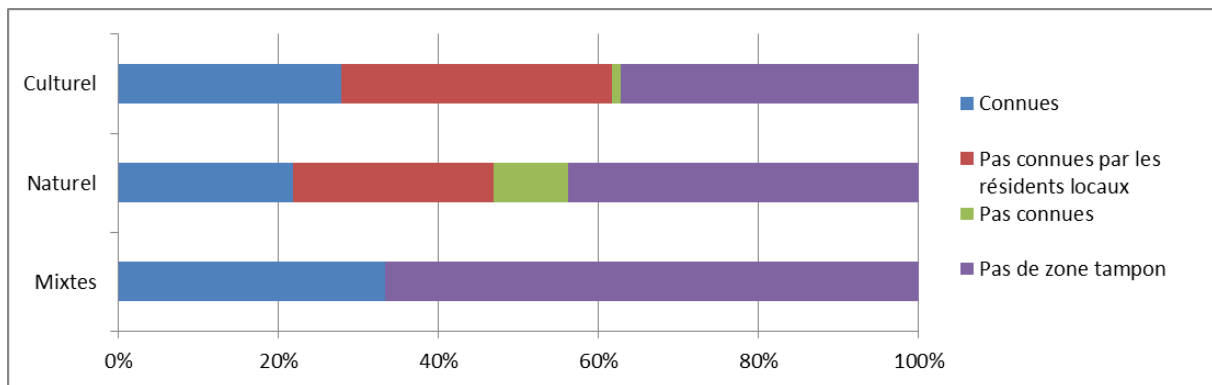
#### Question 4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues?

Les limites des biens protégés, c'est-à-dire à la fois la zone centrale de protection maximale et les zones tampons, servent de références juridiques aux autorités locales comme au Centre et au Comité du patrimoine mondial. Il convient de noter que pour des raisons technologiques, beaucoup des biens inscrits à une date précoce avaient des représentations graphiques des zones, mais sans points de géolocalisation. L'exercice d'inventaire rétrospectif a impliqué la vérification des cartographies ainsi que les connexions spatiales/juridiques dans les zones inscrites, à côté des accords et des processus décisionnels entre les différents organes gouvernementaux et organes de gestion chargés du bien. L'exercice du Rapport périodique a offert une occasion intéressante de connaître la situation et aussi d'assurer à court terme l'union graphique et juridique des limites de protection des biens dans la région, tout en diffusant, au moyen de campagnes orientées vers les acteurs sociaux, les connaissances correspondantes relatives aux dites limites et exigences.

Lorsqu'on leur demande si les zones tampons des biens étaient connues par le grand public, les États parties mentionnent une connaissance partielle. Dans 50% des biens culturels, les zones tampons sont indiquées comme connues à la fois par l'autorité chargée de la gestion et par les propriétaires fonciers et les résidents locaux. Dans le cas de 44% des biens culturels, les limites de protection sont bien connues par les gestionnaires, mais le sont insuffisamment par les propriétaires fonciers ou les résidents. De plus, dans 6% des cas (5 sites) les limites sont mal connues ou ne sont pas connues par les acteurs sociaux concernés, y compris les autorités et les résidents. Cela offre sans nul doute une opportunité de mettre en route une entreprise commune dans toute la région en vue de définir des méthodes efficaces de communication et de diffusion au sujet de la valeur universelle exceptionnelle des sites et de leurs limites de protection.

Les organes officiels et les acteurs sociaux des sites naturels connaissent mieux les limites de protection. Dans 72% des 23 sites naturels de la région, le processus de communication des limites de protection a été suffisant pour garantir leur reconnaissance. Certains problèmes sont enregistrés dans 8 des 32 biens concernant la connaissance par les propriétaires fonciers ou les résidents. Un seul bien naturel indique que peu d'informations sont connues ou diffusées concernant les limites.

Les trois biens mixtes de la région se distinguent dans le présent rapport par le fait qu'ils sont considérés par les États parties comme des espaces patrimoniaux dont les limites sont suffisamment connues par les responsables de leur gestion ainsi que par les résidents et les propriétaires fonciers.



#### Question 4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues?

Les questions portent aussi sur la connaissance des limites de protection, en accordant une particulière attention à la connaissance de la zone tampon. Comme nous l'avons vu au point 4.1.1, 62% seulement des biens analysés dans le présent rapport ont défini des zones tampons. Si nous analysons les 73 biens ayant défini des zones tampons, nous pouvons constater que seulement 49% indiquent que les autorités et les communautés concernées connaissent suffisamment les limites de ces zones. Comme pour la question précédente, plus de 50% des zones tampons sont suffisamment connues et cela montre les faiblesses et les difficultés d'une mise en œuvre efficace, des actions administratives établies et de l'insuffisance de la reconnaissance des actions menées et de la participation communautaire à ces actions. L'insuffisance de la reconnaissance communautaire est indiquée comme plus élevée dans les biens culturels que dans les biens naturels. Dans 54% des biens culturels il est établi que les zones tampons ne sont pas connues par la communauté locale. Un grand nombre de ces cas concernent des centres historiques et des contextes urbains, et cette méconnaissance est à l'origine de conflits récurrents entre administrateurs, propriétaires et promoteurs immobiliers dans les villes du patrimoine. Ce pourcentage n'est pas moins élevé pour les biens naturels ayant des zones tampons. Sur les 18 sites naturels de la région ayant une zone tampon, celle-ci est peu connue ou n'est pas connue par l'autorité de gestion dans trois sites, et elle est peu connue ou n'est pas connue par les communautés locales dans huit sites, soit 61% des cas. Cette donnée renforce ce qui a été dit précédemment concernant la nécessité de diffuser les programmes sur les limites de protection et les caractéristiques de chacun relatives au maintien de la valeur universelle exceptionnelle.

### 3. ORIENTATIONS POUR LE FUTUR PLAN D'ACTION. APPROCHE THEMATIQUE POUR DEVELOPPER UN PLAN D'ACTION POUR LA REGION

Des approches thématiques visant à renforcer la coopération sous-régionale et régionale ont été développés dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes depuis la réunion tenue à Buenos Aires (Argentine) en novembre 2010. Dans le cas du patrimoine culturel dans la région, les gestionnaires de sites et les points focaux nationaux ont discuté des besoins de collaboration dans le cas des centres historiques et des sites archéologiques, comme les deux principaux éléments récurrents des sites inscrits dans la région. Les groupes de discussion ont été mis en place pour discuter des lacunes importantes et des stratégies de coopération, tels que l'architecture moderne dans la région. (Les résultats finaux des groupes de travail thématiques de la réunion finale régionale au Chili: <http://whc.unesco.org/en/events/976/>.)

En parallèle des discussions de la réunion thématique, l'unité pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Centre du patrimoine mondial a convoqué une série de réunions en collaboration avec les Etats parties, afin d'élaborer des stratégies de coopération et de proposer au Comité du patrimoine mondial une vision et une approche des sujets régionales, dont les méthodes et les pratiques de collaboration pourrait être utile à d'autres régions du monde.

## Approches thématiques pour la culture dans la région

### Paysages culturels

Les 7 sites de la région correspondent à la deuxième typologie: paysages organiquement évolués. Deux d'entre eux (le Paysage archéologique des premières plantations de café du sud-est de Cuba et les Grottes préhistoriques de Yagul et Mitla au centre de la vallée Oaxaca) correspondent au type relique, tandis que les cinq autres correspondent au type évolutif.

Ils ne représentent que 5% des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, ce qui signifie que la région est fortement sous-représentée. Cette situation peut s'inverser à l'avenir, parce que les listes indicatives nationales des États parties de la région comptent 29% de leurs propositions qui rentrent dans cette catégorie.

### **PAYSAGES CULTURELS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

		CRITERES										ETAT PARTIE	N°SITES	
		i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x			
ZONE	CARAÏBES			I	II							CUBA	2	2
	AMERIQUE DU SUD		I		I							ARGENTINE	1	3
							I	I				BRESIL	1	
							I	I				COLOMBIE	1	
MEXIQUE ET AMERIQUE CENTRALE		I	I	I	I	I					MEXIQUE	2	2	
		i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x	N° SITES TOTAL		7

### **PAYSAGES CULTURELS INSCRITS SUR LA LISTE INDICATIVE**

		CRITERES										ETAT PARTIE	N°SITES		
		i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x				
ZONE	CARAÏBES											N/A	0	0	
	AMERIQUE DU SUD		I	I	I	I	I						ARGENTINE	1	7
								I					BOLIVIE	1	
			I	I	I	I			I	I			COLOMBIE	2	
					I				I	I			EQUATEUR	1	
				I	I	I			I				VENEZUELA	2	
MEXIQUE ET AMERIQUE CENTRALE			II	I	I	I	I		I	I	MEXIQUE	2	2		
		i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x	N° SITES TOTAL		9	

En préparation de la réunion sur les paysages culturels, un questionnaire basé sur la méthodologie d'analyse SWAP a été distribué aux gestionnaires de ces sites du patrimoine mondial. Les résultats constituent une première approche sur les points forts actuels, les problèmes, les préoccupations, les défis et les propositions conjointes de 6 des 7 paysages culturels de la région. L'une des principales préoccupations des gestionnaires de sites est de savoir comment assurer la conservation de l'authenticité et l'intégrité des paysages contemporains de production, lorsque la valeur universelle exceptionnelle est également liée à la capacité de changer et d'adapter les méthodes de production traditionnelles aux exigences des marchés mondiaux contemporains.

Un programme sur les paysages culturels devrait proposer des stratégies pour la gestion durable et promouvoir des programmes permanents de développement des capacités pour les gestionnaires de sites et les équipes techniques spécialisées, afin de leur permettre de faire face aux problèmes découlant des conséquences du changement climatique, à la non-rentabilité de leurs cultures en raison de la mondialisation économique et à un budget sévère et à des carences institutionnelles pour permettre le défi de leur conservation en raison des conditions socio-économiques et politiques. La portée du programme est d'échanger des expériences de gestion entre les paysages culturels de la région, afin de produire des connaissances propices à la réflexion et à la conceptualisation de ce patrimoine. (Voir : <http://whc.unesco.org/en/events/829/>)



## Route de l'esclave / patrimoine africain en Amérique latine et les Caraïbes

En accord avec les résultats de la réunion internationale qui s'est tenue à la Barbade en juin 2012 pour renforcer les capacités à préparer des dossiers de candidature, et ceux de la réunion sur le patrimoine africain qui a eu lieu à Brasilia en septembre 2012, ainsi que les activités entreprises par le Bureau de l'UNESCO de La Havane et les programmeurs nationaux sur le sujet mentionné dans les Caraïbes et en Amérique du Sud, un groupe de travail au Chili a discuté des priorités pour renforcer la collaboration et développer les inscriptions en série transnationales liées au patrimoine de la route de l'esclave. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont souligné leur intérêt à créer davantage d'opportunités institutionnelles pour le développement de la collaboration avec les espaces techniques et politiques de coopération, tels que la Communauté caribéenne (CARICOM), l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA), le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et la Conférence des ministres de la Culture de la région. Les Etats parties d'Amérique latines et des Caraïbes seraient favorables à l'élaboration d'une perspective transcontinentale de certains récits spécifiques et à la collaboration avec toutes les régions de la Convention du patrimoine mondial. Au cours de ces dernières années, un document d'information a été préparé et peut être consulté à l'adresse: (Voir : <http://whc.unesco.org/en/lac/>)

## Plan international de conservation pour les sites mayas

L'objectif principal de ce programme est le développement d'une stratégie pour mettre en place un plan international de conservation pour les sites du patrimoine maya, à travers la définition pluridisciplinaire des critères pour les interventions réversibles et bien documentées, par des groupes de travail consultatifs techniques, sur l'archéologie monumentale et les forêts tropicales du Mexique et d'Amérique centrale. Le bâti patrimonial commun, les facteurs communs de dégradation et les causes communes de biodégradation ne garantissent pas encore une approche commune des pratiques de conservation. La composante territoriale / planification territoriale de ces grands sites devraient être pris en considération des points de vue juridique (zonage de l'utilisation des terres / propriété), environnemental (assemblage des catégories nationales / régionales / internationales de protection du patrimoine culturel) et économique (tourisme de masse et communautés locales et indigènes vivant dans l'extrême pauvreté), afin de mettre en place ce plan de conservation intégré. Toutes ces caractéristiques montrent l'urgente nécessité d'articuler la recherche universitaire et les pratiques culturelles et économiques durables. Les gestionnaires des sites archéologiques de la région ont souligné l'importance d'une telle initiative de partage d'expériences entre les 22 sites archéologiques de la région inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont les méthodes, les procédures et les outils techniques de planification doivent être mis à jour. Le rapport final de la première réunion à Mexico est disponible à l'adresse: (Voir : <http://whc.unesco.org/en/events/1036/>)

## Approches thématiques pour les sites mixtes de la région

### Plans de gestion participatifs pour les sites mixtes du patrimoine mondial et évaluation de l'analyse de l'efficacité dans la gestion des sites mixtes du patrimoine mondial

La méthode « Renforcer notre patrimoine » (EoH), d'analyse de l'efficacité dans la gestion, a été réalisée par l'UICN, l'UNESCO et la Fondation des Nations unies, avec la pleine participation de 9 agences de gestion des sites du patrimoine mondial, basé sur l'efficacité de la gestion de la Commission mondiale de l'UICN pour les aires protégées. La méthodologie a été conçue pour aider les gestionnaires et les parties prenantes de la gestion à mieux comprendre les différentes composantes de leur cycle de gestion, et à surveiller la façon dont chaque composante se comporte pour atteindre les objectifs de gestion. Bien que conçue pour les sites naturels du patrimoine mondial, la méthode peut être appliquée aux sites culturels. Dans un effort pour aider à développer des méthodes de gestion conjointes dans les sites mixtes du patrimoine mondial, la méthode EoH sera appliquée dans au moins un site du patrimoine mondial mixte dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

## SITES MIXTES SUR LA LISTE INDICATIVE

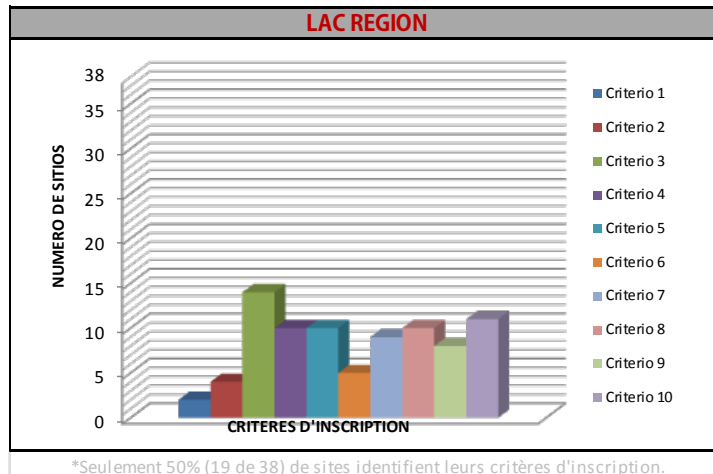
		CRITERES										ETAT PARTIE	N°SITES	
		i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x			
<b>ZONE</b>	CARAÏBES						I			I	I		JAMAÏCA	1
				I		I	I						SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS	1
						I	I	I		I	I		TRINIDAD Y TOBAGO	1
	AMERIQUE DU SUD			II	II	I		II	II	II	II		BOLIVIE*	2
			II	III	III	I		III	IIII		II		BRESIL	2
													COLOMBIE	5
												I	ECUADOR*	2
				I								I	PARAGUAY	1
			I	I		I	I	I				I	PEROU	1
	MEXIQUE & AMERIQUE CENTRALE												VENEZUELA	2
													EL SALVADOR	3
		I		I		I	I	I					GUATEMALA*	8
		I	I	IIII	IIII	IIII		I	III	IIII	III		MEXICO*	7
													NICARAGUA	2
			i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x	<b>TOTAL N° SITES</b>	<b>38</b>

\*Seulement 50% (19 de 38) de sites identifient leurs critères d'inscription.

## SITES MIXTES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

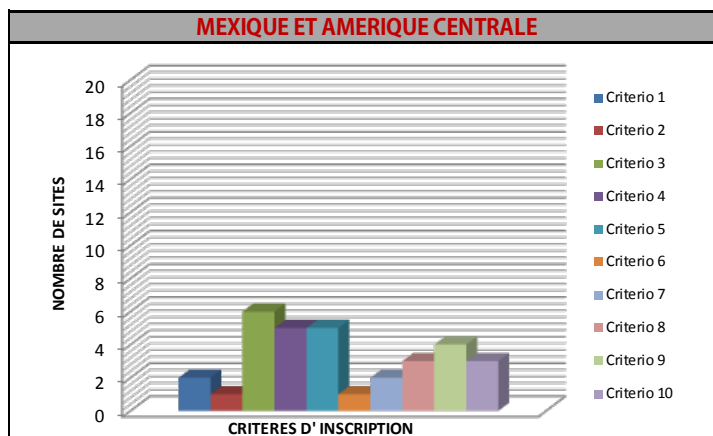
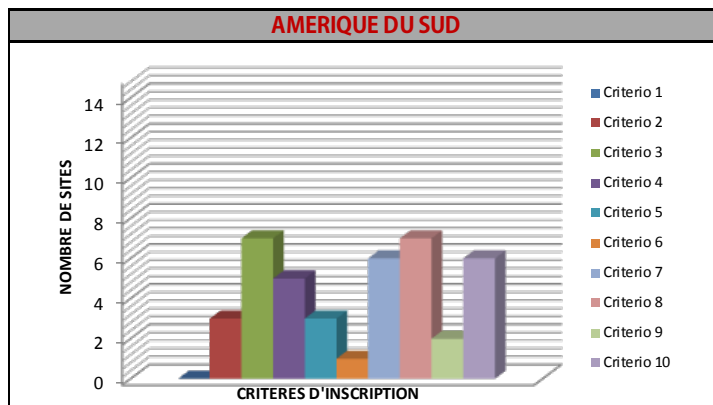
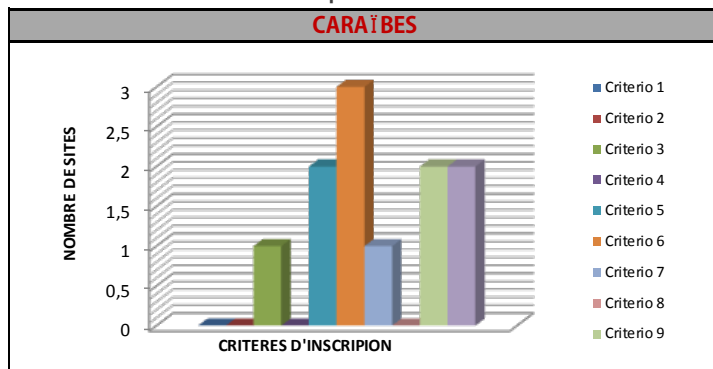
		CRITERES										ETAT PARTIE	N°SITES	
		i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x			
<b>ZONE</b>	AMERIQUE DU SUD	I		II				II		II	I	PEROU	2	2
	MEXIQUE & AMERIQUE CENTRALE	I		I	I					I	I	GUATEMALA	1	1
		i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x	<b>TOTAL N° SITES</b>	<b>3</b>	

## SITES MIXTES SUR LA LISTE TENTATIVE



## SITES MIXTES SUR LA LISTE TENTATIVE

par zone



La participation des sites mixtes d'autres régions est la bienvenue. Les leçons apprises pourraient être incluses en annexe de la méthode EoH, conçu pour faciliter l'utilisation immédiate en situation de site mixte. L'information recueillie pourrait également aider à établir les fondations de futurs travaux portant sur l'intégration des approches de gestion des sites mixtes.. Une initiative de ce type était déjà prévue à l'occasion d'un atelier d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu au Costa Rica en 2011, pour les activités prioritaires de renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial pour la région. Les experts ont souligné la nécessité d'élaborer une méthodologie spécifique sur la gestion intégrée d'un site mixte, en tant que priorité régionale. (Voir: <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-652-33.pdf>)

### **Approches thématiques pour les sites naturels de la région**

#### **Développer des stratégies pour l'adaptation au changement climatique**

De même que lors du premier cycle du Rapport périodique, les Etats parties ont demandé l'organisation de réunions techniques régionales afin de finaliser le Plan d'action, qui sera présenté pour évaluation au Comité du patrimoine mondial en 2014. Les gestionnaires de sites et les points focaux nationaux, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives, discuteront des résultats du présent rapport. Les organisations consultatives pourraient réviser l'analyse globale des manques et développer une proposition finale pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Ils identifieront également les thèmes pour lesquelles une analyse comparative pourrait être demandé, en tenant compte des singularités de la région, qui est un espace naturel méga-diversifiée, comprenant un vaste spectre de diversité culturelle, tant au niveau national que sous-régional, dans le but de développer des stratégies au cas par cas, autant de clefs pour des résultats effectifs.

Le centre du patrimoine mondial développe un guide de terrain pour l'adaptation au changement climatique à l'attention des gestionnaires de sites naturels. Le guide vise à aider les gestionnaires et les parties prenantes de la gestion à mieux comprendre les impacts potentiels du changement climatique sur la valeur universelle exceptionnelle de leur site. Il fournit également des conseils sur la façon d'obtenir des projections en matière de changement climatique pour leur site. Avec cette information, les gestionnaires et les parties prenantes de la gestion effectuent une analyse des caractéristiques du site et la manière de réagir aux conditions futures. Sur la base de leurs projections, plusieurs options de gestion peuvent être envisagées et appliquées pour garantir que le site conserve sa valeur universelle exceptionnelle. Les représentants nationaux ont demandé l'organisation d'un atelier régional de deux jours avec les gestionnaires de sites, avec le soutien d'experts locaux et d'un climatologue. L'objectif de cet atelier est de familiariser les participants au fonctionnement du guide de terrain et à la préparation nécessaire requise pour son application. Lors de l'atelier, les participants seront en mesure de définir des tâches spécifiques avec des échéances. Des visites de suivi au site seront effectuées par les experts, qui travaillent en étroite collaboration avec les gestionnaires de sites et les parties prenantes de la gestion et rassemblent les éléments pour leur stratégie sur le changement climatique. (Voir: <http://whc.unesco.org/en/news/319>)

#### **Améliorer la résilience des sites naturels du patrimoine mondial face au changement climatique à travers la connectivité écologique**

Des projets axés sur l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts sont mis en place partout dans le monde, financés en grande partie par le secteur privé ou par le support de projets multilatéraux ou bilatéraux. Ces projets visent à faire en sorte que les forêts retiennent le carbone (réduction de CO2 dans l'atmosphère) et à fournir les bénéfices de la biodiversité et des moyens de subsistance. Quand ils sont voisins de sites forestiers du patrimoine mondial, ces projets offrent un bonus supplémentaire d'amélioration de la résilience des sites du patrimoine mondial face au changement climatique, en garantissant une meilleure connectivité écologique. Le centre du patrimoine mondial étudie les

moyens par lesquels les projets des Nations unies pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD +) et d'autres projets pour des forêts durables peuvent être incorporés dans les paysages forestiers du patrimoine mondial. Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, cela nécessitera d'efforts concertés et coordonnés entre le centre du patrimoine mondial et les gouvernements nationaux, de sorte que les projets de REDD + puissent être identifiés en amont. Le lien entre les projets REDD + et les bénéfices pour les sites du patrimoine mondial peut être fait explicitement, en facilitant ainsi la recherche de partenaires pour les projets REDD +, ou des acheteurs de crédits de carbone créés dans le cadre de projets REDD +. Le centre du patrimoine mondial a organisé une réunion d'exploration sur ce sujet (août 2012) au Costa Rica, et a validé cette approche auprès des participants des gouvernements, des ONG et des participants du secteur privé.

En rapport avec les principales lacunes en matière de patrimoine marin sur la Liste du patrimoine mondial (publication disponible, voir: <http://whc.unesco.org/fr/marine-programme/>), la région d'Amérique latine et des Caraïbes pourrait contribuer dans le domaine des mers tempérées du Pacifique sud-est. Au-delà des processus de candidature, coopération et soutien pourraient être fournis à des zones telles que le golfe de Californie, où la planification spatiale marine pourrait constituer un excellent moyen d'aider le site à la conservation des neuf éléments individuels de la plus vaste région de la Mer de Cortez. En outre, dans la région d'El Vizcaino, une coopération plus large pourrait être établie avec les principales institutions protectrices de baleines dans les Amériques, le long des côtes desquelles ces baleines migrent après être nées à El Vizcaino. Cela conduirait à une conservation plus globale le long de l'itinéraire de migration des baleines et permettrait un meilleur suivi et une meilleure évaluation des résultats de recherche.

Dans toutes les activités thématiques possibles, les représentants ont souligné l'importance:

- D'inclure les questions de réduction de la pauvreté dans les plans de gestion,
- De fournir une formation spécialisée sur le patrimoine mondial à tous les niveaux, y compris au niveau ministériel,
- De fournir des « voies vers le financement durable » pour les gestionnaires et les autorités nationales, tout en accompagnant le financement durable de la recherche d'efficacité en matière de gestion,
- Du renforcement quotidien du rôle social et de la sécurité des gardes et du personnel technique des zones naturelles protégées,
- De démontrer les avantages et l'effet domino de la préservation du patrimoine mondial sur le reste des zones naturelles protégées.

## **Approche transversale**

### **Le patrimoine mondial et la pauvreté extrême dans la région**

Le ministère de la Culture de l'Uruguay, à l'occasion de la 34e session du Comité du patrimoine mondial (Brasilia, 2010) a soulevé la nécessité d'une réflexion régionale sur le patrimoine et la pauvreté extrême, des points de vue culturel, éthique et économique dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans le cadre de la préparation du Sommet «Rio +20», le gouvernement de l'Équateur, à travers le Ministère de coordination du patrimoine culturel et naturel, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, a organisé une réunion à Quito (Octobre 2012) dans le cadre du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. L'un des objectifs était de discuter du rôle du patrimoine dans la lutte contre la pauvreté. Des experts internationaux et régionaux ont été invités à présenter des pratiques et des méthodologies dans différentes disciplines: sociologie, anthropologie, économie, sciences sociales, protection nationale du patrimoine culturel et naturel, ainsi que pour discuter des lacunes et de la nécessité d'établir des passerelles entre la préservation du patrimoine et les politiques publiques en matière d'éducation,

d'assainissement, de protection du public. Des actions prioritaires ont été identifiées et des études de cas ont été examinés, tels que le centre historique de la ville de Mexico, les favelas de Rio de Janeiro, la pauvreté urbaine à Valparaiso, la lutte contre la pauvreté dans les missions jésuites du Paraguay, entre autres. Les conclusions sont disponibles à l'adresse: (Voir : <http://whc.unesco.org/en/events/1028/>)

#### **4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LA RÉGION D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES. CONTRIBUTION AU PLAN D'ACTION**

Compte tenu des résultats du premier cycle de rapports périodiques dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, l'un des objectifs stratégiques retenus a été de promouvoir le renforcement efficace des capacités dans les États parties.

*Principales constatations issues des rapports périodiques de 2004 :*

- Dans un nombre important d'États parties, le manque de continuité en ce qui concerne les biens du patrimoine mondial a été cause de déperditions de mémoire institutionnelle et de capacités techniques des autorités nationales, des institutions nationales responsables du patrimoine culturel et naturel et des organes chargés de gérer les biens du patrimoine mondial.
- À tous les niveaux des pouvoirs publics et dans toutes les parties prenantes, on a constaté de grands besoins de formation concernant les concepts du patrimoine mondial et tous les éléments du cycle de gestion du patrimoine - définition des objectifs de gestion et établissement de plans de gestion intégrée comportant une préparation aux risques, des plans d'urgence et des dispositifs de contrôle et d'évaluation, et procédant d'une conception participative de la gestion.
- Le Comité du patrimoine mondial et d'autres entités avaient alloué des montants considérables pour des activités de formation, mais on n'avait que peu d'informations sur l'efficacité de ces investissements.

Les capacités sont à comprendre comme les moyens permettant aux États parties – et à d'autres entités dans ces États – de mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial, au sens le plus large, et de garantir la préservation et la gestion convenables des biens du patrimoine mondial, le but étant d'en préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle. Les concepts nouveaux, de même que la mise à jour des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention, appellent de nouvelles capacités et compétences, et un appui au développement des capacités de nouveaux acteurs, tels qu'autorités locales, régionales et nationales, organisations non gouvernementales et groupes communautaires. Il faut donc aider les États parties à se doter de cadres institutionnels, juridiques et politiques ou à les renforcer, afin qu'ils soient à même d'identifier et de gérer leur patrimoine et que d'autres acteurs puissent participer aux projets de préservation de ce patrimoine. Le renforcement des capacités nécessite des activités de promotion, de communication et de formation qui fassent passer le message essentiel de coopération de la Convention du patrimoine mondial et les concepts et termes associés, et donnent à comprendre toute une série de problèmes liés à la préservation et à la gestion du patrimoine culturel et naturel. La formation et le renforcement des capacités devront viser tous les échelons des pouvoirs publics et faire appel à la participation de tous les autres acteurs. Il faudra pour ces programmes tirer parti des institutions de formation et des équipements en place, en explorant et utilisant des méthodes et des techniques nouvelles. La formation des formateurs devra être une composante importante de ces programmes, le but étant de multiplier et renforcer les formateurs pour le Centre du patrimoine mondial dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Tous les investissements consacrés au renforcement des capacités devront être assortis de dispositifs de contrôle et d'évaluation permettant d'avoir des retours d'information et d'apporter les ajustements voulus.

**Du premier cycle de rapports périodiques était issue une liste fournie de stratégies et de programmes de renforcement des capacités :**

Stratégies et programmes de renforcement des capacités :

- Mettre au point au moyen de consultations infrarégionales des stratégies et des programmes régionaux et infrarégionaux de développement des capacités pour la conservation, l'administration et la gestion du patrimoine. En lancer la mise en œuvre. Y inclure des dispositifs bien pensés de contrôle et d'évaluation de toutes les activités.
- La région présentant une vulnérabilité particulière aux risques, définir une stratégie globale de formation à la prévision des risques et à la préparation aux situations d'urgence.
- Recenser les institutions, les équipements et les réseaux offrant une formation à la conservation et à la gestion du patrimoine et susceptibles de participer à la définition et à la mise en œuvre de stratégies et de programmes de renforcement des capacités.
- Mettre au point des glossaires, des manuels, des modules de formation et des modèles à l'intention des institutions de formation et des États parties. Veiller à répondre aux besoins de groupes cibles précis tels que les décideurs et les responsables des politiques, les gestionnaires, les conservateurs, etc.
- Élaborer à l'intention des responsables de sites un jeu d'outils visant tous les éléments du cycle de gestion intégrée (concepts, méthodes, pratiques de référence).
- Par des activités spécifiques de renforcement des capacités, cibler les formateurs ou autres intervenants essentiels pouvant transmettre des savoirs aux autres acteurs.
- Étoffer les réseaux existants s'occupant de conservation et de gestion du patrimoine. Encourager entre ces réseaux la continuité, la collaboration et les relations synergétiques.
- Promouvoir la recherche sur les questions de patrimoine et en partager les résultats avec tous ceux qui s'occupent du patrimoine mondial.

Renforcement des capacités dans les États parties :

- Voir si les cadres et politiques juridiques et institutionnels nationaux de conservation et de gestion du patrimoine culturel et naturel sont efficaces et adaptés.
- Assurer aux États parties, sur leur demande, des conseils sur la réforme des cadres et politiques juridiques et institutionnels nationaux.
- Examiner les modes de participation à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel et naturel, conseiller à ce sujet et mettre en place les dispositifs voulus à cette fin.
- Faciliter la formation des responsables publics de tout niveau et des parties prenantes à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et aux concepts correspondants (Valeur Universelle Exceptionnelle, importance, authenticité/intégrité, gestion intégrée, contrôle et évaluation, rapports, etc.).
- Assurer une formation à la gestion intégrée du patrimoine culturel et naturel, y compris cycle de gestion et planification, importance, authenticité, intégrité, appréciation et valorisation du patrimoine, capacité de charge, limites de modification acceptables, zones tampons, préparation aux situations d'urgence et aux risques, participation et cogestion, etc.
- Assurer une formation aux disciplines spécialisées de la conservation (techniques, matériaux, etc.).

**S'agissant des Caraïbes (2004-2014) :**

Les stratégies et les programmes de développement des capacités devront avoir pour objectif principal :

- De poursuivre la définition d'un programme caribéen de développement des capacités aligné sur les débats et les recommandations de la Conférence de Sainte-Lucie (février 2004).

**En 2006 et 2007 le suivi des rapports périodiques de la région Amérique latine et Caraïbes a débouché sur une mise à jour des informations et des orientations pour la région (réunions du Mexique, septembre 2006, et du Chili, mars 2007). Les Etats parties ont identifié certaines priorités :**

- Recensement des matériels et des activités de formation, en préparation à une levée de fonds pour la conservation et la gestion du patrimoine mondial.
- Stages de formation à la levée de fonds pour les biens du patrimoine mondial.
- Formation aux indicateurs concernant les sites mixtes (par ex. Tikal au Guatemala).
- Formation aux méthodes participatives pour le patrimoine mondial.
- Création d'un groupe de travail sur le développement des capacités dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

**Lors des réunions sur les rapports périodiques tenues de 2011 à 2013 ont été proposées des idées nouvelles :**

- Identifier des synergies avec le programme régional pour la conservation du patrimoine culturel en Amérique latine et dans les Caraïbes (LATAM) et le Centre international pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) (2008-2019).
- Résolution des conflits dans les collectivités locales.
- Utilisation de ressources durables pour la gestion du patrimoine mondial.
- Indicateurs de conservation.
- Plans de gestion des sites mixtes.
- Formation à la présentation et à l'interprétation des sites du patrimoine mondial et à la sensibilisation des communautés.
- Conservation des sites.

### **Le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes au service du patrimoine mondial (CCBP)**

Le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP)<sup>2</sup> au service du patrimoine mondial est un jeu d'outils – six modules adaptables de formation à des questions spécifiques liées à la Convention, concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Il a pour objet de développer les capacités de mise en œuvre de la Convention dans les Caraïbes. Plus de 200 experts gouvernementaux et non gouvernementaux de 16 États membres des Caraïbes ont déjà reçu une formation à la protection et à la gestion de leur patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle.

La Convention, premier instrument normatif dont les dispositions aient liés la conservation et la protection à la fois du patrimoine naturel et culturel, revêt une importance particulière dans les Caraïbes, où l'identité et la culture des peuples sont indissociables de leur situation insulaire.

Par le biais du CCBP, un réseau d'experts, d'institutions et d'universités apporte un concours important au travail sur les priorités définies par le Comité du patrimoine mondial en vue de mieux équilibrer la répartition géographique et thématique de la Liste du patrimoine mondial et de renforcer les capacités dont disposent les États parties pour identifier, conserver et gérer leur patrimoine culturel et naturel.

Les États parties des Caraïbes (réunis en février 2004 lors de la Conférence de Sainte-Lucie sur la mise au point d'un Plan d'action caribéen) ont convenu, en prévision de la préparation du premier rapport régional sur l'état du patrimoine mondial, de proposer de poursuivre la mise au point d'un

---

<sup>2</sup> [www.unesco.org/cu](http://www.unesco.org/cu) et <http://whc.unesco.org/fr/activites/475/>



Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes. Le Plan d'action a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 28e session (tenue en Chine, à Suzhou, du 28 juin au 7 juillet 2004)<sup>3</sup>.

Le CCBP est un programme de formation à long terme, centré sur la gestion du patrimoine culturel et naturel et visant la création d'un réseau caribéen d'experts du patrimoine. Ces experts pourront à leur tour transmettre leurs savoirs, leurs compétences touchant l'identification, la conservation et la gestion du patrimoine, et leur expertise du mode de fonctionnement de la Convention du patrimoine mondial.

Le programme est constitué d'un module de formation central obligatoire consacré à l'application de la Convention du patrimoine mondial, et d'une série d'autres modules consacrés aux divers aspects de la gestion (tourisme, centres historiques, risques, paysages culturels et patrimoine naturel)<sup>4</sup>. Chaque module représente 30 heures de stage, avec des cours, des travaux pratiques, des analyses d'études de cas régionales et des débats.

---

<sup>3</sup> À partir de l'expérience tirée du Stage de formation des Caraïbes sur le patrimoine mondial, qui avait eu lieu à la Dominique en 2001, des recommandations de la Conférence de Sainte-Lucie et d'autres expériences, ainsi que des résultats de l'enquête sur la formation réalisée en 2004 par deux experts du patrimoine caribéen, le Bureau régional pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes a organisé à La Havane, en mars 2007, une réunion d'experts chargée d'affiner les concepts, les paramètres et la teneur du Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes, et de mettre en place un réseau d'experts du patrimoine caribéen. Parallèlement, une collaboration et une coopération étroite ont été mises en place avec le Centre UNESCO du patrimoine mondial et les bureaux de l'UNESCO de Kingston et de Port-au-Prince.

<sup>4</sup> [www.unesco.org.cu](http://www.unesco.org.cu) et [www.whc.unesco.org](http://www.whc.unesco.org).

## Principales activités 2004-2011

2004

- Conférence sur la mise au point d'un Plan d'action caribéen (février) à Castries (Ste-Lucie)
- Enquête caribéenne sur les besoins de formation dans les Caraïbes (Centre du patrimoine mondial), consultants : Patricia Green et Lloyd Gardner
- Réunion sur la structure de mise en œuvre du Plan d'action caribéen pour le patrimoine mondial (septembre), Kingston (Jamaïque)

2005

- Réunion d'experts sur les paysages culturels dans les Caraïbes (novembre), Santiago de Cuba

2006

- Atelier sur la Convention du patrimoine mondial et les listes indicatives, Trinité-et-Tobago
- Réunion d'experts sur la valeur universelle exceptionnelle, l'authenticité et l'intégrité dans les Caraïbes (mai), à la Barbade.

2007

- Réunion d'experts pour le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP), 26-27 mars, La Havane (Cuba)
- Mission de terrain et atelier sur la conservation du Parc historique et archéologique La Isabela (juillet), République dominicaine

2008

- Atelier CCBP Module 3 : premier Atelier sur la réduction des risques concernant le patrimoine culturel dans les Caraïbes (23-27 juin), La Havane (Cuba)
- Atelier d'exploration d'une extension au MERCOSUR des modules de formation CCBP, organisé par le bureau de La Havane conjointement avec UNESCO Montevideo (décembre), à la Villa Ocampo de Buenos Aires (Argentine)
- Publication des modules 1 à 5 en anglais, espagnol et français

2009

- Atelier CCBP Module 4 : Gestion des paysages culturels, dans le cadre de la Réunion régionale sur le patrimoine, la biodiversité et les communautés (octobre), La Havane (Cuba)
- Atelier CCBP Module 3 : Préparation aux risques, organisé conjointement avec UNESCO Montevideo pour le MERCOSUR (8-10 décembre), Montevideo (Uruguay)

2010

- Atelier infrarégional basé sur le Module 1 du CCBP : Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (15-17 septembre), La Havane (Cuba)
- Atelier CCBP Module 2 : Rôle du tourisme pour la conservation de la ville coloniale de Saint-Domingue, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans les Caraïbes (22-25 novembre), Saint-Domingue (République dominicaine)

2011

- Stage CCBP sur le patrimoine caribéen (Modules 1 et 5) organisé par l'Université des Antilles néerlandaises (UNA) à Willemstad (Curaçao) du 21 mars au 1<sup>er</sup> avril
- Publication du Module 6 du CCBP sur le patrimoine naturel en anglais, espagnol et français, et affichage en ligne des six modules à jour en anglais, espagnol et français (juillet), Cuba
- Atelier CCBP Module 6 : Gestion du patrimoine naturel, Congrès sur les zones protégées (5 juillet), La Havane (Cuba)

En 2011, le CCBP a abordé une phase nouvelle, avec un intérêt accru d'établissements universitaires désireux d'offrir des stages du Centre intégrés dans leur programme d'études ou associés à ce programme.

Du 21 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011, l'Université des Antilles néerlandaises (UNA) a organisé à Willemstad (Curaçao) une formation CCBP consacrée à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (Module 1) et à la gestion des centres historiques (Module 5). Vingt-et-un spécialistes y ont participé ; ils venaient d'Aruba, de Bonaire, de Curaçao, de Saint-Martin, de Saint-Kitts-et-Nevis, du Suriname, des Îles Vierges britanniques, du Guyana, de Sainte-Lucie, de la Trinité-et-Tobago et d'Haïti. À la fin du stage, les participants ont adopté la Déclaration de Willemstad sur le patrimoine caribéen, qui confirmait notamment l'intérêt du programme du CCBP et la nécessité d'en poursuivre la réalisation.

Le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes répond manifestement aux besoins et aux attentes des États Parties caribéens et à ceux de leurs institutions et de leurs spécialistes qui s'occupent du patrimoine. Il a déjà permis de développer les capacités de plus de 200 experts de 16 États Parties dans les Caraïbes. Il renforce le réseautage entre eux et soutient

la valorisation des capacités institutionnelles et professionnelles. La souplesse d'utilisation des modules permet de les adapter à la spécificité des besoins locaux et des groupes cibles, depuis les décideurs jusqu'aux experts et aux groupes d'intérêt locaux.

Le CCBP en 2013-2015 s'est concentré sur la planification de l'adaptation au changement climatique à l'intention des responsables de sites naturels du patrimoine mondial. Un guide de terrain en espagnol devrait être mis à disposition avant la fin de 2013. Il aidera les responsables à mieux comprendre le changement climatique en général, à développer leurs connaissances de ses incidences sur leurs sites (sous l'angle de la valeur universelle exceptionnelle), d'évaluer la vulnérabilité relative de leur site au changement climatique, et de définir des stratégies d'adaptation visant à y rendre le site plus résistant.

1. Plan d'activité pour les sites naturels du patrimoine mondial : aligné sur notre jeu d'outils visant cet aspect, il est conçu pour aider les responsables à mieux comprendre le fonctionnement organisationnel de leur site et à mieux planifier et gérer les intrants, le capital, les risques et les ressources humaines. Il n'est disponible actuellement qu'en anglais, mais il serait aisé de le traduire en espagnol. L'entreprise Shell finance une étude en ce sens, réalisée par Earthwatch, et il peut y avoir d'ici un an ou deux d'autres possibilités de ressources en espagnol.
2. Le jeu d'outils sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion (Améliorer notre patrimoine) est toujours disponible en espagnol ; il a été appliqué dans quelques sites d'Amérique latine et des Caraïbes.

### **Orientations pour un plan d'action en renforcement des capacités pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes**

Parmi les résultats des réunions, des séances de travail avec les organisations consultatives et des réunions spéciales concernant la formation, organisées par le centre catégorie 2 de l'UNESCO à Zacatecas (Mexique) et le centre catégorie 2 Lucio Costa de Rio de Janeiro (Brésil), des priorités ont été identifiées pour la formation, qui seront incluses dans le plan d'action.

Perspectives d'avenir : Résultats de la réunion de Brasilia. WHC/CII Rio/AB (octobre 2011)  
Orientations pour une stratégie de formation dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes

<b>ORIENTATIONS D'ACTION POUR LE CENTRE</b>			
<b>FORMATION</b> Produits spécifiques (cours et stages, séminaires, bureaux, etc.), questions stratégiques, partenaires.	<b>RECHERCHE APPLIQUÉE</b> Questions stratégiques, initiatives et projets existants, apports, demande de production de savoirs.	<b>SERVICES TECHNIQUES</b> Questions stratégiques, diffusion de connaissances et de résultats de recherche, application de méthodes.	<b>APPUI À LA MISE EN ŒUVRE</b> Collectes, base de données, traduction de documentation.
Cours sur l'établissement des plans de gestion de sites.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement de modèle de plans d'action, et modulation pour le patrimoine naturel et culturel</li> <li>Étude de la définition du profil des responsables de site du patrimoine</li> </ul>	Conseils sur la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des systèmes et des méthodes de gestion.	Appui logistique et documentation didactique de l'ICCROM en vue de cours sur l'établissement des plans de gestion de sites.
Cours sur la gestion des risques (catastrophes/changement climatique).	Recensement des institutions académiques qui enseignent la gestion du patrimoine au Brésil et dans les autres pays de la région – voir la base de données de l'ICCROM (répertoire Formation)		<p>Appui de l'UNESCO et des organes consultatifs en vue de l'établissement et de l'application de PRINCIPES DE TRADUCTION (textes de référence, guides et manuels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manuels sur les risques et les catastrophes</li> <li>Manuel de gestion</li> <li>Documentation didactique pour la formation à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial</li> <li>Convention du patrimoine mondial et communautés</li> <li>Disponibilité des documents de l'ICOMOS et accès à ces documents (dans toutes les langues)</li> <li>UICN</li> </ul> <p>Partenariat Zacatecas-ICCROM et Centre Lucio Costa</p>

<p>Cours de base sur la gestion du patrimoine (International) – Centre Lucio Costa</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point d'une étude sur le cadre juridique de la conservation du patrimoine dans la région (en particulier sur les incidences dans les zones transfrontalières)</li> <li>• Constitution d'une base de données des organes qui s'occupent de gérer le patrimoine dans les pays de la région (élaboration des politiques publiques, mise en œuvre et évaluation)</li> </ul>	<p>À partir de cette base de données, aide pour le choix des demandes concernant le cadre juridique de protection du patrimoine dans les pays, et intermédiation</p>	<p>Appui de l'ICOMOS et de l'ICCROM pour la structuration de la base de données au Centre Lucio Costa :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données de l'offre de formation – institutions académiques intervenantes (migration du répertoire de formation ou lien vers la base de données de l'ICCROM)</li> <li>• Expert des bases de données concernant la gestion du patrimoine (appui de l'ICCROM) ; consultation de la base de données de l'ICOMOS sur les comités scientifiques – réseau de spécialistes et d'experts en vue du transfert de capacités qui n'existent pas dans la région ; UICN, UNESCO)</li> <li>• Bibliothèque virtuelle (migration de la base de données de l'ICCROM ; l'UNESCO donne accès à ses acquis)</li> </ul>
<p><b>FORMATION</b></p>	<p><b>RECHERCHE APPLIQUÉE</b></p>	<p><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p>	<p><b>APPUI À LA MISE EN ŒUVRE</b></p>
<p>Cours sur la gestion financière des sites et l'accès aux sources (nationales, régionales et internationales) pour la mise en valeur – y compris la formulation des propositions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point d'une étude d'évaluation des tendances des principaux phénomènes qui retiennent sur les sites</li> <li>• Établissement d'une base d'indicateurs concernant l'état de conservation des sites du patrimoine (voir modèle de</li> </ul>	<p>Conseils aux sites du patrimoine sur l'usage des outils et systèmes de contrôle et d'évaluation</p>	<p>Appui de l'ICOMOS pour le contrôle et la sélection des comités scientifiques énumérés ci-après*, susceptibles de concourir aux activités du Centre Lucio Costa (transmission de connaissances – recherche et enseignement)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du patrimoine archéologique (ICAHM)</li> <li>- Conservation / Restauration des objets patrimoniaux dans les monuments et les sites</li> </ul>

	<p>l'ICCROM)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude pour la mise au point d'outils/d'un système d'évaluation, et de politiques publiques visant le patrimoine (dont des indicateurs)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>ICOMOS-FIAP – paysages culturels (CSIPC)</li> <li>Itinéraires culturels (CIIC)</li> <li>Tourisme culturel (ICCT)</li> <li>Patrimoine architectural en terre (ISCEAH)</li> <li>Économie de la conservation (ISEC)</li> <li>Documentation du patrimoine (CIPA)</li> <li>Villes et villages historiques (CIVVIH)</li> <li>Interprétation et présentation des sites du patrimoine culturel (ICIP)</li> <li>Patrimoine culturel immatériel (ICIH)</li> <li>Questions légales, administratives et financières (ICLAFI)</li> <li>Préparation aux risques (ICORP)</li> <li>Patrimoine bâti partagé (ISCSBH)</li> <li>Théorie et philosophie de la conservation et de la restauration</li> <li>Formation (CIF)</li> <li>Patrimoine culturel subaquatique (ICUCH)</li> <li>Architecture vernaculaire (CIAV)</li> <li>Patrimoine du XXe siècle (ISC20C)</li> </ul>
<p>Stage de formation à l'intention des formateurs (méthode de formation COGEP-ENAP - multiplicateurs)</p>	<p>Mise au point d'un Modèle d'excellence pour la gestion des sites, notamment pour le contrôle, l'évaluation, la reconnaissance et l'appui aux améliorations en continu</p>	<p>Conseils aux sites sur l'application du Modèle d'excellence pour la gestion des sites</p>	<p>Meilleure compréhension du rôle joué par le Fonds africain du patrimoine mondial et des possibilités d'action avec le Fonds, ainsi qu'avec l'EPA et le Centre pour la mise en valeur du patrimoine en Afrique (CHDA)</p>
<p>Cours sur la médiation dans les conflits et le droit aux consultations préalables (référence : Fundação Nacional do Índio - FUNAI / CEDUC)</p>	<p>Constitution d'une base de données des sources pour la promotion de projets concernant le patrimoine (projet et</p>	<p>Afrique – récapitulation des demandes : propositions d'inscription, établissement de listes indicatives,</p>	<p>Appui de l'ICCROM pour la constitution de la base de données des sources pour la promotion de projets concernant le patrimoine</p>

	réalisation conjoints avec trois partenaires locaux dans trois régions : Amérique du Sud, Afrique et Asie) – bourses d'études, financement de projets, cours, échanges, etc.	gestion de la conservation, législation de protection	
Cours sur les méthodes de participation des communautés aux projets concernant le patrimoine – Centre du patrimoine mondial et ICCROM (référence : Bureau de l'UNESCO à Bangkok)	Identification des organisations de la société civile qui œuvrent en faveur de la gestion du patrimoine		Centre du patrimoine mondial et ICCROM
<b>FORMATION</b>	<b>RECHERCHE APPLIQUÉE</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>APPUI À LA MISE EN ŒUVRE</b>
Organisation d'une manifestation (séminaire, atelier, bureau) sur le patrimoine et la viabilité.  Sujets : économie de la conservation, le patrimoine moteur du développement durable, techniques de dialogue avec l'État et les institutions de financement	Étude des modèles, des méthodes et des pratiques exemplaires pour l'appropriation sociale du patrimoine  Constitution d'une base de données de pratiques exemplaires	Conseils aux sites sur la mise en œuvre et l'évaluation de pratiques exemplaires concernant l'appropriation sociale du patrimoine	Référence : Plan de gestion participative de Xochimilco, Centre du patrimoine mondial – Bureau de l'UNESCO au Mexique
Cours sur la gestion du patrimoine culturel dans le domaine des accords de licence environnementaux (IPHAN, IBAMA, Palmarès, FUNAI, Ministères nationaux, Société brésilienne des architectes, musées, institutions chargées de la protection) – déterminer d'autres partenaires	Réalisation d'une étude sur le rôle du patrimoine en faveur du développement humain		ICMBio (Instituto Chico Mendes de Conservação da Biodiversidade)
Articulation de l'organisation de mini-stages sur des demandes spécifiques (domaines connexes du patrimoine : conservation archéologique, architecture en terre, patrimoine subaquatique, vitrail, objets en métal, conservation de l'art rupestre, architecture rurale, etc.).	Réalisation d'une étude sur la gestion des connaissances et de la propriété intellectuelle liée aux éléments et expressions culturels des sites du patrimoine : • Mise en rapport (sous quelle forme ?) avec le		CII de l'UNESCO en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial/AB

	<p>renforcement des institutions actives dans ce domaine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les instruments envisagés seront à adapter à des problèmes spécifiques, tels que ceux qui ont trait aux droits de propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels en rapports avec des biens culturels considérés comme faisant partie du patrimoine culturel.</li> <li>• Comment améliorer cette gestion dans le déroulement de la gestion du patrimoine (gestion partagée et gestion participative) ?</li> </ul>		
Gestion des sites mixtes dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes	<p>Étude en vue de Recommandations touchant la gestion globale des sites mixtes. Module spécifique du cours de base ou cours distinct.</p>		Intégration du Programme de spécialisation en patrimoine dans le Centre Lucio Costa et le Centre Zacatecas
Réalisation de l'Observatoire de la gestion du patrimoine	<p>Sur proposition de l'Observatoire, avec notamment un outil informatique permettant de déterminer rapidement l'état de conservation du patrimoine, avec exactitude et sans retard</p>	Outil informatique d'apprentissage	<p>Groupe de travail : experts nationaux, CII de l'UNESCO Mise au point de documentation didactique – Centre du patrimoine mondial/AB</p>
<b>FORMATION</b>	<b>RECHERCHE APPLIQUÉE</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>APPUI À LA MISE EN ŒUVRE</b>
<p>STAGE DE FORMATION à l'intention des responsables du patrimoine MODULE DE BASE – tronc commun de formation des responsables de tous niveaux et de tous modes</p>			Centre Lucio Costa



<p>d'intervention (première étape de la formation). Contenu suggéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les concepts de patrimoine culturel et naturel (doctrine et aspects éthiques)</li> <li>• Les acteurs du patrimoine (organisations internationales dans leurs rapports avec les États parties)</li> <li>• Les cadres juridiques (conventions, dispositions internationales, etc.) et les sphères d'intervention dans différents pays</li> <li>• Formation à la gestion financière</li> <li>• La gestion des sites et les expressions culturelles patrimoniales</li> <li>• Les participants doivent être à même d'envisager de manière critique la situation juridique et les cadres institutionnels dans lesquels ils vont se trouver (la situation dans le pays, la ville, les lieux...)</li> </ul> <p>MODULES DE PERFECTIONNEMENT – différents axes, permettant de doter les participants d'outils 1) de gestion des modes de fonctionnement institutionnels ou 2) de gestion participative des modes de fonctionnement ou 3) de gestion du fonctionnement par des moyens spécifiques issus des différents types</p>			
--	--	--	--

## 5. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Les interlocuteurs nationaux de la région d'Amérique latine et des Caraïbes ont collaboré activement avec le Centre du patrimoine mondial tout au long du deuxième cycle de rapports

périodiques. Grâce à ces deux années d'étroite collaboration et aux nombreuses idées et suggestions avancées, des pas importants vers des politiques nationales visant le patrimoine mondial ont été franchis. A travers ces productifs échanges et un support technique et financier, ces politiques serviront à garantir une reconnaissance plus appropriée dans les agendas politiques nationaux.

Lors des réunions infrarégionales et régionales, on a eu divers exemples de la manière dont les pays ont mis en place, en fonction de leurs possibilités institutionnelles, des plateformes de collaboration permettant de poursuivre une mise en œuvre efficace de la *Convention du patrimoine mondial*. Plusieurs modes de collaboration ont été présentés : comités ou commissions nationaux (Colombie et Argentine), ministères coordonnant la protection du patrimoine naturel et culturel (Équateur), ou groupes de travail, interdisciplinaires (Nicaragua) ou interinstitutionnels (République dominicaine).

Les responsabilités concernant le patrimoine mondial ne relèvent pas toujours des Ministères ou Secrétariats nationaux de la culture. De ce fait, le Forum latino-américain et caribéen des Ministres de la culture ne comporte pas toujours une reconnaissance suffisante du patrimoine mondial pour un nombre important de pays, où la responsabilité des sites du patrimoine mondial est du ressort du Ministère de l'éducation, du Ministre du développement ou d'autres. Les pays de la région estiment que les politiques concernant le patrimoine mondial doivent prendre une place et une importance plus marquées dans les programmes mis en place au niveau de la coopération infrarégionale ou régionale : la Communauté d'Etats latino-américains et caraïbes (CELAC), l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA), le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la *Corporación Andina de Fomento* (CAF), la Communauté andines des Nations (CAN), le Système centre-américain d'intégration (SICA), la Communauté caribéenne (CARICOM), et même dans ceux dont le mandat couvre pratiquement l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes, tels que l'Organisation d'Etats ibéro-américains (IEO) et l'Organisation de Etats américains (OEA). Dans toutes les réunions s'est manifesté clairement le désir d'une union des forces. Ces alliances s'emploieront à définir des programmes d'activités concernant le patrimoine mondial et des dispositifs permettant de poursuivre en coopération des projets dans le domaine législatif, afin d'élaborer des listes indicatives régionales ou de proposer l'inscription de sites transnationaux.

Les interlocuteurs nationaux ont fait valoir la nécessité de définir des stratégies de développement afin de faire appel de manière plus fiable à l'initiative privée, surtout pour les projets de conservation.

Ils ont également été quasi-unanimes à juger que les rapports périodiques du deuxième cycle étaient plus complets, ce qui avait permis d'utiliser les questionnaires comme outil de contrôle permanent. Mais on n'avait pas eu d'analyse des réalisations obtenues depuis le premier cycle. Les pays voulaient croire que la réalisation du Plan d'action du deuxième cycle comporterait des indicateurs de mise en œuvre aux niveaux national, infrarégional et régional, et que les progrès seraient présentés sur base annuelle. Les interlocuteurs nationaux ont demandé que les résultats du Plan d'action soient présentés régulièrement au Comité tous les ans.

Durant ces deux dernières années de travail en continu, les interlocuteurs nationaux ont débattu des aspects ci-après :

## **A. LÉGISLATION**

- a. Dans de nombreux pays, des lois de protection du patrimoine national ont été approuvées à l'unanimité ou presque par la ratification de la *Convention du patrimoine mondial*. Il est intéressant de constater que la législation nationale s'est inspirée dans son esprit du préambule de la Convention. Nombre de ces pays se trouvent sur le point d'actualiser ces lois de protection du patrimoine et ont demandé l'aide du Centre du patrimoine mondial

pour les cas où le patrimoine mondial n'était pas expressément mentionné dans la réglementation antérieure et où ils estiment nécessaire de mieux coordonner leurs engagements internationaux avec leurs responsabilités nationales. Il est particulièrement important d'en tenir compte dans les pays où une répartition décentralisée des responsabilités a été mise en place à tous les échelons des pouvoirs publics, ou a fragmenté ces responsabilités ou créé des chevauchements, sans qu'elles soient assignées clairement ou que la hiérarchie des prises de décision ait été bien définie. Cet aspect sera pris en considération dans le Plan d'action latino-américain et caribéen.

- b. Certains pays, tels le Costa Rica, estiment que les textes nationaux de protection devraient mentionner expressément et expliquer des concepts tels que la valeur universelle exceptionnelle et les conditions d'intégrité et d'authenticité.
- c. Un autre point activement débattu est celui des avantages apportés par les lois spatiales visant des biens spécifiques du patrimoine mondial, comme dans le cas des îles Galápagos (Équateur) ou d'Antigua (Guatemala), ou encore pour le Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou) ou le site archéologique de Panamá Viejo et le Quartier historique de Panamá (Panama), et ceux recommandés par le Comité du patrimoine mondial. Tout au long des débats, on a souligné qu'il fallait trouver des études de cas présentant une analyse approfondie de législation spécifique pour mieux garantir la valeur universelle exceptionnelle des sites.
- d. Des pays comme l'Argentine attachent une grande valeur aux Commissions nationales du patrimoine mondial et tiennent qu'elles devraient être approuvées par la législation et avoir un statut légal, ce qui assurerait la continuité de la mise en œuvre de la Convention, quels que puissent être les changements de gouvernement dans un pays.
- e. Dans certains pays, tels la Bolivie, l'Équateur ou la République dominicaine, les modifications apportées à la Constitution nationale ont aidé à sensibiliser plus largement au patrimoine et à répartir les responsabilités de manière beaucoup plus disciplinée, ce qui a servi à renouveler l'identité nationale et le développement de cultures communautaires nationales. L'État plurinational de Bolivie compte 36 nationalités, et cette perspective des identités culturelles plurielles y gagne en importance dans la Loi spéciale sur le patrimoine naturel et culturel.
- f. Il est intéressant aussi d'observer combien les pays d'Amérique latine et des Caraïbes souhaitent renforcer leurs responsabilités pour la défense de leur patrimoine géologique et paléontologique (cas de la Bolivie, du Chili, le Paraguay et de l'Uruguay), demandant un appui technique pour être mieux à même d'identifier leur potentiel respectif pour le patrimoine mondial.
- g. Les points focaux nationaux demandent un rapprochement national et régional plus marqué avec ceux qui sont chargés d'autres Conventions de l'UNESCO, en particulier avec ceux qui ont un lien étroit avec les propositions d'inscription. On estime de ce point de vue que tous les organes qui prennent part aux propositions d'inscription devraient être en rapport avec la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (pour les questions d'intégrité), la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (fortifications, sites marins et côtiers) et la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et être en mesure de formuler des recommandations lorsque la collaboration entre les Conventions peut contribuer à sauvegarder la valeur universelle exceptionnelle des sites.
- h. Les points focaux nationaux estiment nécessaire de formuler dans les pays des lois et des règlements en vue de protéger le patrimoine archéologique, face aux grands changements annoncés à l'échelle territoriale dans la région pour les quelques années à

venir, car il n'y a de lois préventives pour la protection du patrimoine archéologique que dans quelques cas isolés. De même, ces lois devraient prendre la réglementation en compte, de manière que des études archéologiques puissent être demandées en arguant de la législation, par des interventions sur les lieux historiques.

- i. Les représentants nationaux pensent que les lois de protection du patrimoine devraient comporter des spécifications touchant le patrimoine industriel, le patrimoine moderne et d'autres catégories patrimoniales telles que les paysages culturels ou les itinéraires culturels, car il n'existe pas de dispositions explicites protégeant ces catégories.

## **B. RECHERCHE**

- a. Les pays jugent indispensable de mettre en place des programmes de recherche sur la valeur universelle exceptionnelle, fonctionnant en continu de manière viable. Cela exige d'associer à cette cause les programmes nationaux de recherche, en collaboration avec les universités et les centres de recherche nationaux.
- b. Pour les représentants nationaux, il est essentiel de ce fait de définir des stratégies de recherche appliquée, ce type d'initiative faisant l'objet en général d'une collaboration avec les universités étrangères actives dans la région, et étant considéré comme indispensable pour développer les savoirs dans les différents pays, accroître le nombre de jeunes chercheurs associés aux sites du patrimoine mondial, et susciter des programmes spécifiques de recherche entre les ministères chargés des sites naturels et culturels et ceux qui s'occupent de sciences, d'innovation et de technologie.
- c. Certains pays ont mis leurs résultats d'expérience à la disposition d'autres pays afin de servir la coopération internationale pour le patrimoine mondial ; c'est le cas du Mexique (Institut national d'anthropologie et d'histoire – INAH) ou de Cuba (Centre national de conservation, de restauration et de muséologie – CENCREM).
- d. De l'avis des Etats parties, certains centres catégorie II de l'UNESCO, tels le centre Lucio Costa du Brésil, peuvent faire progresser la conservation et la gestion grâce à l'Observatoire qu'il est prévu de créer au sein de cette institution.
- e. Les Etats parties considèrent que la recherche devrait être une activité permanente dans les sites inscrits au patrimoine mondial, et devrait être obligatoire dans les sites dont on se prépare à proposer l'inscription. Ils estiment qu'une étude continue des valeurs d'un site permet d'accroître la crédibilité de la Convention. De même, ils pensent que la recherche est à inclure comme activité importante dans les plans d'utilisation publique des sites inscrits.

## **C. FORMATION**

Le Plan de Cartagena comprend une section spécifiquement consacrée aux programmes de formation, mais nous nous arrêtons ici sur certaines des conclusions les plus générales :

- a. Il est nécessaire de renforcer la formation à la gestion des sites.
- b. Il est nécessaire de constituer un groupe de travail d'experts nationaux et internationaux et des organes consultatifs, en vue de réunir des stratégies de formation, des stages, des outils et des activités didactiques dans toutes les langues régionales d'Amérique latine et des Caraïbes, le but étant de formuler des stratégies de coopération avec des éducateurs, des enseignants, des conférenciers et des spécialistes de la conception

d'outils didactiques orientés sur le patrimoine mondial. Il est demandé au Centre du patrimoine mondial de coordonner cette initiative avec l'ICCROM/LATAM.

- c. Il est demandé de faire diffuser dans le reste de la région les savoirs et les résultats de la formation qui fait partie du programme caribéen (*Capacitación en el Caribe* – CCCB) et de faire concevoir des outils d'apprentissage en ligne qui répondent aux besoins des autres sous-régions.
- d. Il faudra se préoccuper plus activement de la formation des formateurs, afin de créer plus de connaissances spécialisées sur l'application des *Orientations*.
- e. Des modules de formation au développement sont nécessaires pour la préparation du rapport sur l'état de conservation destiné au Comité du patrimoine mondial, pour la définition de projets participatifs visant le renouvellement des listes indicatives aux niveaux national et infrarégional.

#### **D. QUELQUES POINTS D'ORDRE GENERAL**

- a. La Région souhaite disposer dès que possible des *Orientations* (juillet 2012) en espagnol et en portugais, afin de garantir que les résultats des rapports périodiques, les publications et la documentation d'information et de promotion de la région d'Amérique latine et des Caraïbes soient publiés dans ces deux langues. Le soutien à ces activités doit être encouragé. Les pays de la région demandent des outils d'apprentissage en ligne pour pouvoir se familiariser avec les *Orientations* et leur gestion.
- b. Les représentants nationaux demandent que soit créée une banque de méthodes pour les inventaires nationaux du patrimoine naturel et culturel, et qu'elle soit mise à la disposition des pays par l'intermédiaire de la plateforme internet latino-américaine et caribéenne créée pour l'élaboration des rapports nationaux du deuxième cycle.
- c. Les représentants nationaux jugent important de mettre en place des formes de collaboration avec des musées nationaux et des centres de recherche conservant des collections directement liées aux sites, afin de faire en sorte que les éléments mobiliers du patrimoine puissent aider à garantir les conditions d'intégrité et d'authenticité des sites inscrits sur la Liste.
- d. Les représentants nationaux considèrent que l'Amérique latine et les Caraïbes ont démontré qu'elles offraient des conditions optimales pour la mise en place de projets multinationaux concernant le patrimoine mondial, et qu'il est nécessaire de continuer à élaborer des propositions d'inscription de sites nationaux en série (Guatemala, République dominicaine), de sites binationaux (Grenade/Saint Vincent-et-les-Grenadines); de sauvegarder les missions jésuites du Pacifique (Mexique/États-Unis) ; et de proposer l'inscription de sites multinationaux (art rupestre des Caraïbes) ou intercontinentaux (Route de l'esclave).
- e. Les représentants nationaux estiment qu'il serait bon d'avoir des informations plus détaillées sur les ONG régionales susceptibles d'apporter un concours aux institutions nationales pour la préservation des sites inscrits.
- f. Les représentants nationaux demandent que soient définies, pour les 42 sites d'Amérique latine et des Caraïbes susceptibles d'être considérés comme sites mixtes, des méthodes de conservation et de gestion coordonnant le respect des valeurs culturelles et des valeurs naturelles. Les résultats devraient valoir pour tous les sites inscrits indépendamment, que ce soit comme sites naturels ou culturels, mais qui nécessitent des

modèles de gestion intégrés pour la préservation de leur valeur universelle exceptionnelle (notamment tous les sites maya du Mexique et d'Amérique centrale) ;

- g. Les Commissions nationales pour l'UNESCO des différents pays s'engagent à travailler en coordination plus étroite à l'occasion des réunions régionales de consultation de l'UNESCO qui ont lieu deux fois par an, pour mieux connaître et affiner les politiques publiques de patrimoine mondial.

## 6. PROJET DE DÉCISION

### Projet de décision : 37 COM 10A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/10A,
2. Rappelant les Décisions **32 COM 11D**, **34 COM 10B.2**, **35 COM 10B** et **36 COM 10C** adoptées respectivement aux 32<sup>e</sup> (Québec, 2008), 34<sup>e</sup> (Brasilia, 2010), 35<sup>e</sup> (UNESCO, 2011) et 36<sup>e</sup> (Saint-Pétersbourg, 2012) sessions,
3. Félicite sincèrement les Etats parties d'Amérique latine et des Caraïbes pour leurs efforts dans la préparation et la présentation des leurs Rapports périodiques et remercie particulièrement l'ensemble des points focaux et des gestionnaires de sites pour leur participation efficace et leur engagement ;
4. Note avec satisfaction que 32 Etats parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé activement à l'exercice du Rapport périodique et que 29 questionnaires de la Section I et 122 questionnaires de la Section II ont été présentés avec succès ;
5. Renouvelle sa satisfaction qu'au moment du lancement du deuxième cycle, 116 projets de Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ont été présentés et accueille favorablement la présentation finale de 66 Déclarations pour leur adoption par le Comité du patrimoine mondial à sa 37<sup>e</sup> session ;
6. Remercie les autorités d'Argentine, de la Barbade, du Brésil, du Chili, de la République dominicaine et du Mexique pour leur soutien à l'organisation réussie de réunions régionales et sous-régionales en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les bureaux hors-siège de l'UNESCO ;
7. Prends note de l'utilisation réussie de la plateforme internet spéciale comme instrument indispensable pour fournir la documentation complète, recueillie dans la base de données du Centre du patrimoine mondial pour le suivi futur du Plan d'action, et reconnaît l'importance de cet instrument pour le développement de groupes de travail thématiques et de leur programmes ;
8. Accueille avec satisfaction le rapport synthétique et fait sienne la proposition de développer le plan d'action qui sera soumis pour examen au Comité du patrimoine mondial à sa 38<sup>e</sup> session, tel que discuté et accordé par les points focaux et les gestionnaires de sites lors de la réunion régionale finale qui s'est tenue à Santiago du Chili en décembre 2012, et fait également siennes les priorités thématiques régionales et sous-régionales proposées lors de la réunion régionale finale et demande au Centre du patrimoine mondial d'effectuer les coordinations nécessaires, en collaboration avec les États parties, les organisations consultatives, les centres catégorie 2 de la région, ainsi que d'autres partenaires ;
9. Prends note des progrès significatifs effectués concernant l'Inventaire rétrospectif pour les biens de la région, aussi bien en termes de clarification des limites que de modifications mineures de limites, et demande également aux États parties de poursuivre leur participation active en la matière, en particulier lorsque des clarifications ou des modifications de limites ont été demandées par le Comité du patrimoine mondial en rapport à l'évaluation de l'état de conservation des biens respectifs ;

10. Remercie également le Gouvernement d'Espagne d'avoir financé la traduction en espagnol du rapport contenant les résultats du deuxième cycle du rapport périodique, demande en outre au Centre du patrimoine mondial de diffuser largement le rapport parmi les parties prenantes de la région, encourage la publication du rapport dans la série des Cahiers du patrimoine mondial et lance un appel à la communauté internationale à soutenir cette demande ;
11. Décide que les modifications significatives de limites significatives et les changements de critères (re-nomination) demandées par les Etats parties en tant que suites du deuxième cycle du Rapport périodique ne seront pas concernés par la limite de deux nominations par Etat partie par an imposée par le Paragraphe 61 des Orientations, mais seront concernés par la limite totale de quarante-cinq nominations complètes par an. Cette décision s'appliquera aux dates-limite du **1er février 2014** et du **1er février 2015** pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes, dates après lesquelles la limite normale établie au Paragraphe 61 sera appliquée ;
12. Encourage les États parties et l'ensemble des autres partenaires et parties prenantes du patrimoine mondial, y compris les centres catégorie 2 de l'UNESCO dans la région, à coopérer activement et à mettre en œuvre les actions nécessaires pour avancer, d'une manière concertée et concrète, vers la finalisation du Plan d'action ;
13. Encourage également le centre catégorie 2 de l'UNESCO de Zacatecas (Mexique) pour le patrimoine mondial et le centre catégorie 2 de l'UNESCO Lucio Costa de Rio de Janeiro (Brésil) pour la gestion du patrimoine à coordonner leurs activités, ainsi que le développement d'outils d'apprentissage en portugais et en espagnol, pour la mise en place de la stratégie de renforcement des capacités et des programmes associés, accueille aussi favorablement l'observatoire des politiques et des pratiques de patrimoine mondial prévu au Brésil, et lance un appel pour une coordination rapprochée avec le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP) ;
14. Reconnaît le rôle notable joué par les communautés locales, y compris les populations autochtones, dans la gestion des sites de patrimoine culturel et naturel et encourage que les programmes mis en place dans les biens du patrimoine mondial d'Amérique latine et des Caraïbes se concentrent également sur l'implication active et la participation des communautés locales dans leur mise en œuvre et dans la production de bénéfices directes qui en découlent ;
15. Lance également un appel aux États parties pour garantir les ressources techniques et financières au niveau national pour la finalisation du Plan d'action, et au Centre du patrimoine mondial et aux organisations consultatives pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action, y compris en établissant des priorités, des calendriers et des implications budgétaires pour les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des moyens d'action clairs pour des programmes thématiques adaptés aux besoins régionaux ou sous-régionaux, et demande enfin à l'ensemble des parties impliquées de le présenter au Comité du patrimoine mondial pour approbation à sa 38e session en 2014.



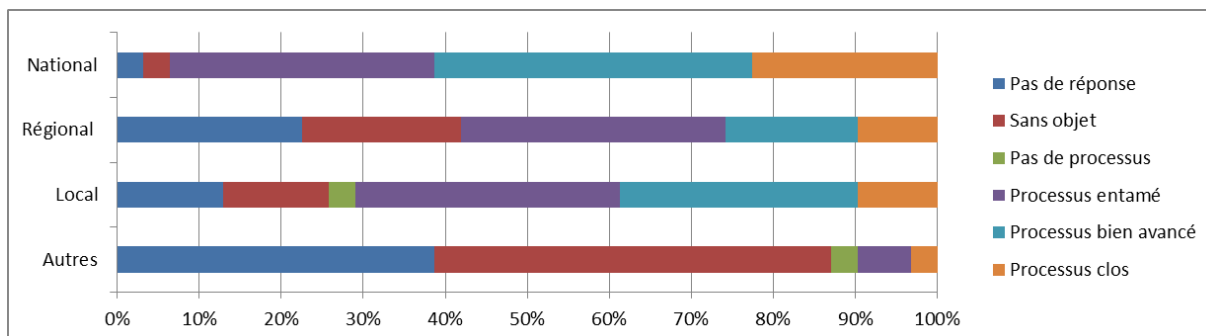
## ANNEXE I : RÉSUMÉ QUANTITATIF DES RÉSULTATS

### Résultats de la section I du questionnaire

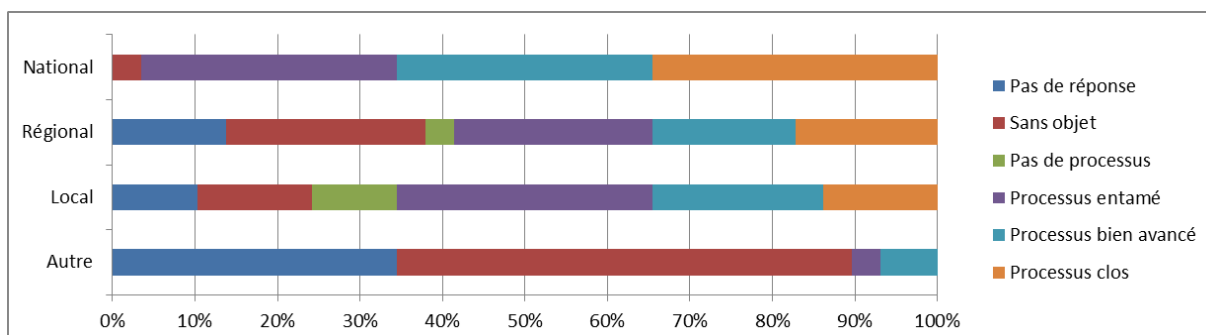
1.3 - Entités ayant participé à la préparation de la présente section du Rapport périodique (par ordre d'importance)

	N° de pays
Institutions gouvernementales	29
Gestionnaires de sites du Patrimoine Mondial	15
Commission nationale UNESCO	12
ONGs	7
Autres	4
ICOMOS	3
Experts extérieurs	3
ICOMOS	2
IUCN national/régional	2
IUCN International	0
ICCROM	0
Bailleurs de fonds	0

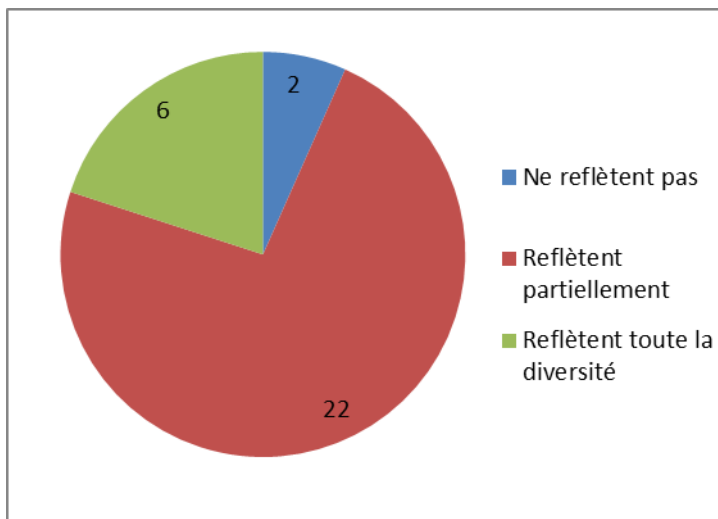
2.1 - Si l'État partie a dressé des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel, à quel(s) niveau(x) ont-ils été constitués et où en sont-ils ?



2.2 – Si l'État partie a dressé des inventaires/listes/registres de biens naturels, à quel(s) niveau(x) ont-ils été constitués et où en sont-ils ?

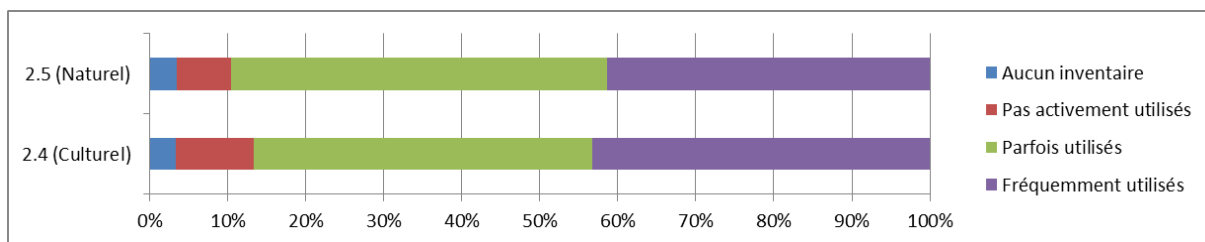


2.3 - Les inventaires/listes/registres reflètent-ils bien la diversité du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ?

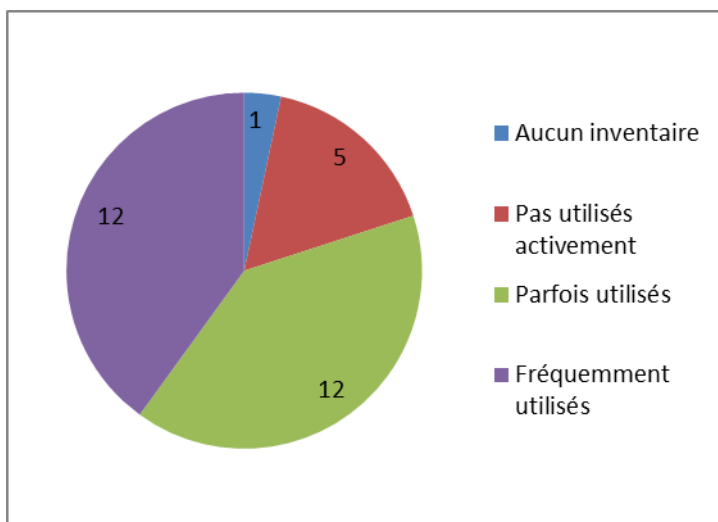


2.4 - Utilise-t-on des inventaires/listes/registres pour protéger le patrimoine culturel identifié ?

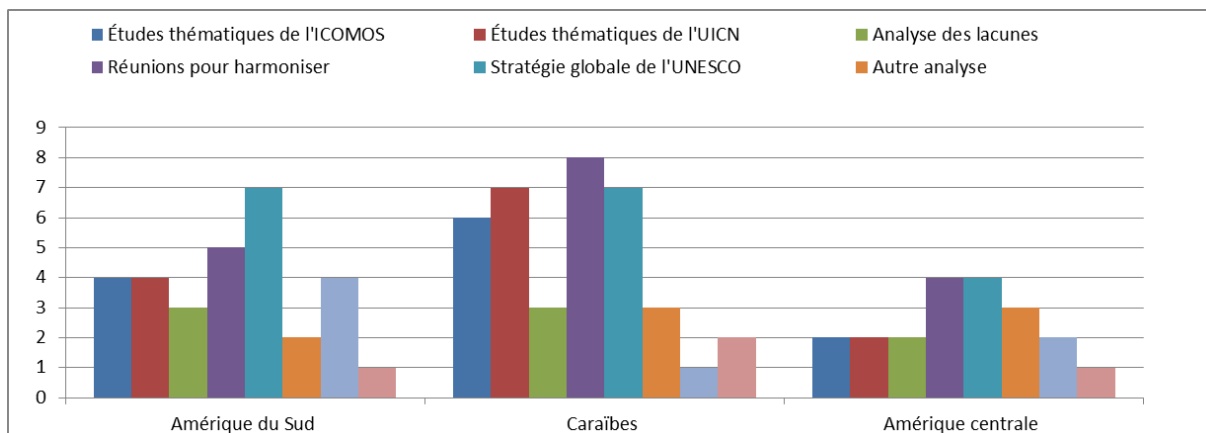
2.5 - Utilise-t-on des inventaires/listes/registres pour protéger le patrimoine naturel identifié ?



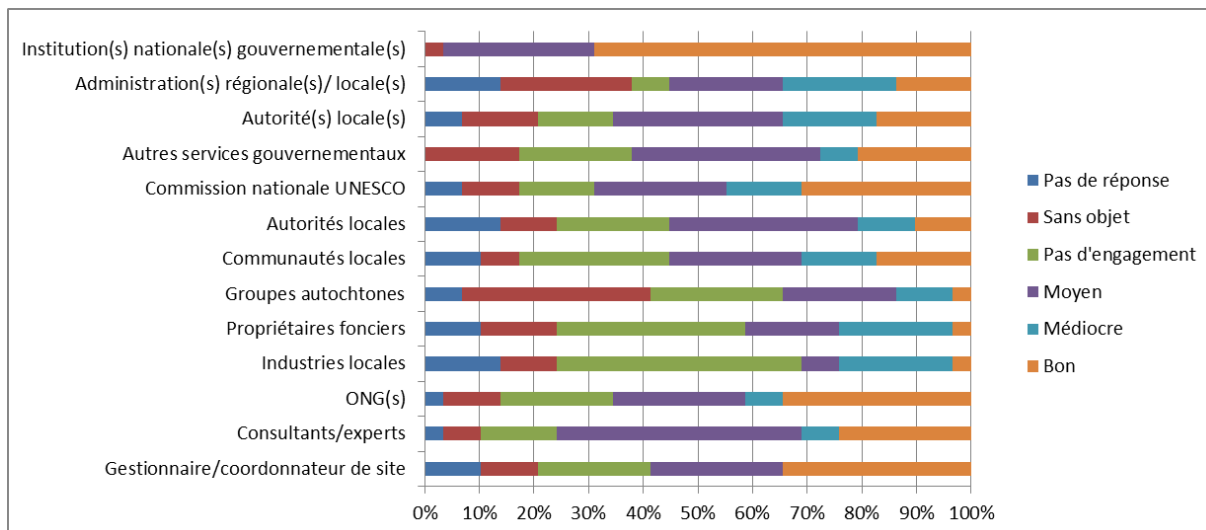
2.6 - Utilise-t-on des inventaires/listes/registres pour l'identification de biens pour la Liste indicative ?



3.2 - Lors du processus de préparation de votre Liste indicative, avez-vous utilisé certains des outils suivants pour faire une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle ?



3.3 - Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative.



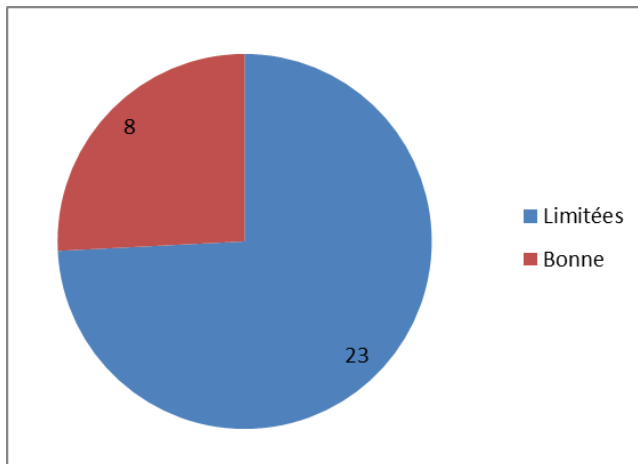
3.4 - L'agence/institution indiquée à la question 1.4 était-elle responsable de l'approbation et de la soumission de la Liste indicative ?

	Total
Oui	27
Non	4
<b>Grand Total</b>	<b>31</b>

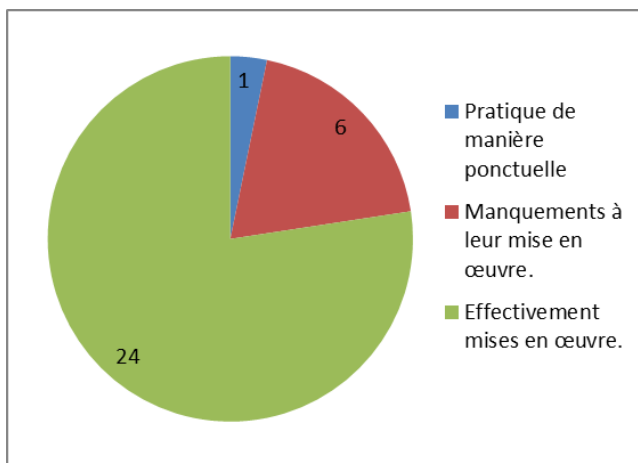
3.6 - Prévoyez-vous de mettre à jour votre Liste indicative dans les six prochaines années ?

	Total
Oui	28
Non	3
<b>Grand Total</b>	<b>31</b>

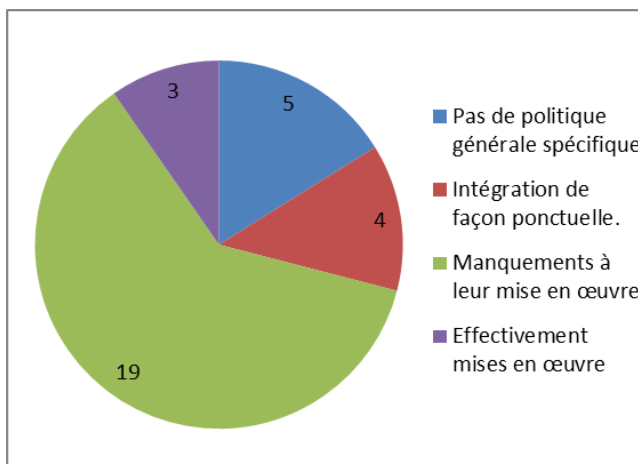
5.7 - La mise en œuvre de ces conventions internationales est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?



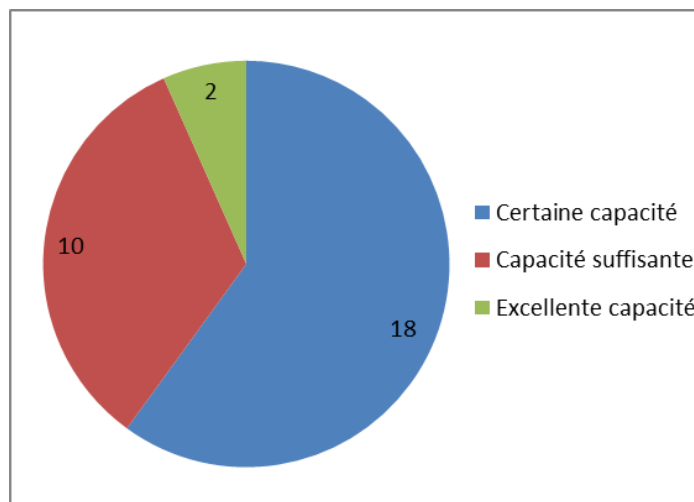
5.8 - Dans quelle mesure les politiques générales de l'État partie donnent-t-elles une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie communautaire ?



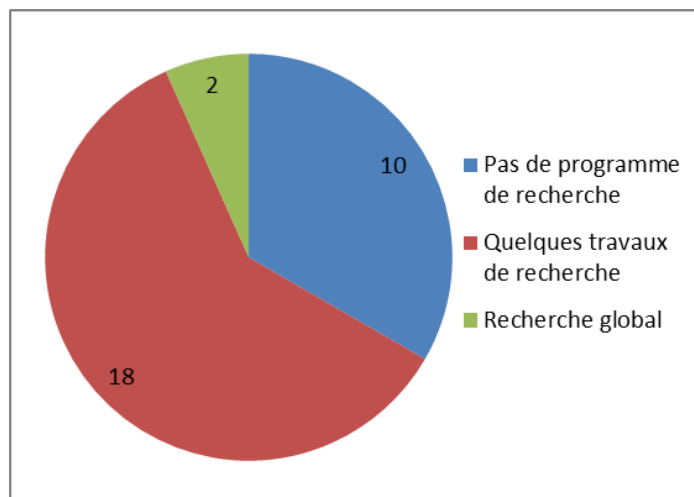
5.9 - Avec quelle efficacité les politiques générales de l'État partie intègrent-t-elles la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle ?



6.4 - Les services fournis par les agences/institutions sont-ils satisfaisants pour assurer la conservation, la protection et la mise en valeur des biens du patrimoine mondial dans votre pays ?



7.1 - Existe-t-il un programme de recherche exclusivement consacré au patrimoine mondial ?



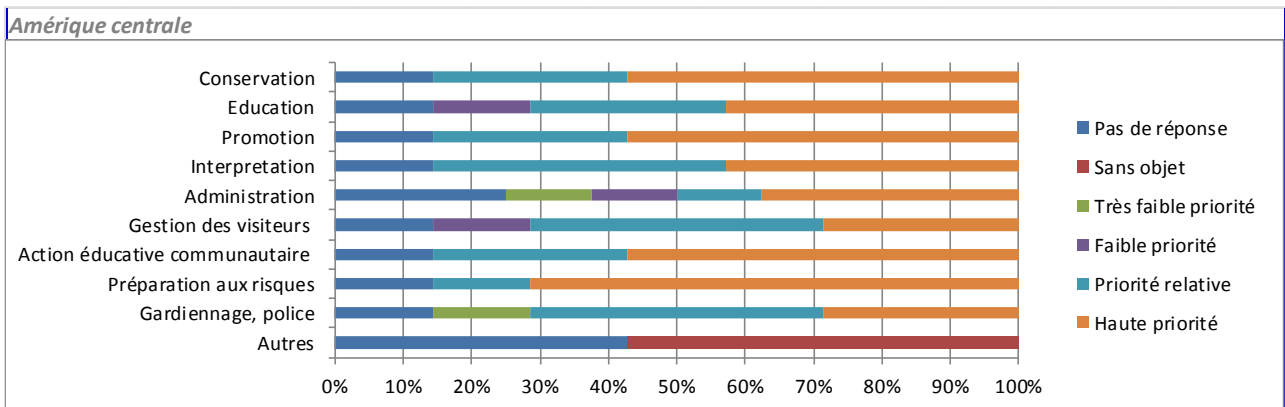
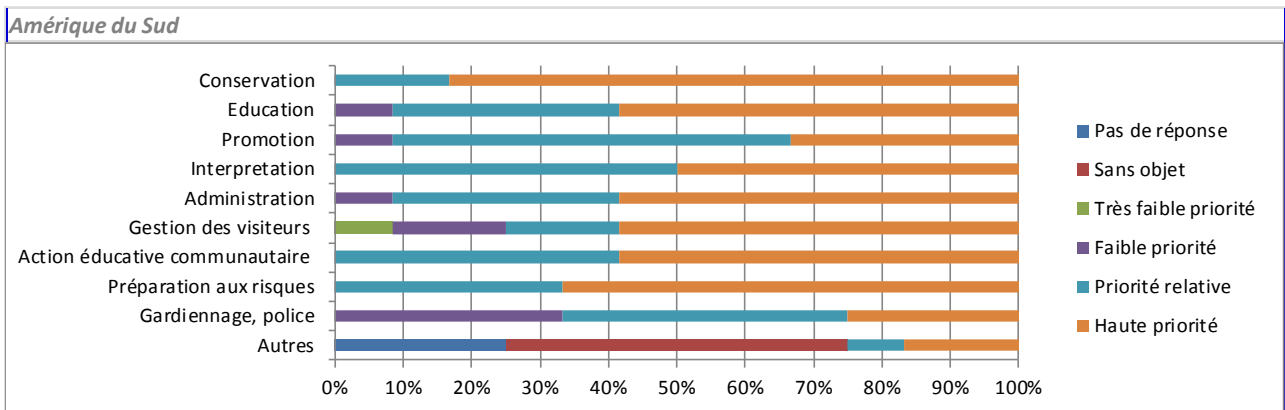
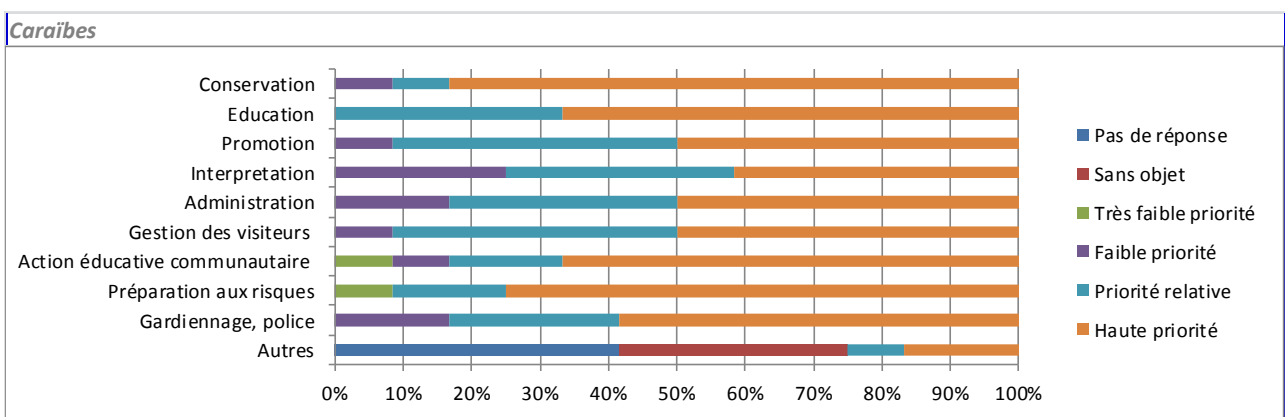
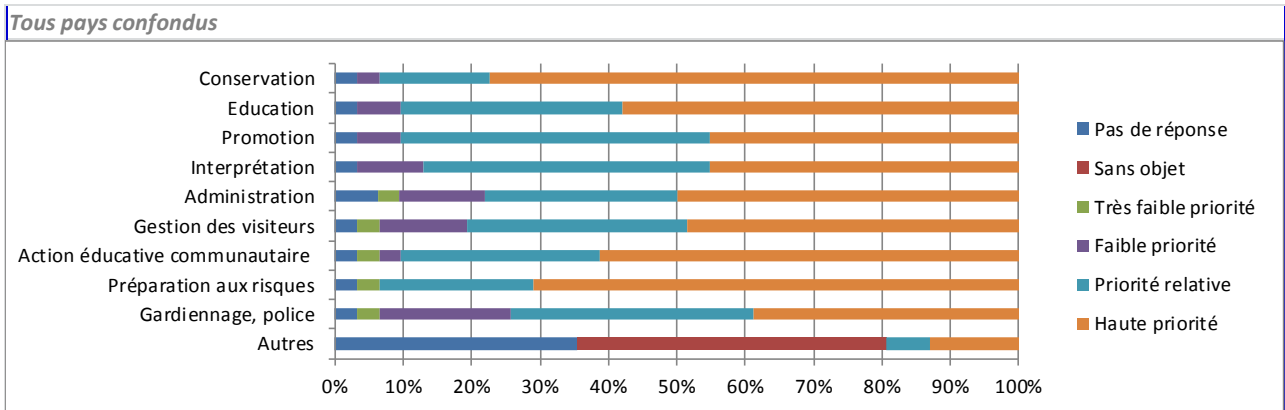
8.2 - L'État partie a-t-il contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et des dons pour la protection du patrimoine mondial ?

	Total
Oui	8
Non	22
Grand Total	30

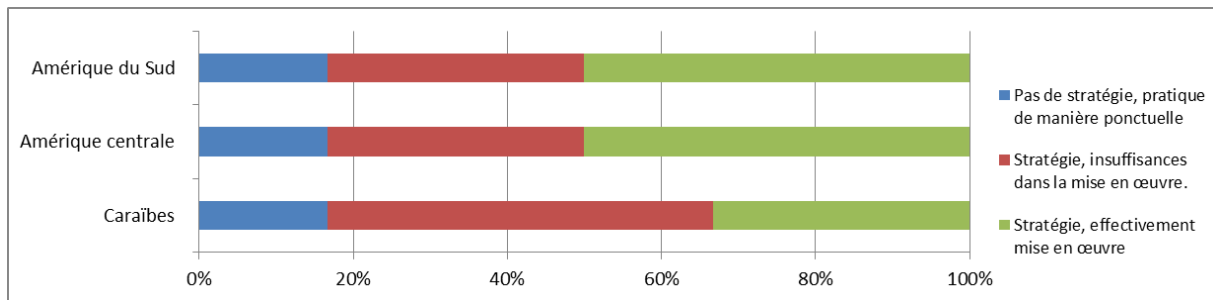
8.3 - L'État partie dispose-t-il de politiques générales nationales permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel ?

	Total
Oui	13
Non	17
Grand Total	30

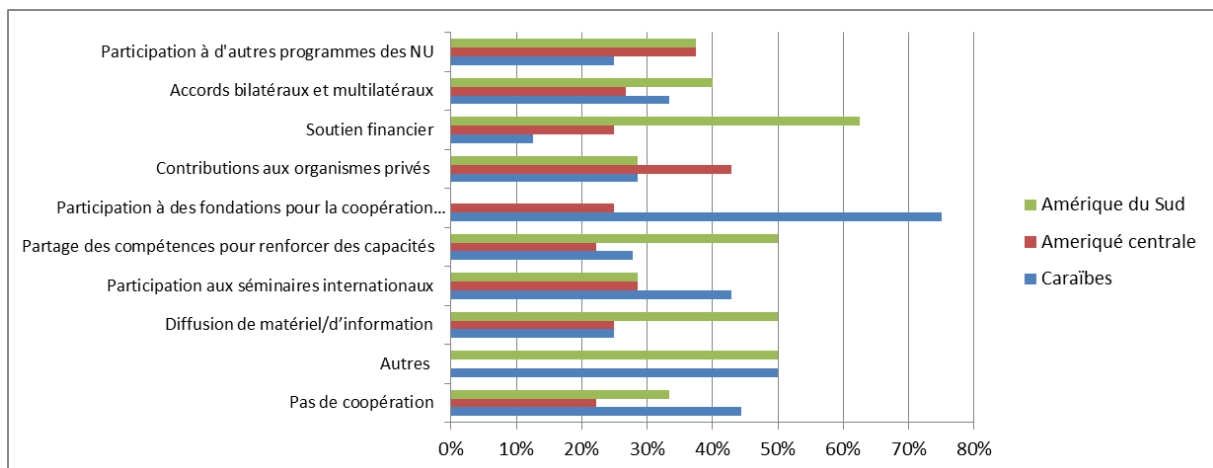
9.2 - Veuillez évaluer les besoins en formation identifiés dans votre pays en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.



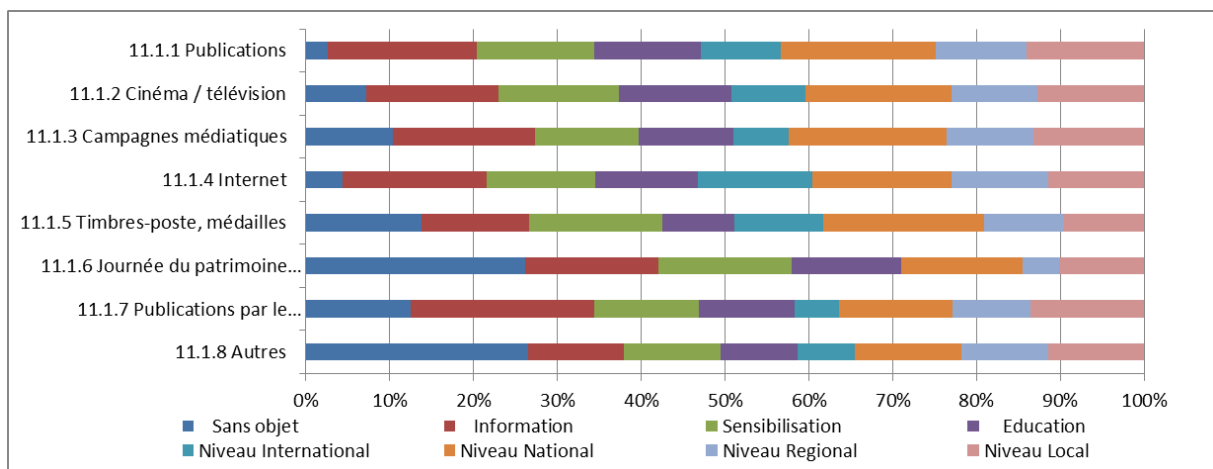
9.3 - L'État partie dispose-t-il d'une stratégie nationale de formation/d'éducation pour renforcer le développement des capacités en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine ?



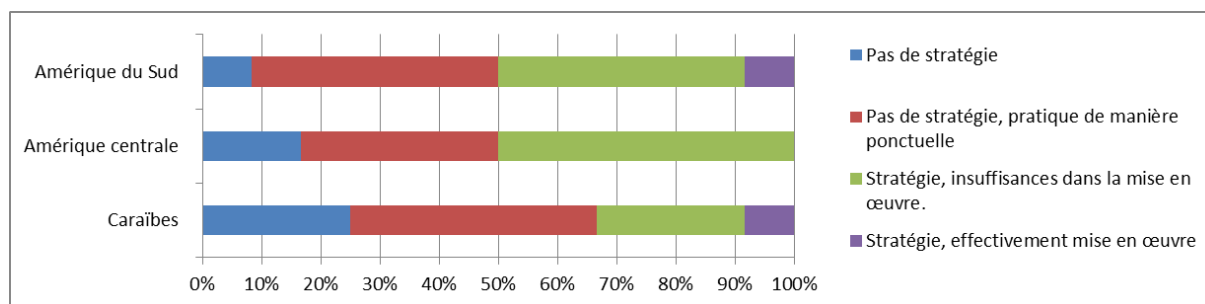
10.1 - Si votre pays a coopéré avec d'autres États parties à l'identification, la protection, la conservation et la préservation du patrimoine mondial situé sur leur territoire depuis le dernier rapport périodique, veuillez indiquer le type de coopération qui décrit le mieux vos activités.



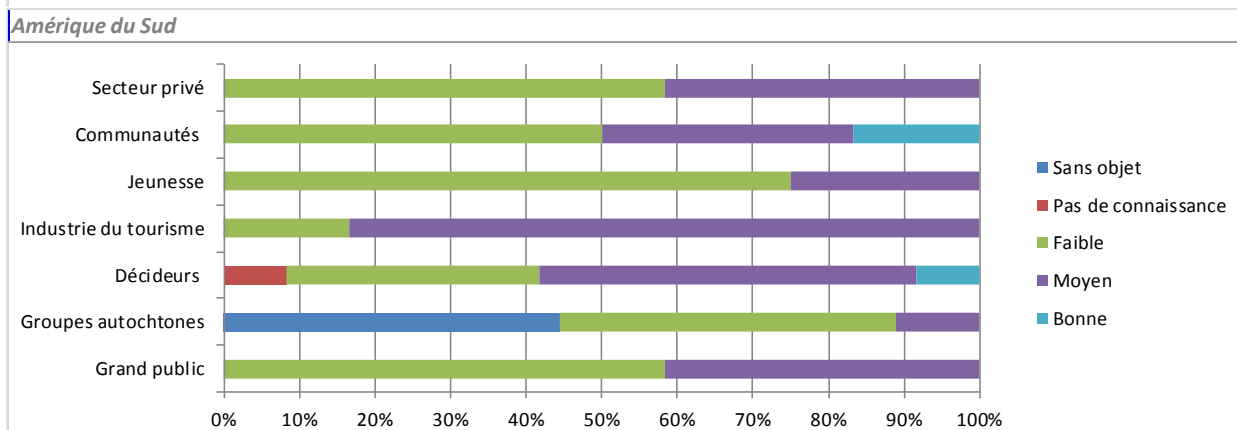
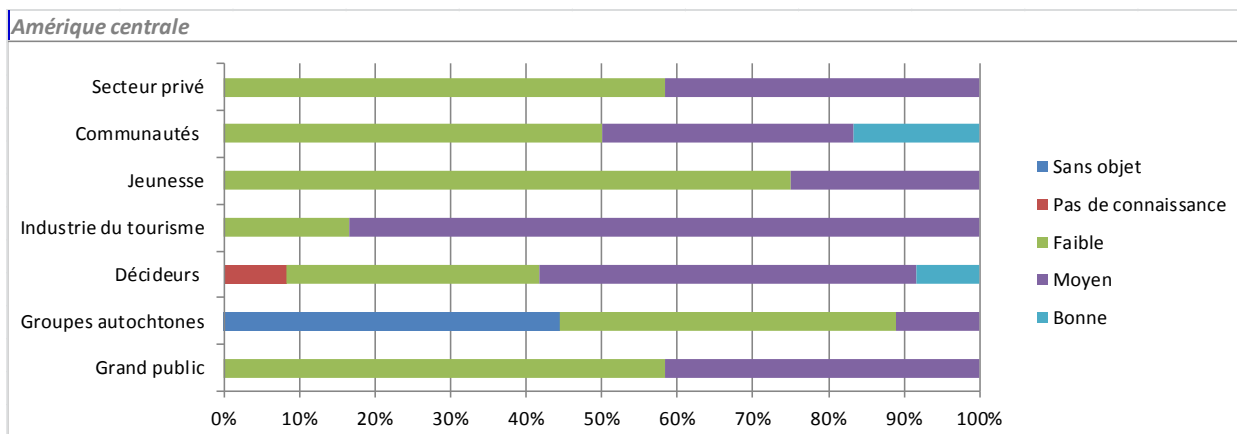
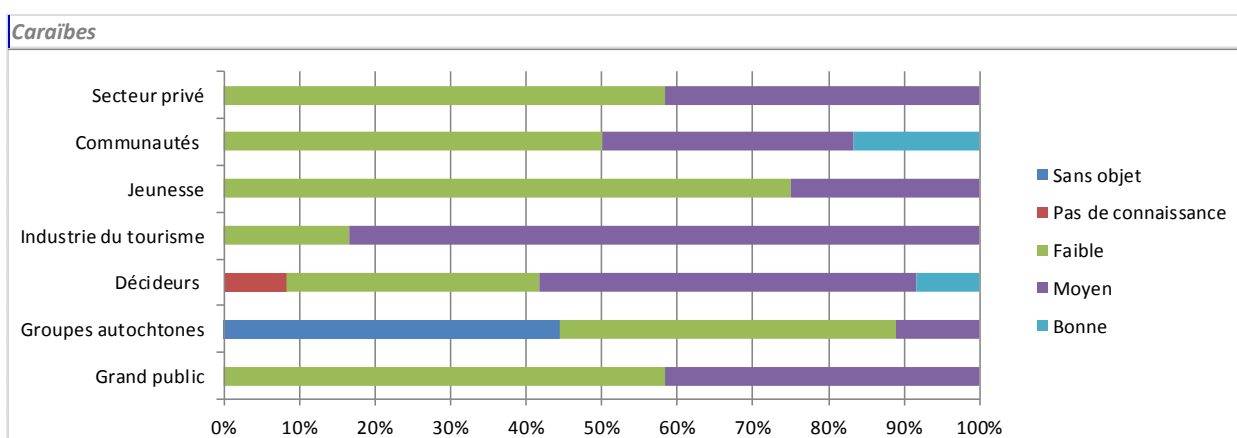
11.1 – Médias utilisés pour la promotion des sites du patrimoine mondial



### 11.2.1 - L'État partie dispose-t-il d'une stratégie pour sensibiliser les différents acteurs à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial ?

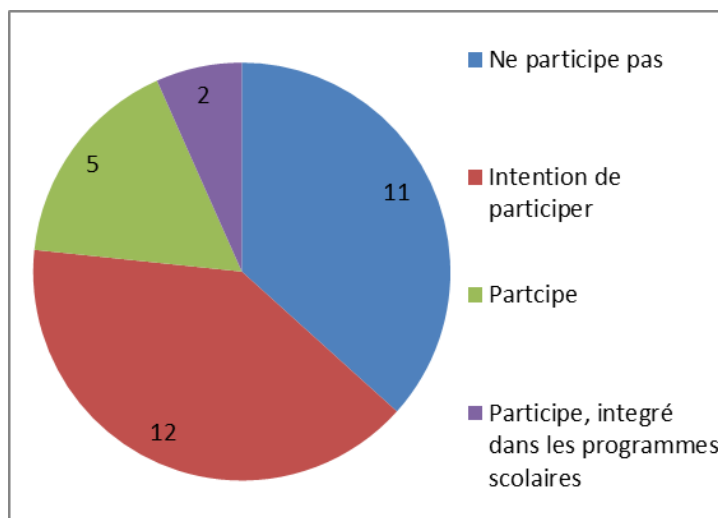


### 11.2.2 - Veuillez évaluer le degré de connaissance du patrimoine mondial dans votre pays dans les milieux suivants :

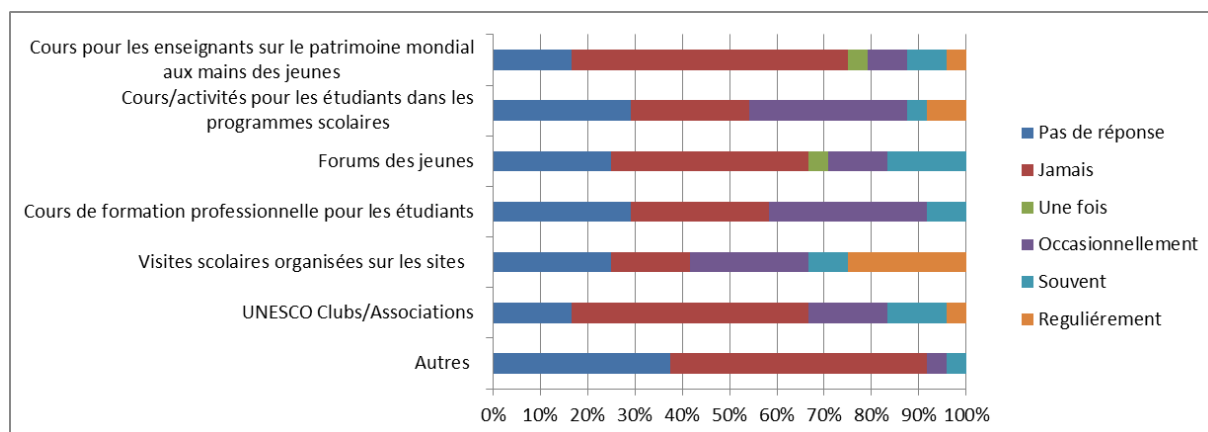




11.2.3 - L'État partie participe-t-il au programme spécial de l'UNESCO « *Le patrimoine mondial aux mains des jeunes* »?



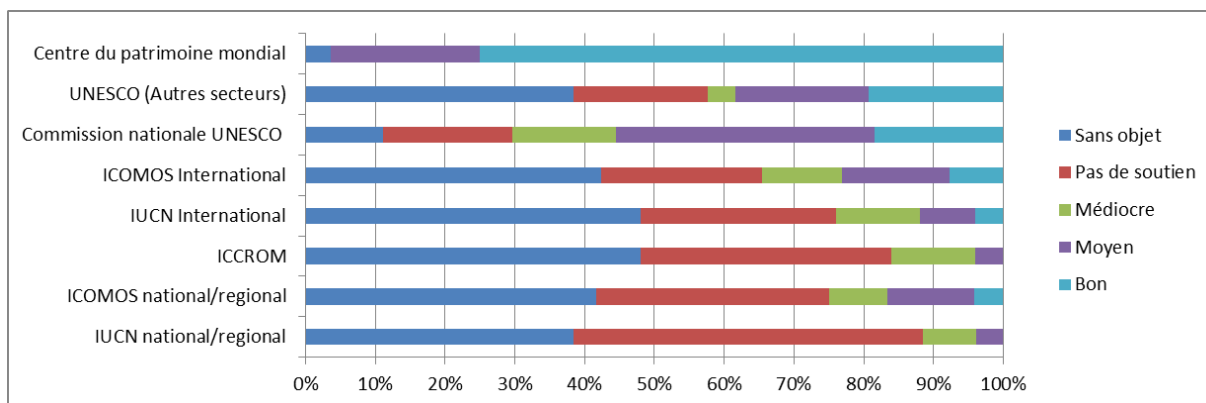
11.2.4 - Si oui, veuillez évaluer le degré de périodicité des activités suivantes :



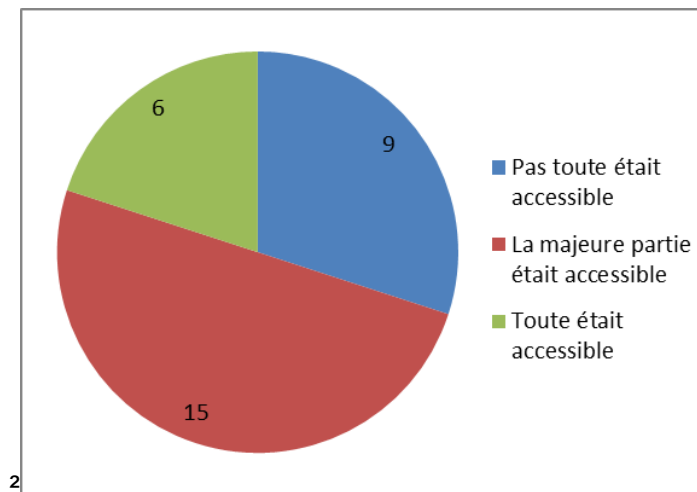
13.1 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clairement compréhensible ?

	Total
Oui	27
Non	3
Grand Total	30

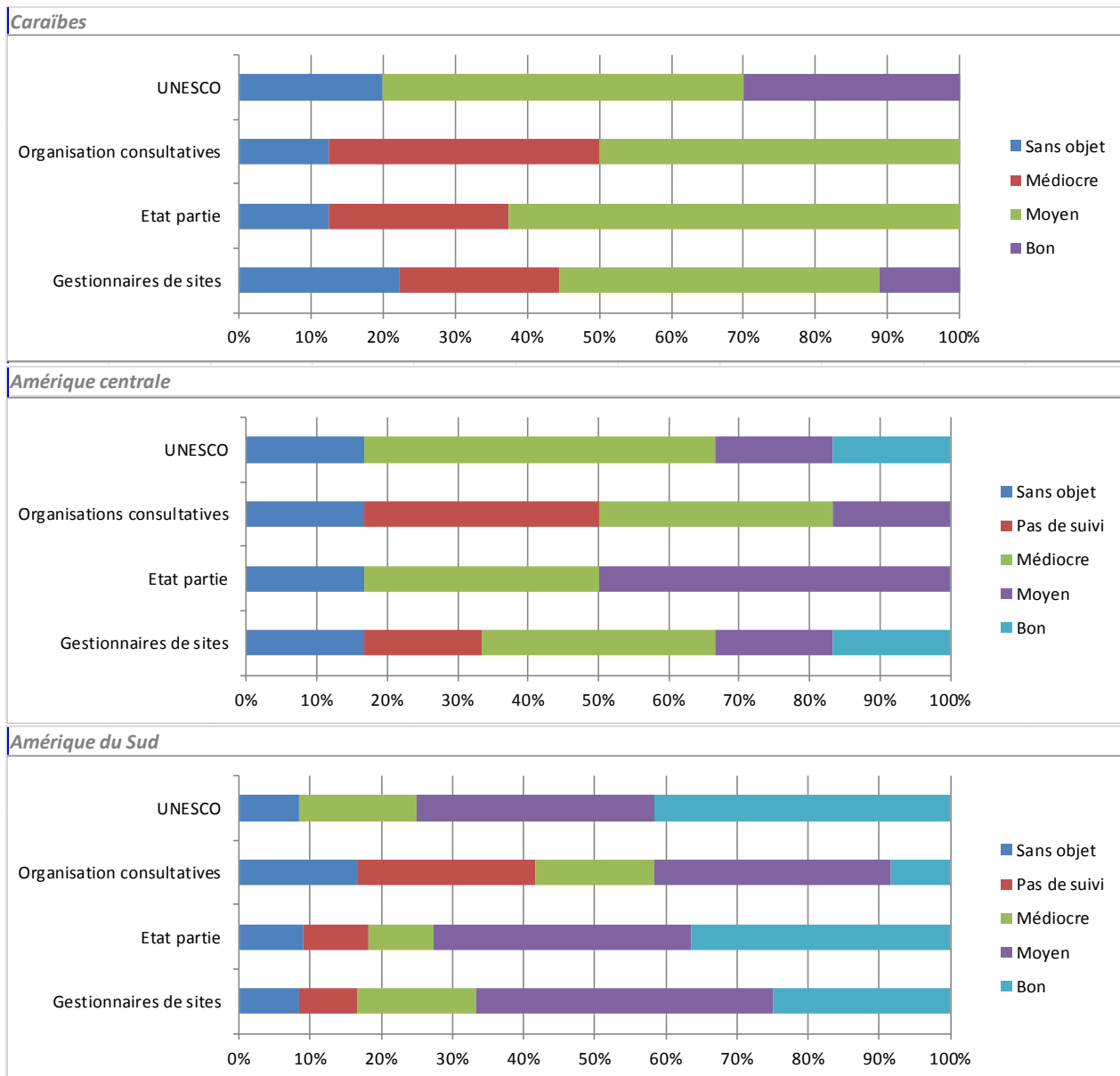
13.3 - Veuillez évaluer, pour compléter le questionnaire sur l'exercice de soumission du rapport périodique, le niveau de soutien des entités suivantes :



13.4 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le rapport périodique ?

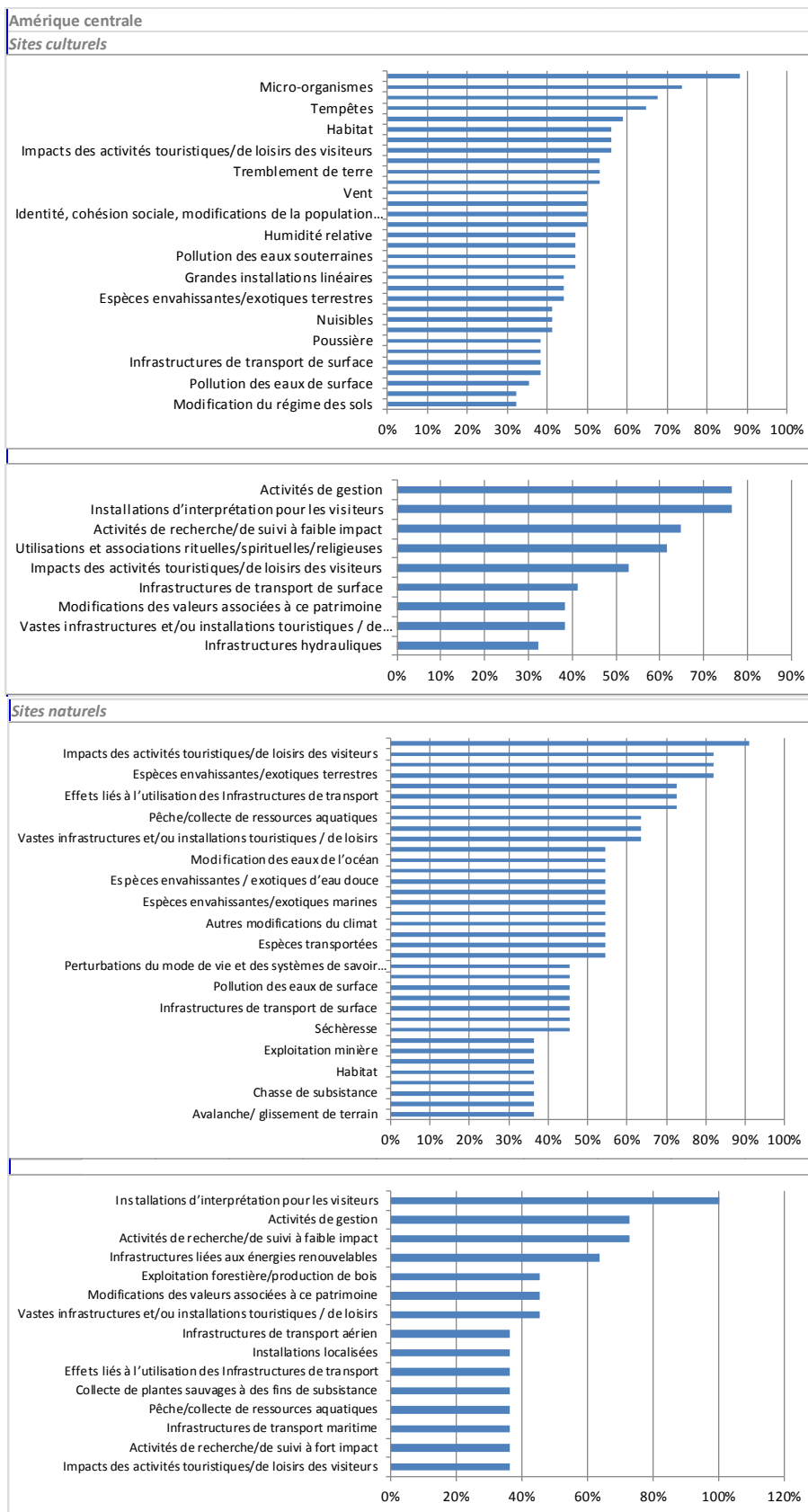


13.5 - Veuillez évaluer le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de rapport périodique par les entités suivantes :



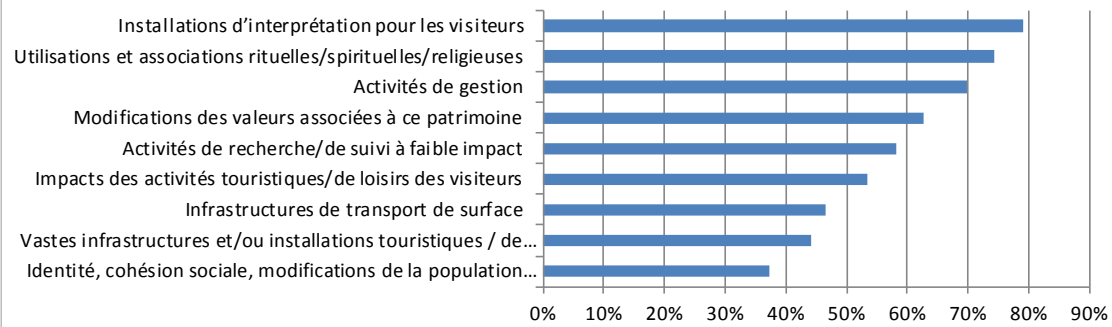
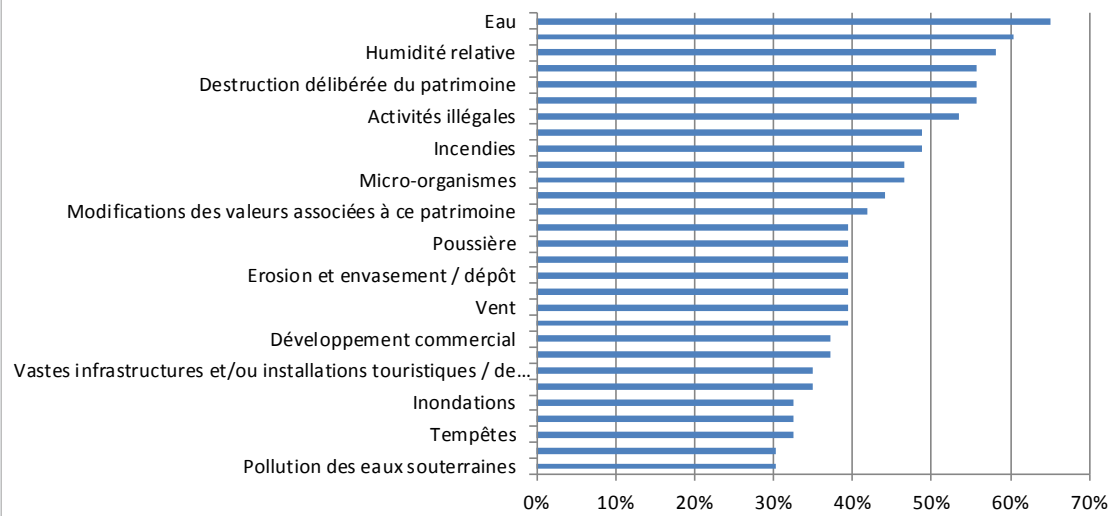
## Résultats de la section II du questionnaire

### 3. Facteurs affectant les biens

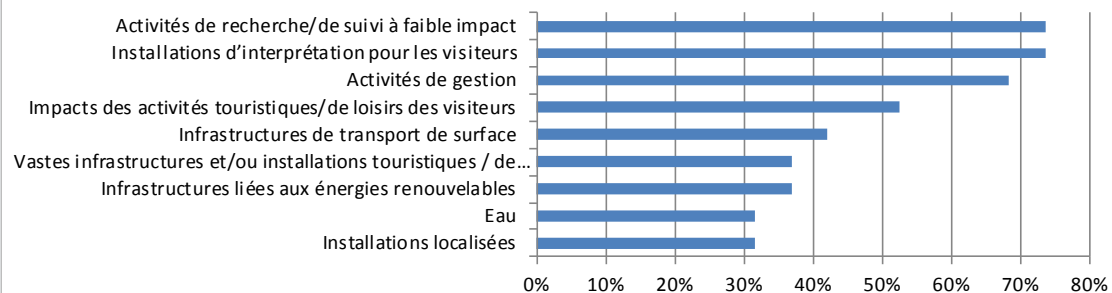
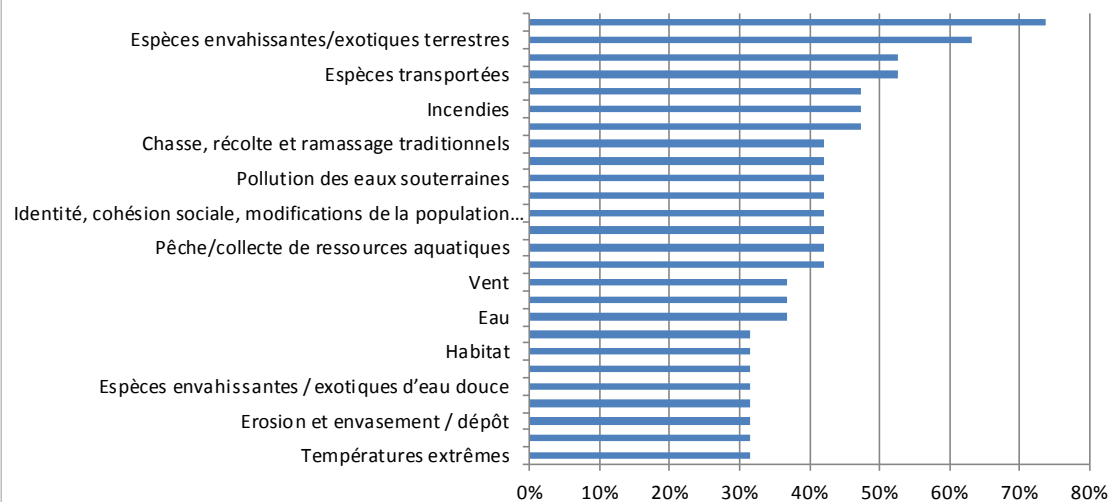


## Amérique du Sud

### Sites culturels

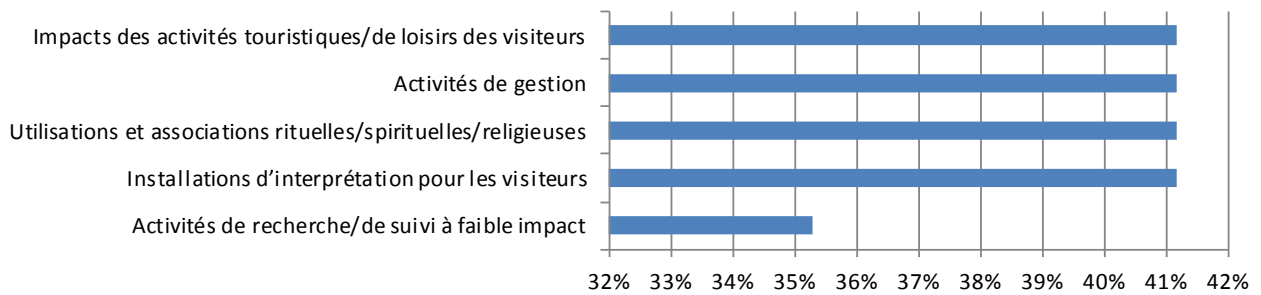
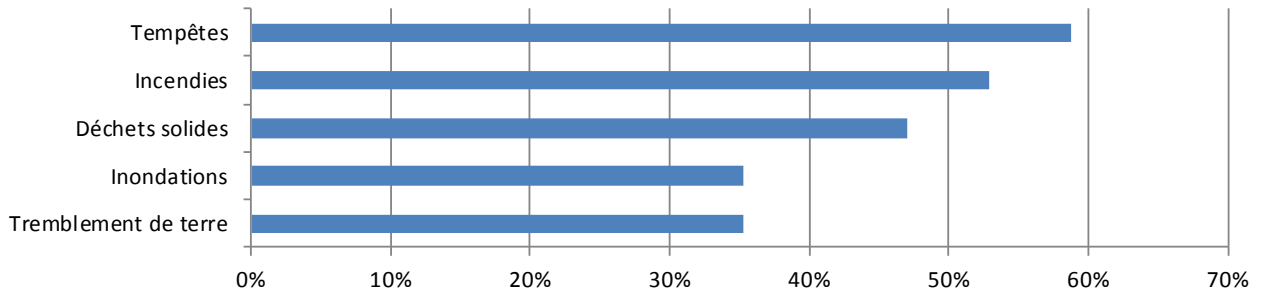


### Sites naturels

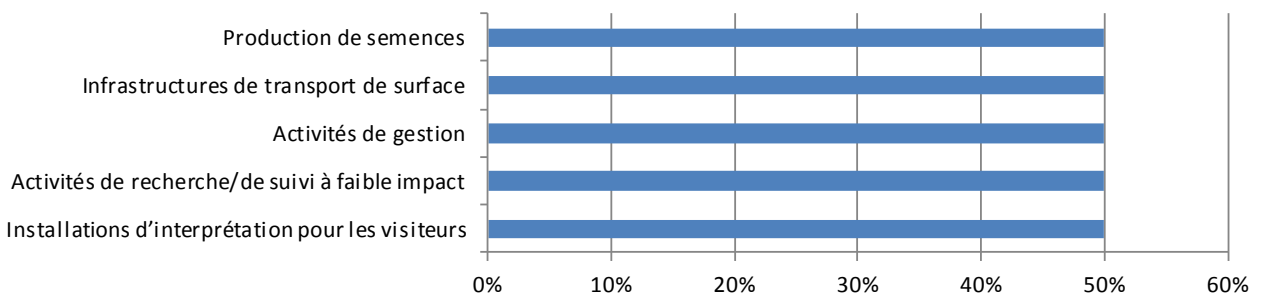
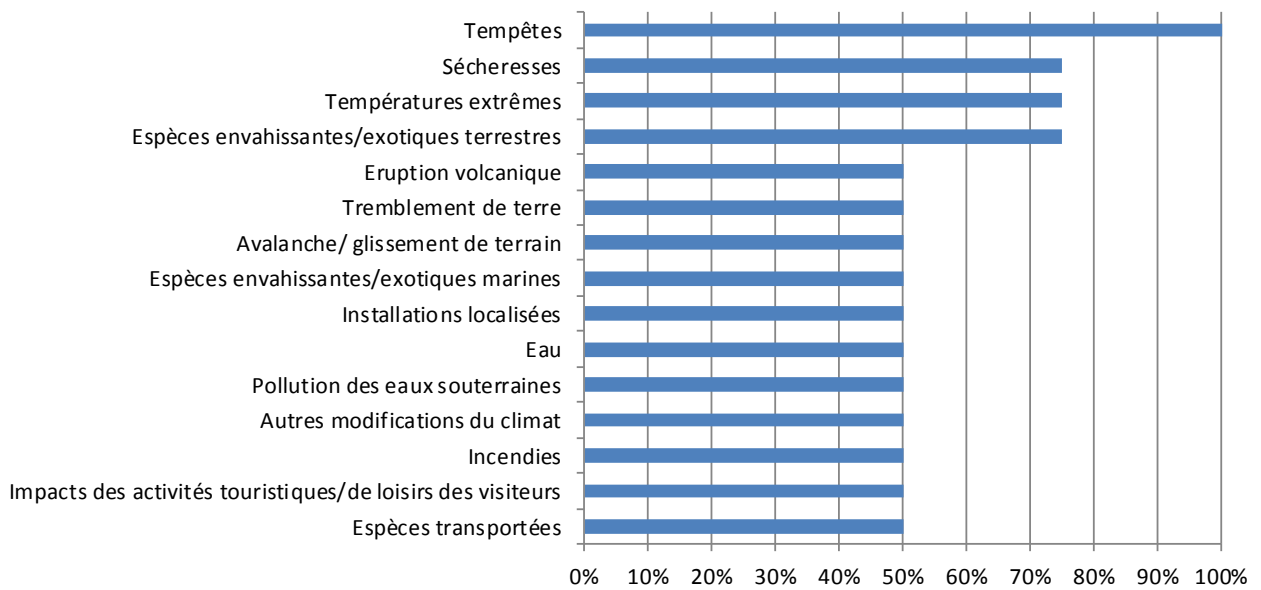


**Caraïbes**

**Sites culturels**



**Sites naturels**



Facteur	FACTEURS AFFECTANT LES BIENS NATURELS																	
	Négatifs								Positifs								Total facteurs positifs	
	Actuels				Potentiels				Total facteurs négatifs	Actuels				Potentiels				
Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels	Caraïbes		Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels		
<b>Gestion et facteurs institutionnels</b>		2	2	4		3	2	5	9	5	20	28	53	5	12	18	35	88
Activités de recherche/de suivi à fort							1	1	1	1	4	4	9	1	2	3	6	15
Activités de recherche/de suivi à faible		1		1		1		1	2	2	8	13	23	2	4	6	12	35
Activités de gestion		1	2	3		2	1	3	6	2	8	11	21	2	6	9	17	38
<b>Utilisation de ressources</b>	2	4	8	14	2	9	9	20	34	1	1	5	7	1	2	4	7	14
Exploitation minière		2	2	4		3	3	6	10		1		1		1		1	2
Pétrole/gaz			1	1		2		2	3			1	1					1
Exploitation de carrières	1	1	3	5	1	1	3	4	9									0
Exploitation hydraulique	1	1	2	4	1	4	3	8	12	1		4	5	1	1	4	6	11
<b>Utilisation/modification des</b>	1	31	51	83	2	19	39	60	143	4	11	14	29	2	5	11	18	47
Aquaculture		2	2	4		1	3	4	8							1	1	1
Chasse commerciale		3	4	7		3	4	7	14			1	1			1	1	2
Collecte de plantes sauvages à des fins		1	3	4			2	2	6			1	1		1	1	2	3
Production de semences		4	5	9		3	4	7	16	2			2	1			1	3
Pêche/collecte de ressources aquatiques		7	8	15		5	3	8	23	1	3	4	8		2	1	3	11
Exploitation forestière/production de bois		2	4	6		1	4	5	11		4	2	6		2	2	4	10
Modification du régime des sols		4	8	12	1	4	6	11	23		1	1	2			1	1	3
Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques		4	9	13		1	7	8	21							1	1	1
Chasse de subsistance	1	4	4	9	1	1	3	5	14			1	1			1	1	2
Collecte de plantes sauvages à des fins			4	4			3	3	7	1	3	4	8	1		2	3	11
<b>Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes</b>	5	15	26	46	6	24	27	57	103									0
Espèces hyper-abondantes			2	2		3	2	5	7									0
Espèces envahissantes/exotiques d'eau		1	4	5	1	6	5	12	17									0
Espèces envahissantes/exotiques	2	4	2	8	1	4	3	8	16									0
Espèces envahissantes/exotiques	2	7	10	19	2	5	8	15	34									0
Matériel génétiquement modifié						2	1	3	3									0
Espèces transportées	1	3	8	12	2	4	8	14	26									0
Infrastructures de transport	1	14	16	31		9	13	22	53	1	8	18	27	3	5	9	17	44
Infrastructures de transport aérien			3	3		1	2	3	6		2	5	7		1	3	4	11
<b>Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport</b>		7	7	14		4	5	9	23		2	2	4	1	3	1	5	9
Infrastructures de transport de surface	1	4	5	10		2	5	7	17	1	2	8	11	1		4	5	16
Infrastructures de transport maritime		3	1	4		2	1	3	7		2	3	5	1	1	1	3	8
Infrastructures de transport souterrain									0									0
<b>Infrastructures de services</b>	4	8	14	26	2	12	14	28	54	1	11	17	29	1	10	11	22	51
Installations localisées	2	2	4	8		3	2	5	13		3	5	8		3	2	5	13
Grandes installations linéaires	1	3	4	8		3	5	8	16			3	3			1	1	4
Infrastructures liées aux énergies non			1	1		1	1	2	3			1	1			1	1	2
Infrastructures liées aux énergies		1	2	3	1	1	2	4	7		6	4	10		5	4	9	19
Infrastructures hydrauliques	1	2	3	6	1	4	4	9	15	1	2	4	7	1	2	3	6	13
<b>Autres activités humaines</b>	2	10	15	27	2	11	14	27	54			1	1		1		1	2
Troubles civils									0									0
Destruction délibérée du patrimoine		1	3	4		3	4	7	11									0
Activités illégales	1	9	12	22	1	7	7	15	37									0
Entraînement militaire	1		1	1	1	1	1	3	4			1	1		1	1	2	2
Terrorisme							1	1	1									0
Guerre							1	1	1									0
<b>Changement climatique/problèmes météorologiques</b>	7	19	19	45	13	29	28	70	115		1	1	2		2		2	4
Modification des eaux de l'océan		3	1	4		5	2	7	11		1		1		1		1	2
Désertification			1	1		1	1	2	3									0
Sécheresses	1	3	3	7	3	5	3	11	18									0
Inondations	1	2	3	6	1	1	3	5	11			1	1					1
Autres modifications du climat	2	3	3	8	2	6	8	16	24									0
Tempêtes	2	3	5	10	4	5	6	15	25						1		1	1
Températures extrêmes	1	5	3	9	3	6	5	14	23									0

Facteur	FACTEURS AFFECTANT LES BIENS NATURELS																			
	Négatifs									Positifs										
	Actuels				Potentiels					Total facteurs négatifs	Actuels				Potentiels					Total facteurs positifs
	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels	Caraïbes		Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels			
<b>Pollution</b>	3	17	20	40	3	19	21	43	83			2	2			2	2	4		
Pollution atmosphérique		1	1	2		1		1	3									0		
Pollution des eaux souterraines	2	3	5	10	2	4	7	13	23									0		
Apport excessif d'énergie			1	1			1	1	2									0		
Pollution des océans	1	5	2	8	1	6	3	10	18									0		
Déchets solides		5	5	10		6	5	11	21			2	2			2	2	4		
Pollution des eaux de surface		3	6	9		2	5	7	16									0		
<b>Habitat et développement</b>	2	6	10	18		17	12	29	47	2	15	23	40		9	8	17	57		
Développement commercial						2	1	3	3				1					1		
Habitat			4	4		4	4	8	12		1	3	4		1		1	5		
Zones industrielles		1		1		3	1	4	5		1		1		1		1	2		
Installations d'interprétation pour les	1	2	3	6		2	2	4	10	2	10	13	25		4	7	11	36		
Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs	1	3	3	7		6	4	10	17		3	6	9		3	1	4	13		
<b>Événements écologiques ou géologiques soudains</b>	5	9	17	31	9	24	21	54	85									0		
Avalanche/ glissement de terrain	1		4	5	2	4	3	9	14									0		
Tremblement de terre	1			1	2	3	3	8	9									0		
Erosion et envasement/dépôt	1	4	5	10	1	7	4	12	22									0		
Incendies	2	4	7	13	1	5	8	14	27									0		
Tsunami/raz-de-marée					1	3	2	6	6									0		
Éruption volcanique		1	1	2	2	2	1	5	7									0		
<b>Utilisations sociétales/culturelles</b>	2	19	18	39	2	14	26	42	81	1	14	18	33	1	9	17	27	60		
Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels		4	4	8		2	4	6	14			2	2			2	2	4		
Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés		5	3	8		3	7	10	18		2	3	5		2	3	5	10		
Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs	2	8	5	15	2	8	9	19	34	1	4	8	13	1	3	8	12	25		
Chasse, récolte et ramassage		2	5	7			4	4	11			1	2			1	1	3		
Utilisations et associations									0		2		2		1		1	3		
Modifications des valeurs associées à ce			1	1		1	2	3	4		5	4	9		3	3	6	15		
<b>Conditions locales affectant le tissu physique</b>	1	6	17	24	1	13	21	35	59		6	1	7		1	1	2	9		
Poussière			3	3			3	3	6									0		
Micro-organismes						2	1	3	3			1					1	2		
Nuisibles		2		2		5		5	7						1			0		
Radiation/lumière		1	2	3		1	2	3	6		1		1					1		
Humidité relative		2	2	4		1	1	2	4		1		1					1		
Température		1	3	4		2	4	6	10		1		1					1		
Eau	1	1	3	5	1	1	4	6	11		1	1	2			1	1	3		
Vent		1	4	5		1	6	7	12		1		1					1		
<b>Grand Total</b>	<b>35</b>	<b>160</b>	<b>233</b>	<b>428</b>	<b>42</b>	<b>203</b>	<b>247</b>	<b>492</b>	<b>920</b>	<b>15</b>	<b>87</b>	<b>128</b>	<b>230</b>	<b>13</b>	<b>56</b>	<b>81</b>	<b>150</b>	<b>380</b>		



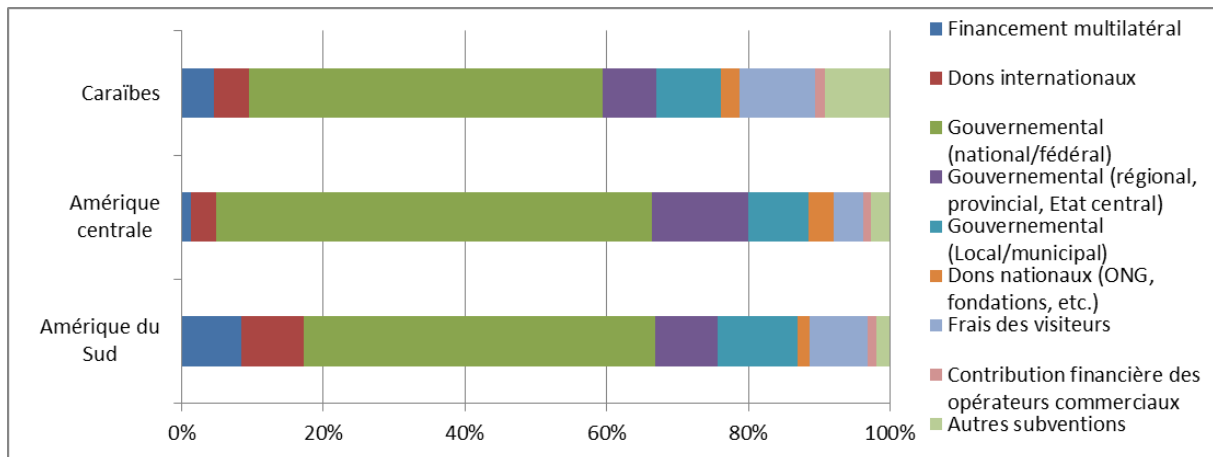
Facteur	FACTEURS AFFECTANT LES BIENS CULTURELS																
	Négatifs									Positifs							
	Actuels				Potentiels					Actuels				Potentiels			
	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels	Total facteurs négatifs	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels	Total facteurs positifs
<b>Gestion et facteurs institutionnels</b>	1	3	5	9		6	6	12	21		2	5	7	2	5	7	14
Activités de recherche/de suivi à fort impact			1	1		3	3	6	7			1	1		2	2	3
Activités de recherche/de suivi à faible impact			2	2			2	2	4			2	2		2	2	4
Activités de gestion	1	3	2	6		3	1	4	10		2	2	4	2	1	3	
<b>Utilisation de ressources matérielles</b>		11	13	24		12	20	32	56		1	2	3		2	2	5
Exploitation minière		2	6	8		4	10	14	22		1	1	2		1	1	3
Pétrole/gaz		1		1			1	1	2								
Exploitation de carrières		3	5	8		2	6	8	16			1	1		1	1	2
Exploitation hydraulique		5	2	7		6	3	9	16								
<b>Utilisation/modification des ressources naturelles</b>	7	34	22	63	4	17	20	41	104	3	2		5	2		3	8
Aquaculture			1	1			1	1	2								
Chasse commerciale		2		2		2	1	3	5								
Collecte de plantes sauvages à des fins médicinales		1	1	2		1	1	2	4								
Production de semences	2	4	6	12	1	3	3	7	19	2	1		3	1		2	5
Pêche/collecte de ressources aquatiques	1			1			2	2	3								
Exploitation forestière/production de bois	1	1	3	5		1	1	2	7		1		1	1		1	2
Modification du régime des sols	3	8	6	17	2	6	5	13	30	1			1				1
Elevage de bétail/pacage d'animaux domestiques		8	4	12	1	2	6	9	21								
Chasse de subsistance		7	1	8		1		1	9								
Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance		3		3		1		1	4								
<b>Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes</b>	1	19	23	43	3	17	17	37	80								
Espèces hyper-abondantes		1	4	5		2	5	7	12								
Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce		3	1	4		2	1	3	7								
Espèces envahissantes/exotiques marines	1			1					1								
Espèces envahissantes/exotiques terrestres		13	14	27	2	10	7	19	46								
Matériel génétiquement modifié						1	1	2	2								
Espèces transportées		2	4	6	1	2	3	6	12								
<b>Infrastructures de transport</b>	6	25	35	66	4	25	13	42	108	1	2	6	9	2	3	7	16
Infrastructures de transport aérien		1	3	4		2		2	6			1	1				1
Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport	3	13	13	29	1	13	5	19	48			2	2		1	1	3
Infrastructures de transport de surface	2	1	16	29	1	10	6	17	46		2	2	4	2	1	3	7
Infrastructures de transport maritime	1		1	2	1		2	3	5	1			1		1	2	3
Infrastructures de transport souterrain			2	2	1			1	3			1	1			1	2
<b>Infrastructures de services</b>	10	32	29	71	5	27	29	61	132		5	5	10	5	6	11	21
Installations localisées	2	13	12	27	1	1	10	22	49		2	2	4	2	3	5	9
Grandes installations linéaires	4	12	9	25	2	8	6	16	41		2	1	3	2	1	3	6
Infrastructures liées aux énergies non renouvelables	3	1	3	7	1	1	2	4	11								
Infrastructures liées aux énergies renouvelables							4	4	4								
Infrastructures hydrauliques	1	6	5	12	1	7	7	15	27		1	2	3	1	2	3	6
<b>Autres activités humaines</b>	5	34	40	79	3	35	43	81	160								
Troubles civils		5	3	8		6	10	16	24								
Destruction délibérée du patrimoine	1	12	16	29	1	14	14	29	58								
Activités illégales	4	15	19	38	1	12	16	29	67								
Entraînement militaire		1		1		1	1	2	3								
Terrorisme		1	1	2		2	1	3	5								
Guerre			1	1	1	1	1	2	3								

Facteur	FACTEURS AFFECTANT LES BIENS CULTURELS																	
	Négatifs									Positifs								
	Actuels				Potentiels					Actuels				Potentiels				Total facteurs positifs
	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels	Total facteurs négatifs	Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels		
<b>Changement climatique/problèmes météorologiques</b>	12	59	28	99	16	64	54	134	233		2		2	2		2	4	
Modification des eaux de l'océan			1	1	1	1	5	7	8									
Désertification		6		6		3	2	5	11									
Sécheresses	3	8	3	14	2	8	3	13	27									
Inondations	4	9	5	18	4	14	1	29	47		1		1	1		1	2	
Autres modifications du climat		9	1	10	1	1	10	22	32		1		1	1		1	2	
Tempêtes	5	13	1	29	8	17	10	35	64									
Températures extrêmes		14	7	21		10	13	23	44									
<b>Pollution</b>	18	52	50	120	2	48	35	85	205		1		1	1		1	2	
Pollution atmosphérique	3	9	13	25		7	9	16	41									
Pollution des eaux souterraines	3	9	7	19		14	9	23	42									
Apport excessif d'énergie		4	1	5		5	1	6	11									
Pollution des océans	3	4	3	10			1	1	11									
Déchets solides	8	18	20	46	2	13	1	26	72		1		1	1		1	2	
Pollution des eaux de surface	1	8	6	15		9	4	13	28									
<b>Habitat et développement</b>	7	30	39	76	4	30	52	86	162	1	3	8	12	2	10	13	25	
Développement commercial	1	7	10	18	1	7	12	20	38		1	1	2	1	1	2	4	
Habitat	4	14	10	28	2	9	18	29	57			3	3		3	3	6	
Zones industrielles	1	5	5	11		8	8	16	27									
Installations d'interprétation pour les visiteurs		6	6	6		1	3	4	10			2	2		2	2	4	
Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs	1	4	8	13	1	5	1	17	30	1	2	2	5	1	4	6	11	
<b>Événements écologiques ou géologiques soudains</b>	7	27	24	58	20	53	72	145	203									
Avalanche/ glissement de terrain	2	1	1	4	1	3	1	15	19									
Tremblement de terre	1	5	3	9	6	17	19	42	51									
Érosion et envasement/dépôt	2	9	9	20	2	8	1	21	41									
Incendies	2	9	10	21	9	18	19	46	67									
Tsunami/raz-de-marée					2			6	8									
Éruption volcanique		3	1	4		7	6	13	17									
<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>	14	55	72	141	8	57	77	142	283	6	19	30	55	17	26	47	102	
Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels	2	9	16	27		13	17	30	57		2	3	5	2	2	4	9	
Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés	2	12	21	35	3	12	18	33	68		1	8	9	1	6	7	16	
Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs	4	15	15	34	4	14	21	39	73	4	7	8	19	6	10	19	38	
Chasse, récolte et ramassage traditionnels									0									
Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses	1	9	7	17	1	8	8	17	34	1	7	5	13	6	3	10	23	
Communications des valeurs associées à ce patrimoine	5	10	13	28		10	13	23	51	1	2	6	9	2	5	7	16	
<b>Conditions locales affectant le tissu physique</b>	19	117	117	253	2	71	56	129	382	1	7	3	11	7	2	9	20	
Poussière		12	12	24		8	6	14	38									
Micro-organismes	3	22	16	41		12	1	23	64	1	2	1	4	2	1	3	7	
Nuisibles	4	10	9	23	1	9	5	15	38									
Radiation/lumière		10	12	22		8	4	12	34		1		1	1		1	2	
Humidité relative	4	14	20	38		8	10	18	56		1	1	2	1		1	3	
Température	2	16	15	33		9	4	13	46		1		1	1		1	2	
Eau	3	20	17	40	1	10	13	24	64		2		2	2		2	4	
Vent	3	13	16	32		7	3	10	42			1	1		1	1	2	
<b>Grand Total</b>	<b>107</b>	<b>498</b>	<b>497</b>	<b>1102</b>	<b>71</b>	<b>462</b>	<b>494</b>	<b>1027</b>	<b>2129</b>	<b>12</b>	<b>44</b>	<b>59</b>	<b>115</b>	<b>40</b>	<b>54</b>	<b>102</b>	<b>217</b>	

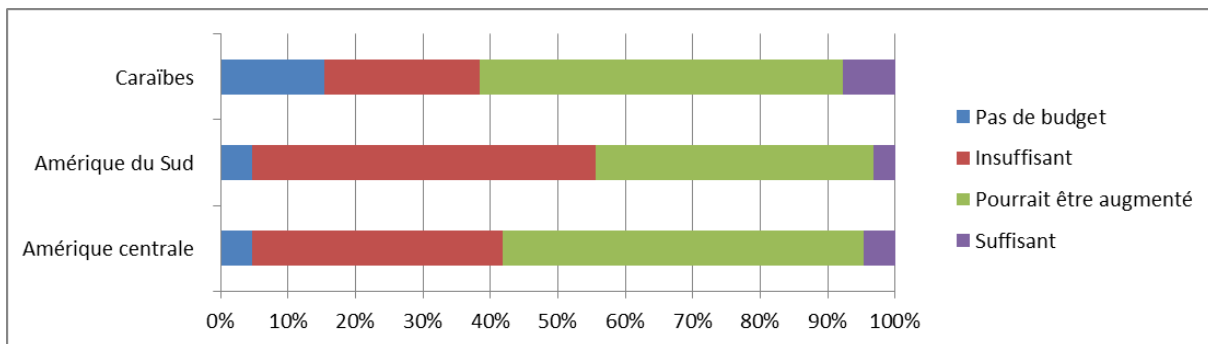
Facteur	FACTEURS AFFECTANT LES BIENS MIXTES													
	Négatifs							Positifs						
	Actuels			Potentiels			Total facteurs négatifs	Actuels			Potentiels			Total facteurs positifs
Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels	Amérique centrale		Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Amérique du Sud	Amérique centrale	Total facteurs potentiels		
<b>Gestion et facteurs institutionnels</b>								2	6	8	6	2	8	16
Activités de recherche/de suivi à fort impact									2	2	2		2	4
Activités de recherche/de suivi à faible impact								1	2	3	2	1	3	6
Activités de gestion								1	2	3	2	1	3	6
<b>Utilisation de ressources matérielles</b>		2	2		3	3	5	2	1	3	1	2	3	6
Exploitation minière					1	1	1							
Pétrole/gaz														
Exploitation de carrières		1	1		1	1	2	1		1		1	1	2
Exploitation hydraulique		1	1		1	1	2	1	1	2	1	1	2	4
<b>Utilisation/modification des ressources biologiques</b>	7	8	15	7	9	16	31		3	3	3		3	6
Aquaculture														
Chasse commerciale	1		1	1		1	2							
Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales	1	1	2	1	1	2	4							
Production de semences		1	1		1	1	2							
Pêche/collecte de ressources aquatiques									1	1	1		1	2
Exploitation forestière/production de bois	1		1	1		1	2							
Modification du régime des sols	1	1	2	1	1	2	4							
Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques	1	2	3	1	2	3	6							
Chasse de subsistance	1	1	2	1	2	3	5							
Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance	1	2	3	1	2	3	6		2	2	2		2	4
<b>Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes</b>		4	4		5	5	9							
Espèces hyper-abondantes														
Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce		1	1		1	1	2							
Espèces envahissantes/exotiques marines														
Espèces envahissantes/exotiques terrestres		1	1		2	2	3							
Matériel génétiquement modifié														
Espèces transportées		2	2		2	2	4							
<b>Infrastructures de transport</b>		3	3	1	3	4	7	1		1				1
Infrastructures de transport aérien		1	1		1	1	2							
Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport		1	1	1	1	2	3							
Infrastructures de transport de surface		1	1		1	1	2	1		1				1
Infrastructures de transport maritime														
Infrastructures de transport souterrain														
<b>Infrastructures de services</b>		3	3		3	3	6	3	1	4	1	4	5	9
Installations localisées		1	1		1	1	2	1		1		1	1	2
Grandes installations linéaires		1	1		1	1	2					1	1	1
Infrastructures liées aux énergies non renouvelables														
Infrastructures liées aux énergies renouvelables								1		1		1	1	2
Infrastructures hydrauliques		1	1		1	1	2	1	1	2	1	1	2	4

Facteur	FACTEURS AFFECTANT LES BIENS MIXTES														
	Négatifs							Positifs							
	Actuels			Potentiels			Total facteurs négatifs	Actuels			Potentiels			Total facteurs positifs	
	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels		Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Amérique du Sud	Amérique centrale	Total facteurs potentiels		
<b>Autres activités humaines</b>	2	3	5	2	3	5	10								
Troubles civils															
Destruction délibérée du patrimoine	1	1	2	1	1	2	4								
Activités illégales	1	2	3	1	2	3	6								
Entraînement militaire															
Terrorisme															
Guerre															
<b>Changement climatique/problèmes météorologiques</b>	2	1	3	2	1	3	6								
Modification des eaux de l'océan															
Désertification															
Sécheresses															
Inondations															
Autres modifications du climat															
Tempêtes	1	1	2	1	1	2	4								
Températures extrêmes	1		1	1		1	2								
<b>Pollution</b>	2	7	9	2	9	11	20								
Pollution atmosphérique	1	2	3	1	2	3	6								
Pollution des eaux souterraines		1	1		2	2	3								
Apport excessif d'énergie		1	1		1	1	2								
Pollution des océans															
Déchets solides	1	2	3	1	2	3	6								
Pollution des eaux de surface		1	1		2	2	3								
<b>Habitat et développement</b>		3	3		3	3	6	2	2	4	2		2	6	
Développement commercial		1	1		1	1	2								
Habitat		1	1		1	1	2								
Zones industrielles															
Installations d'interprétation pour les visiteurs								1	2	3	2		2	5	
Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs		1	1		1	1	2	1		1				1	
<b>Événements écologiques ou géologiques soudains</b>	3	3	6	3	7	10	16								
Avalanche/ glissement de terrain					2	2	2								
Tremblement de terre	1		1	1	1	2	3								
Érosion et envasement/dépôt	1	2	3	1	2	3	6								
Incendies	1	1	2	1	2	3	5								
Tsunami/raz-de-marée															
Éruption volcanique															
Facteur	FACTEURS AFFECTANT LES BIENS MIXTES														
	Négatifs							Positifs							
	Actuels			Potentiels			Total facteurs négatifs	Actuels			Potentiels			Total facteurs positifs	
	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs potentiels		Amérique centrale	Amérique du Sud	Total facteurs actuels	Amérique du Sud	Amérique centrale	Total facteurs potentiels		
<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>	2	2	4	2	2	4	8	5	6	11	6	5	11	22	
Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels								1		1		1		2	
Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/ des communautés		1	1		1	1	2	1	2	3	2	1	3	6	
Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs	1		2	1	1	2	4	1	1	2	1	1	2	4	
Chasse, récolte et ramassage traditionnels	1		1	1		1	2								
Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses								1	1	2	1	1	2	4	
Modifications des valeurs associées à ce patrimoine								1	2	3	2	1	3	6	
<b>Conditions locales affectant le tissu physique</b>	5	6	11	5	8	13	24								
Poussière															
Micro-organismes	1	2	3	1	2	3	6								
Nuisibles															
Radiation/lumière	1		1	1		1	2								
Humidité relative	1	1	2	1	2	3	5								
Température	1	1	2	1	2	3	5								
Eau		2	2		2	2	4								
Vent	1		1	1		1	2								

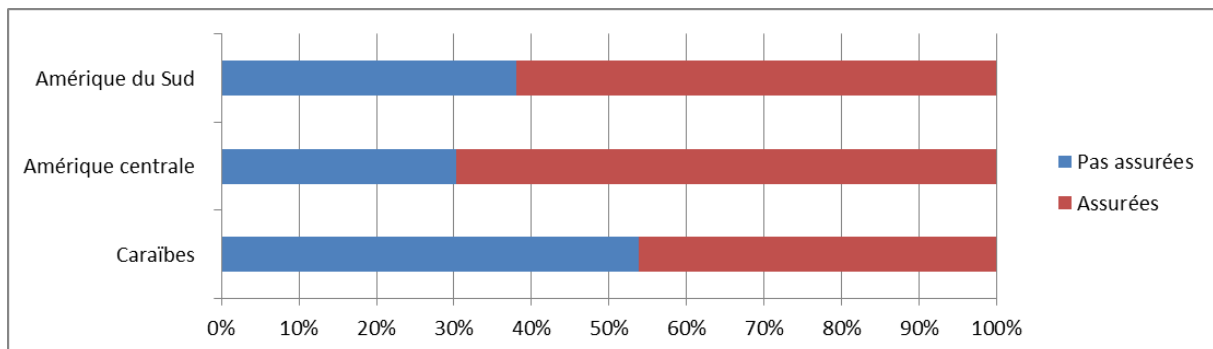
4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (ne fournissez pas les données monétaires, mais le pourcentage relatif aux sources de financement)



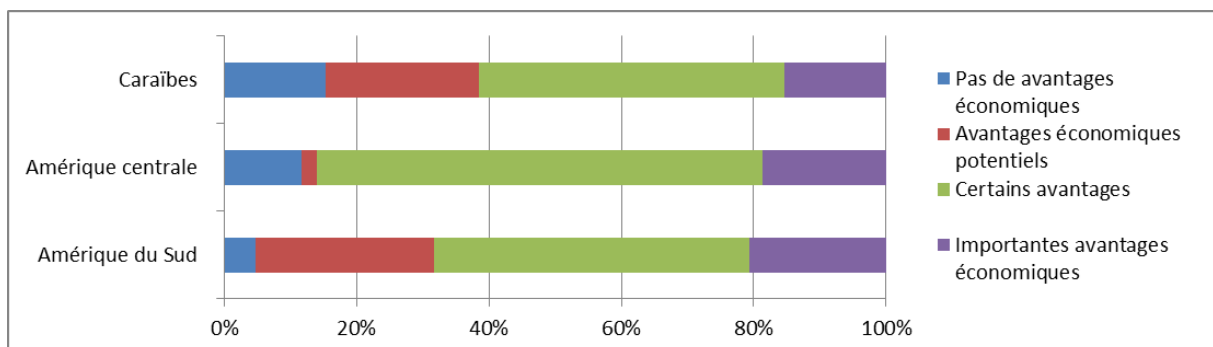
4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?



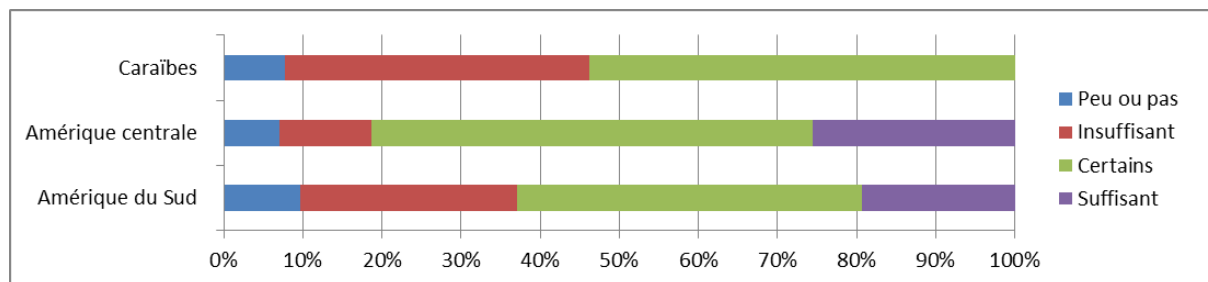
4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?



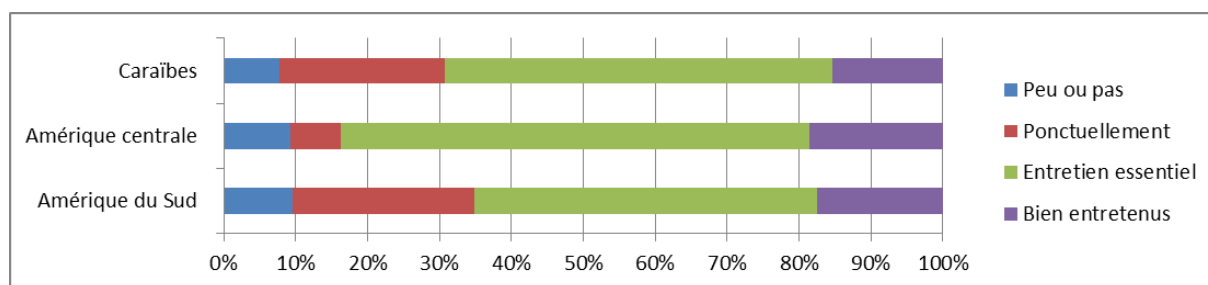
4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ? (Voir page )



4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de la gestion ?



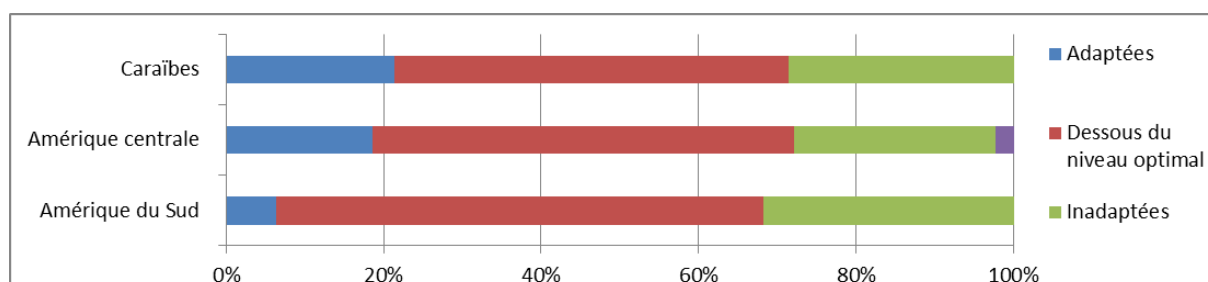
4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?



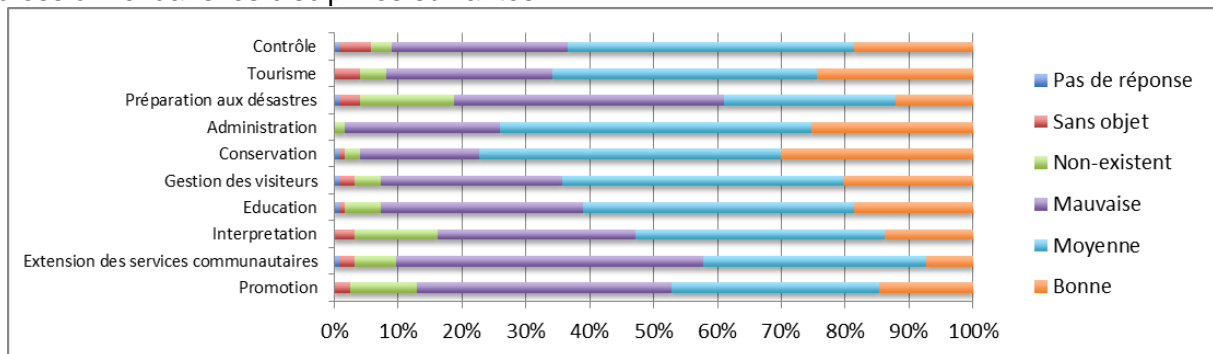
4.4.9 - 4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

	Q4.4.9		Q4.4.10		Q4.4.11	
	Plein temps	Temps partiel	Permanentes	Saisonniers	Payées	Volontaires
<b>Culturel</b>	77,9	22,1	77,8	22,2	77,8	22,2
<b>Naturel</b>	86,0	14,0	82,9	17,1	82,9	17,1
<b>Mixtes</b>	65,0	35,0	98,3	1,7	98,3	1,7

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

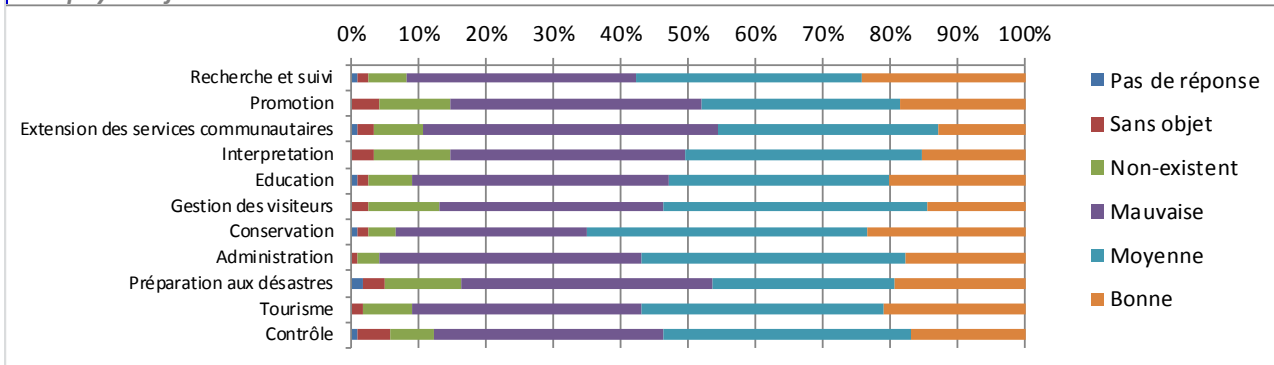


4.4.13 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes :

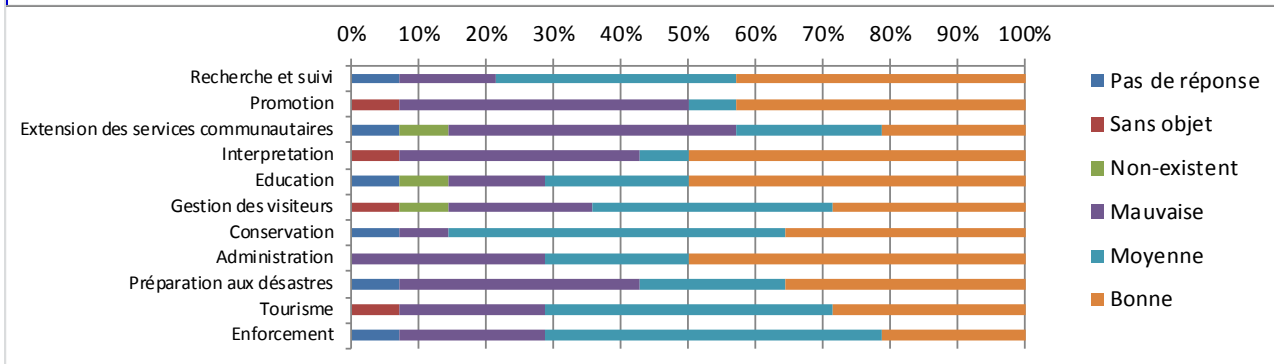


4.4.14 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

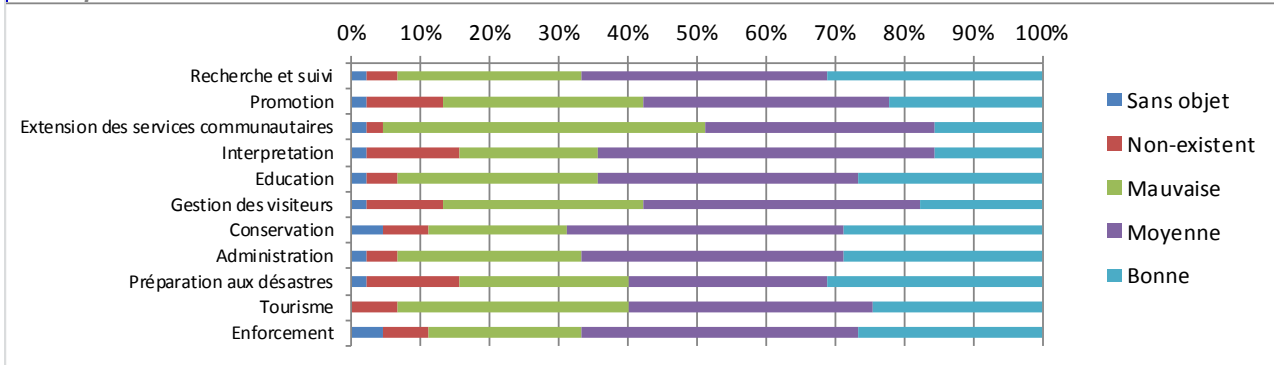
*Tous pays confondus*



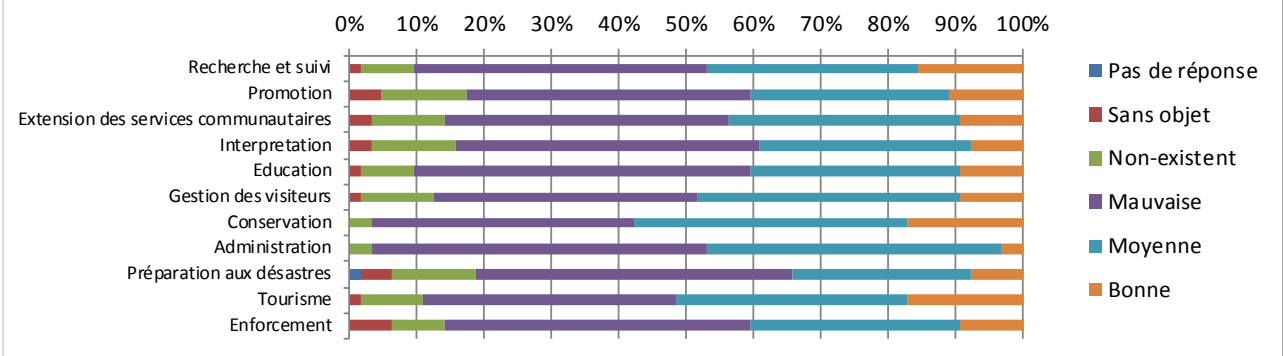
*Caraïbes*



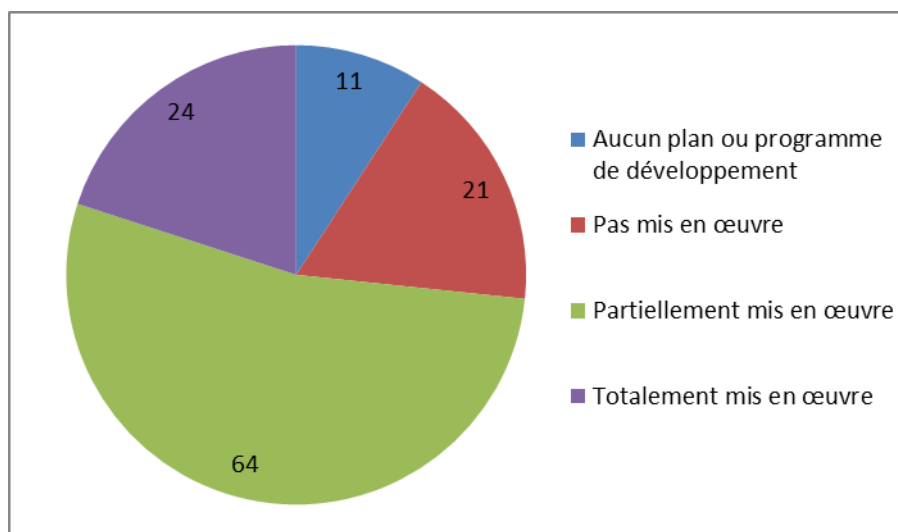
*Amérique centrale*



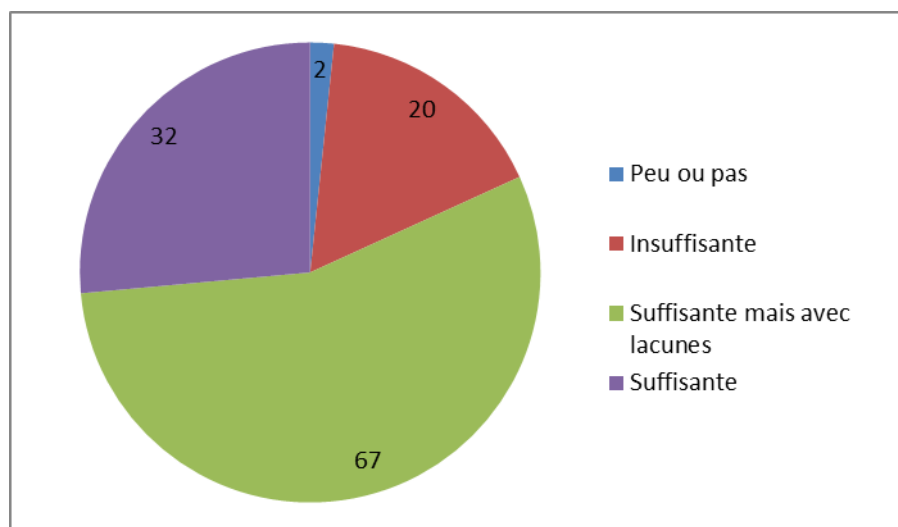
**Amérique du Sud**



**4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?**

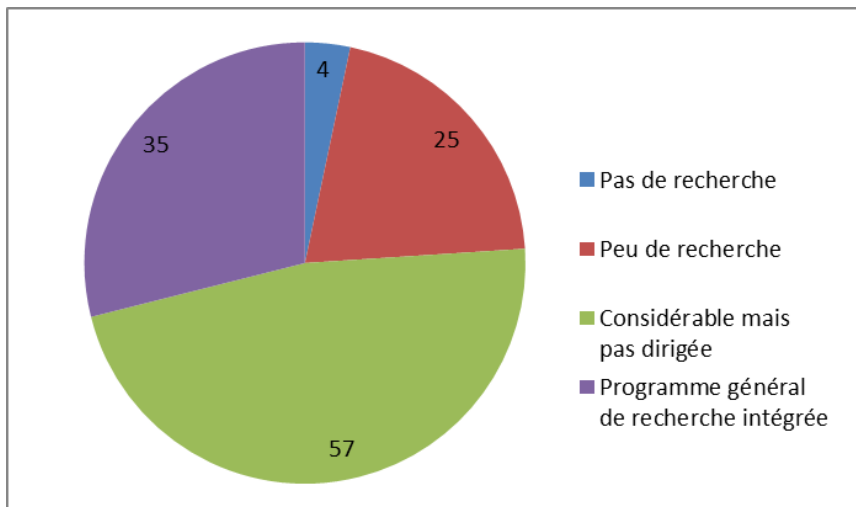


**4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?**

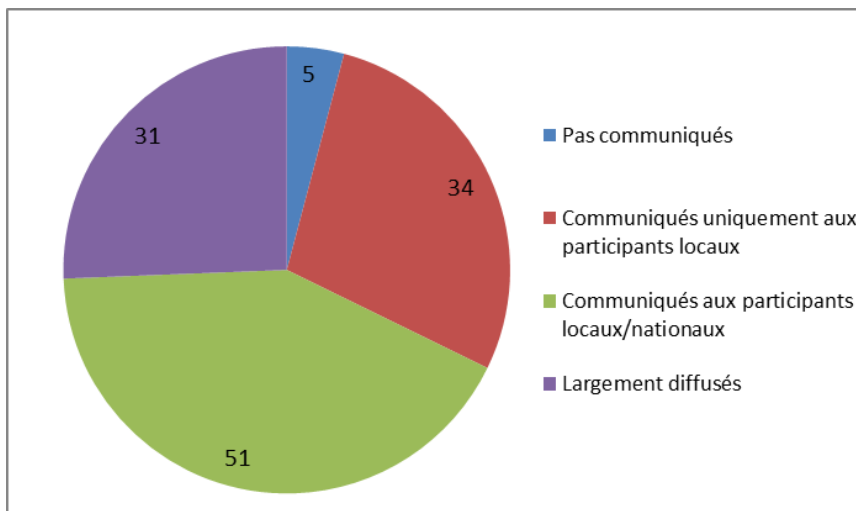




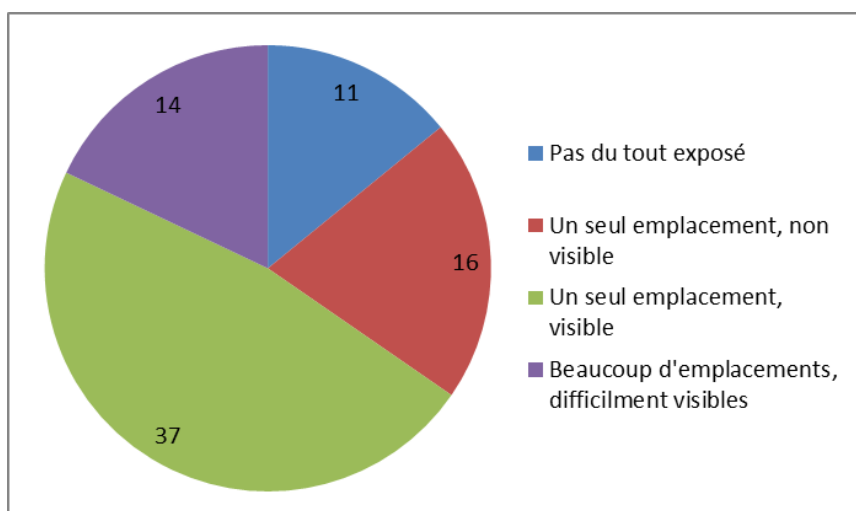
4.5.2 - A-t-on un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?



4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

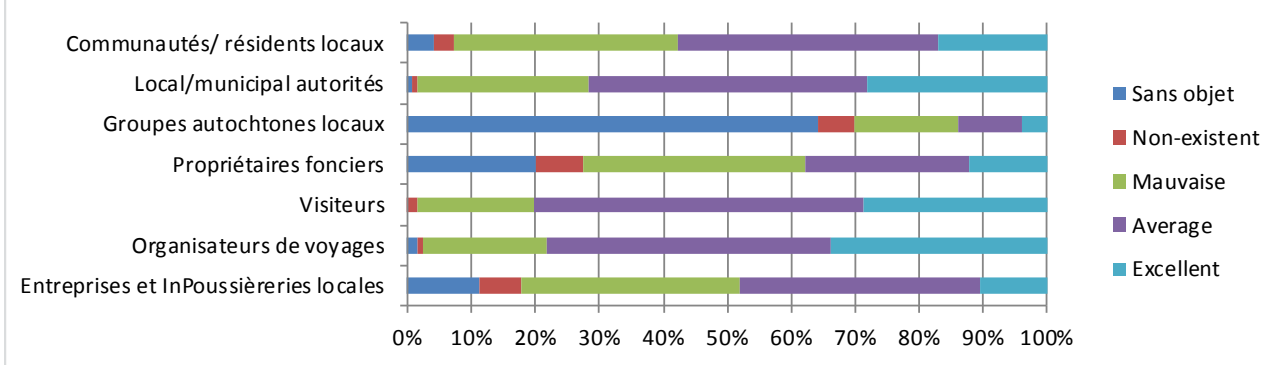


4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

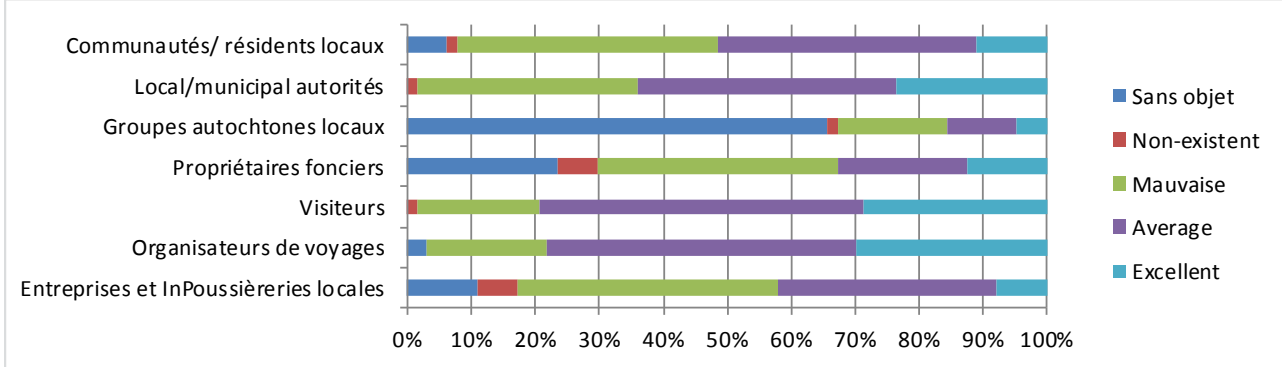


4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants :

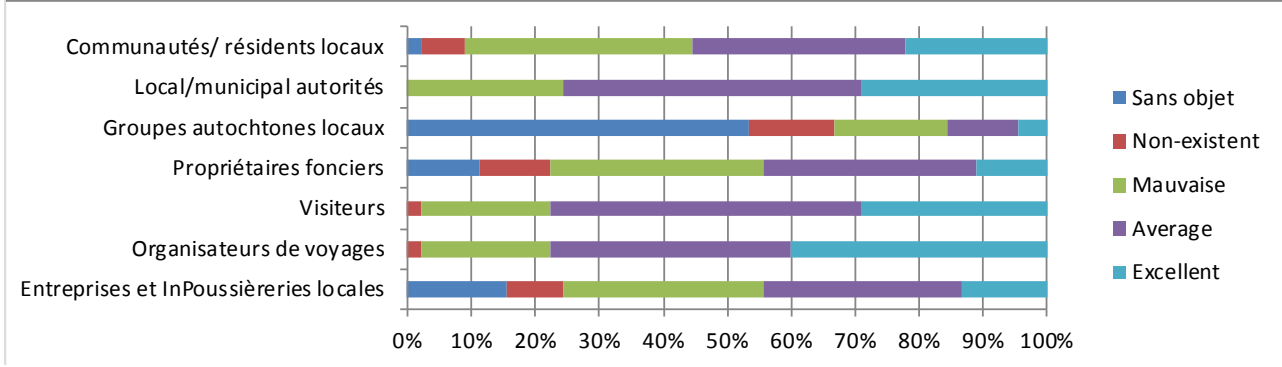
*Tous pays confondus*



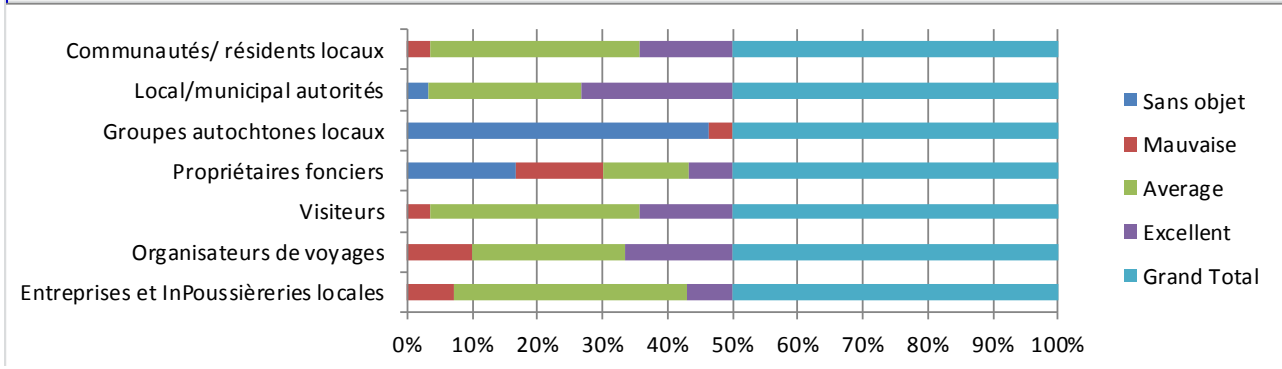
*Amérique du Sud*



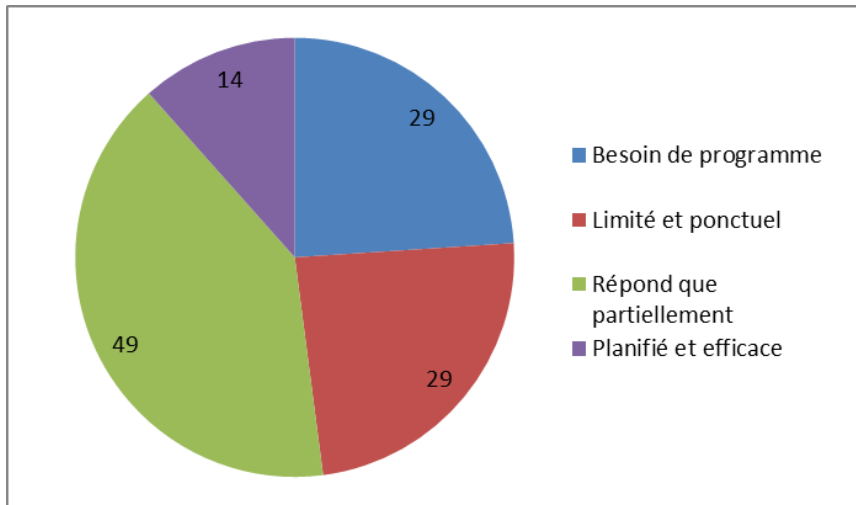
*Amérique centrale*



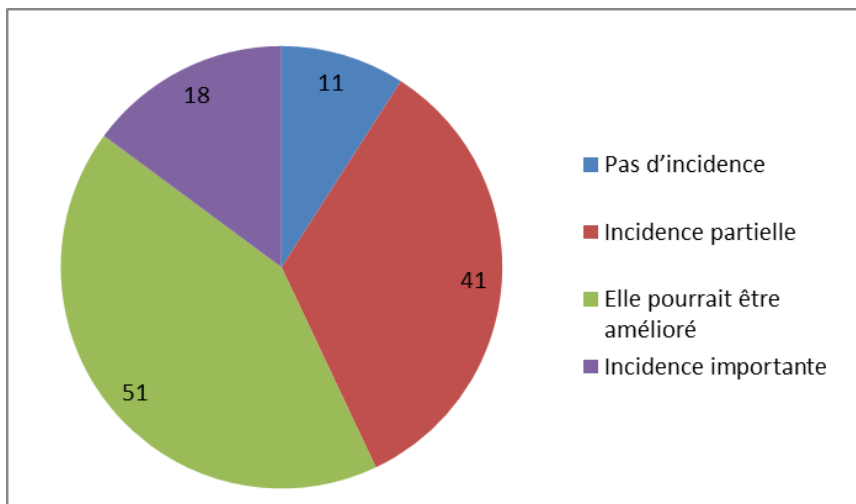
*Caraïbes*



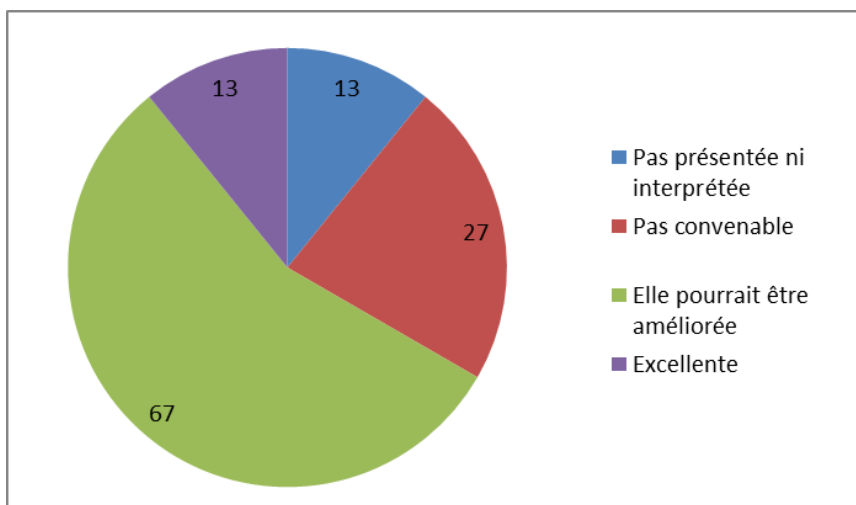
4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?



4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

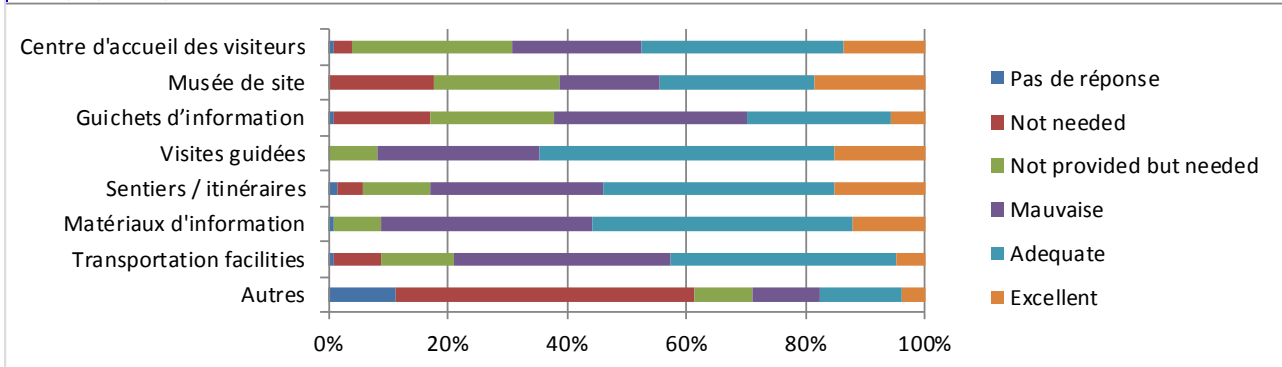


4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

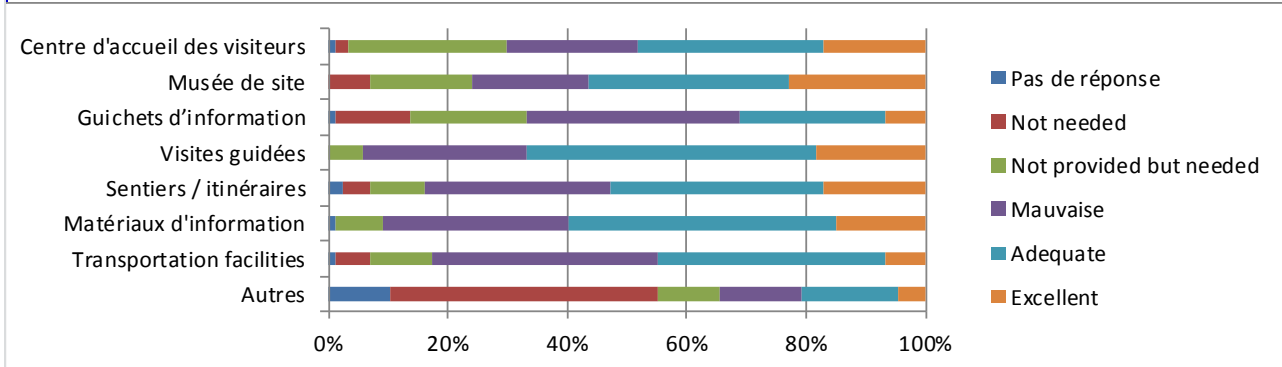


4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

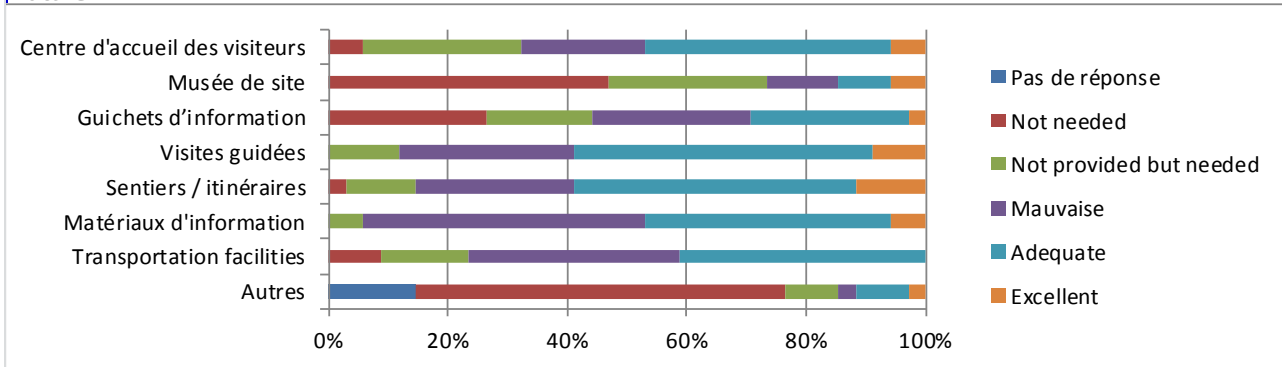
**Tous pays confondus**



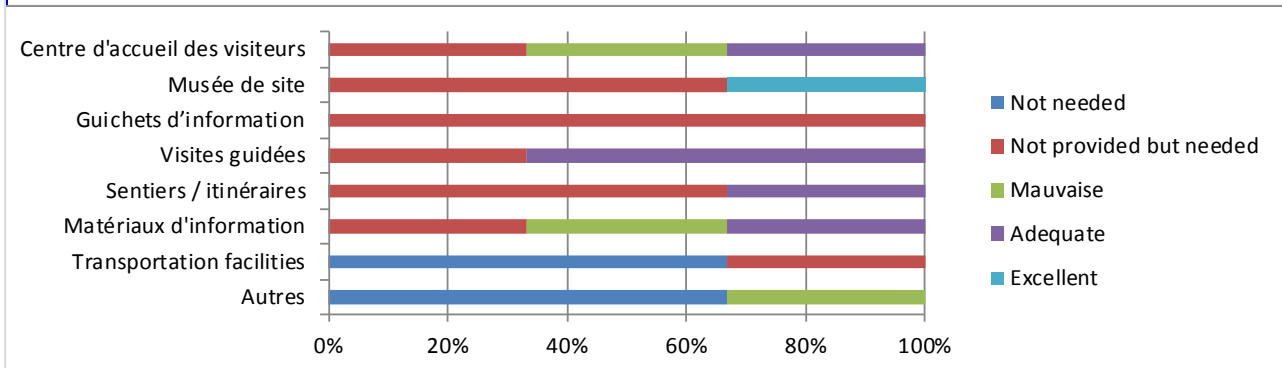
**Culturel**



**Naturel**



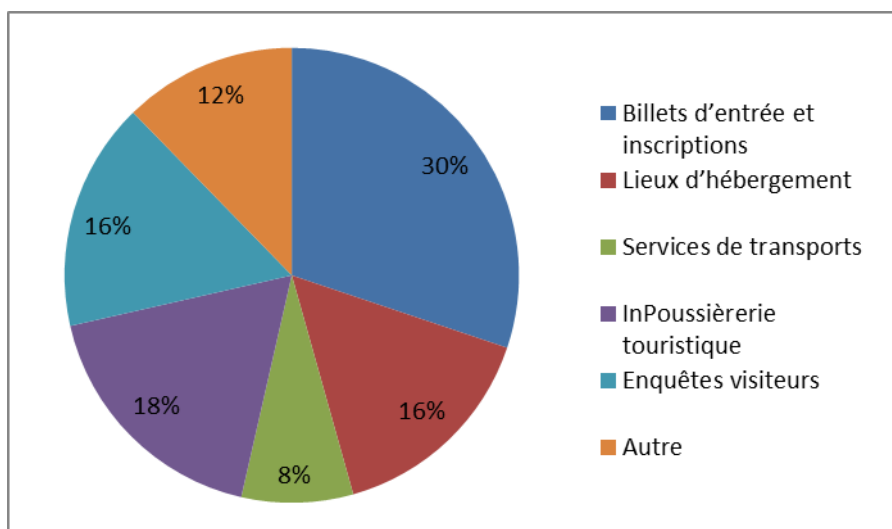
**Mixtes**



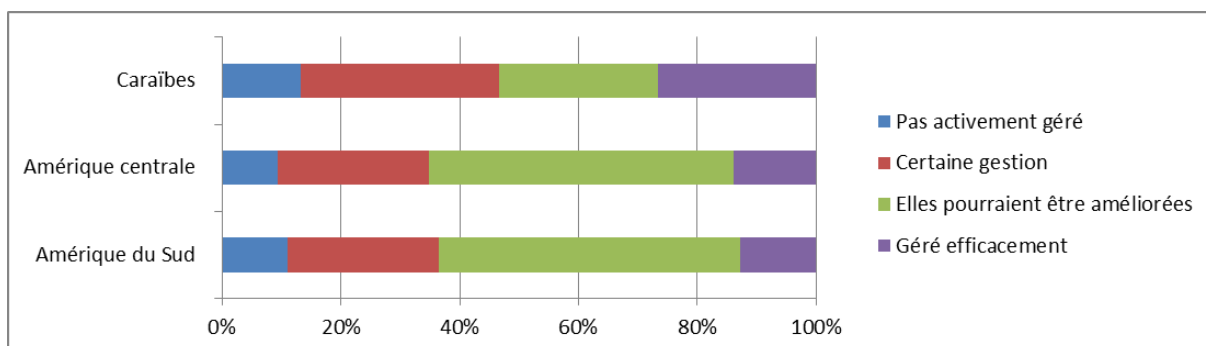
#### 4.7.1 - Tendence du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années



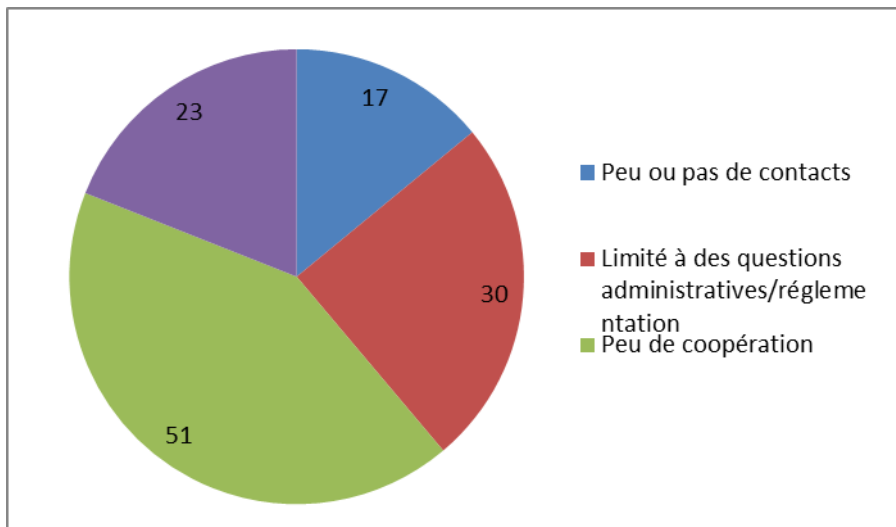
#### 4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation



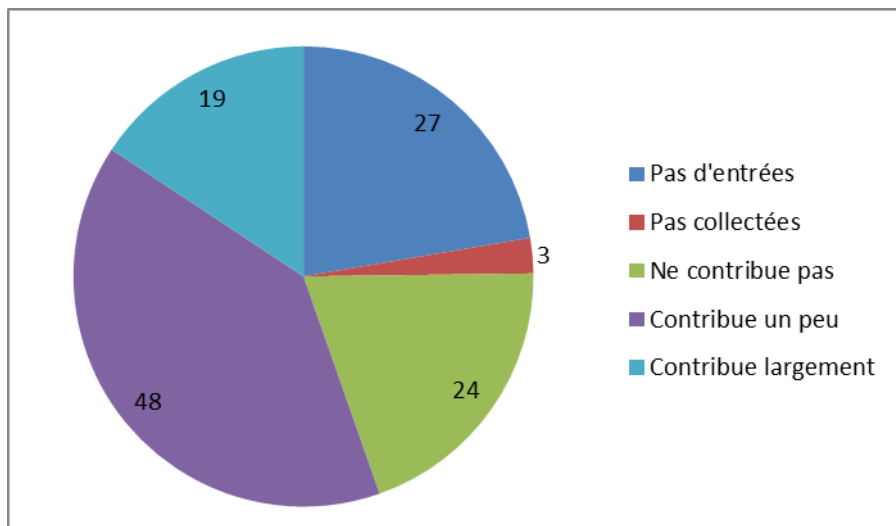
#### 4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa valeur universelle exceptionnelle est maintenue ?



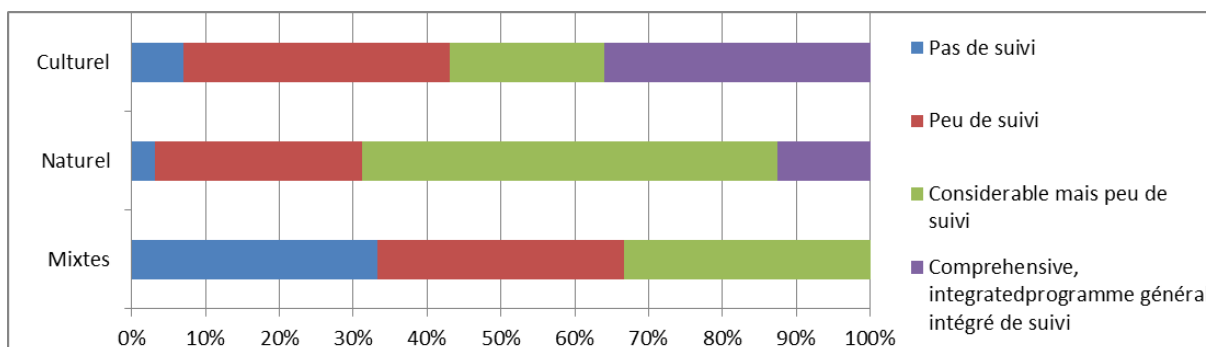
4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?



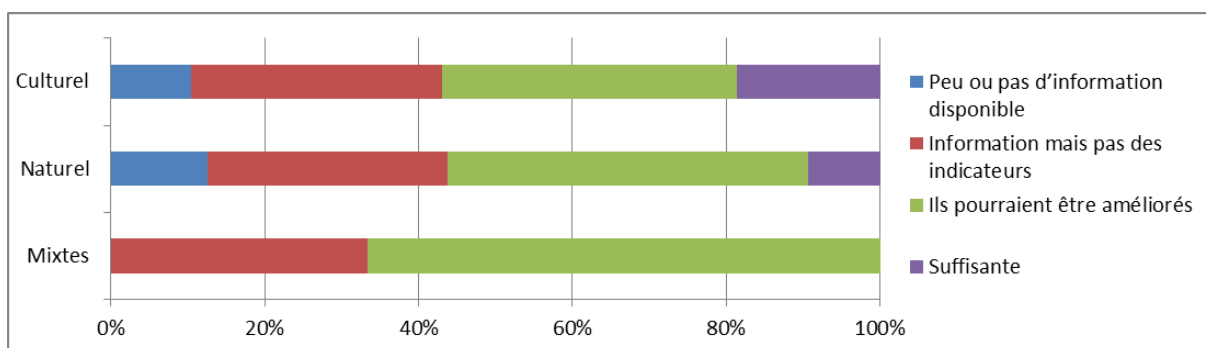
4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?



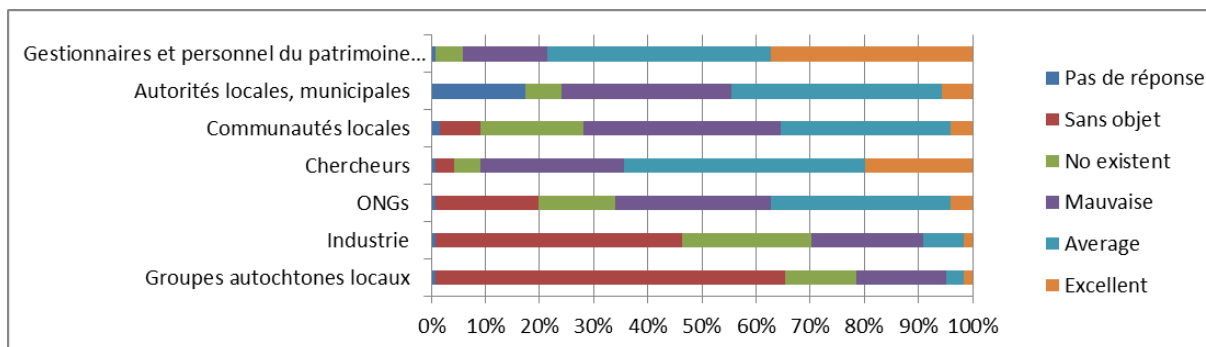
4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?



4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ? (Voir page )



4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi (Voir page )



4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

...	Pas de recommandations	Pas commencé	En cours	Achevée	Total
Culturel	19	12	47	8	86
Naturel	13	2	13	4	32
Mixtes	2	0	1	0	3
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>14</b>	<b>61</b>	<b>12</b>	<b>121</b>
	28,10%	11,57%	50,41%	9,92%	100,00%

5.3.1 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial ?

...	Sans objet	Gravement compromise	Compromise	Préservée	Total
Culturel	1	1	16	68	86
Naturel	17	0	2	13	32
Mixtes	0	0	1	2	3
Total	18	1	19	83	121

5.3.2 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial?

...	Gravement compromise	Compromise	Préservée	Total
Culturel	1	33	52	86
Naturel	0	10	21	31
Mixtes	0	1	2	3
Total	1	44	75	120

5.3.3 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de la valeur

...	Gravement compromise	Compromise, mais mesures prises	Préservée	Total
Culturel	5	16	65	86
Naturel	0	7	25	32
Mixtes	0	0	3	3
Total	5	23	93	121

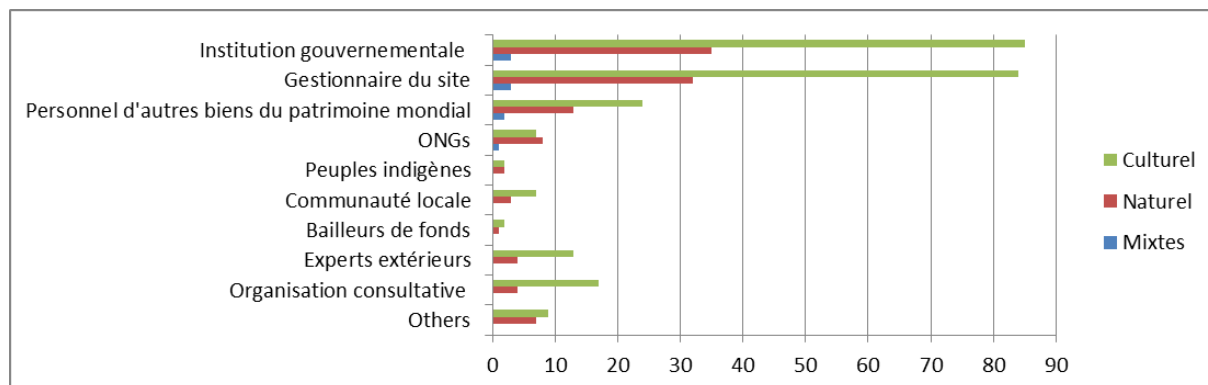
universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

5.3.4 - Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien?

...	Gravement dégradées	Dégradées	Partiellement dégradées	Intacts pour l'essentiel	Total
Culturel	2	2	41	41	86
Naturel	0	1	10	21	32
Mixtes	0	0	0	3	3
Total	2	3	51	65	121



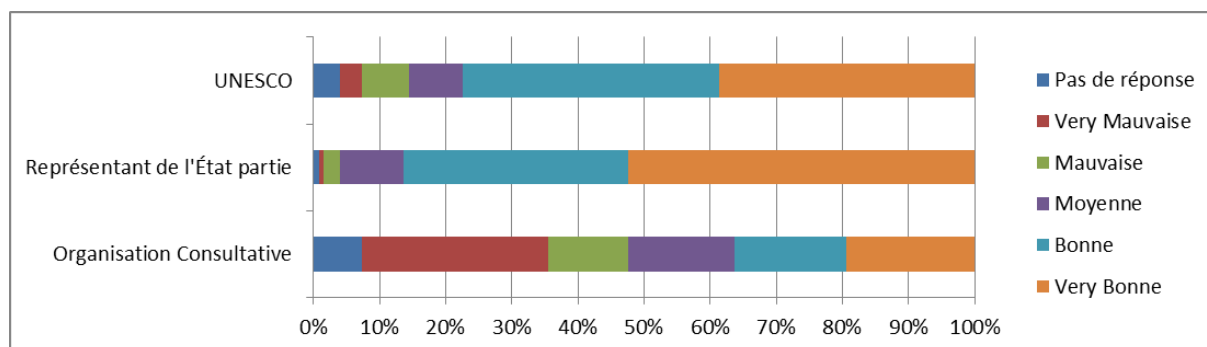
### 6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique.



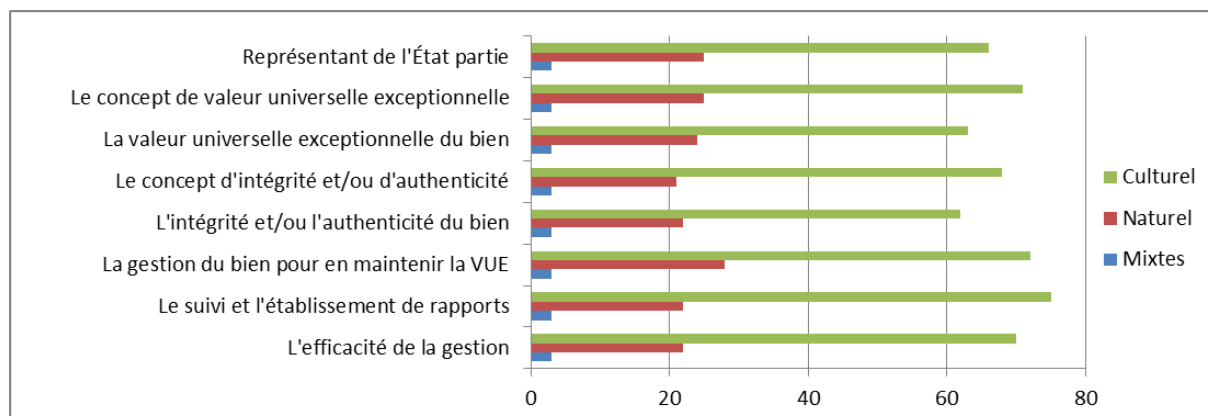
### 6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible ?

...	Total
Oui	97
Non	24
Total	121

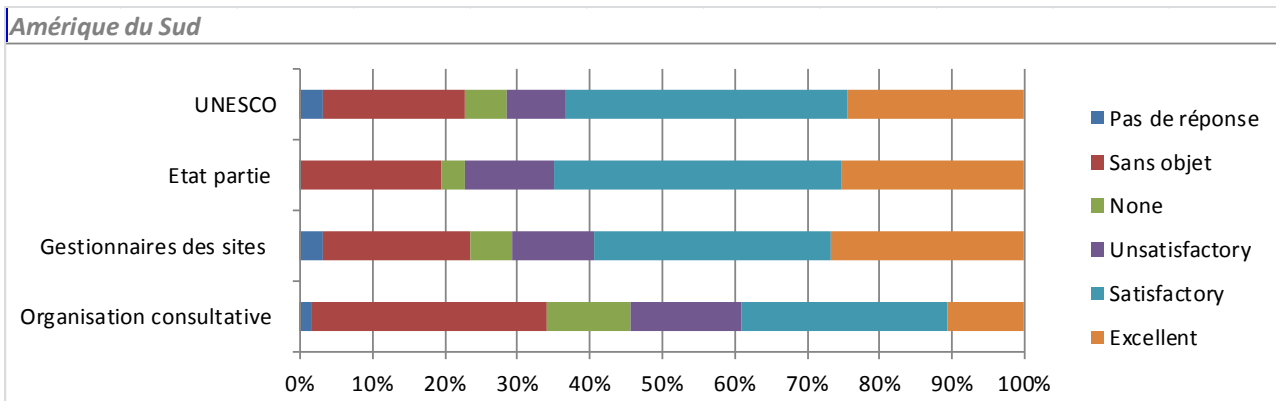
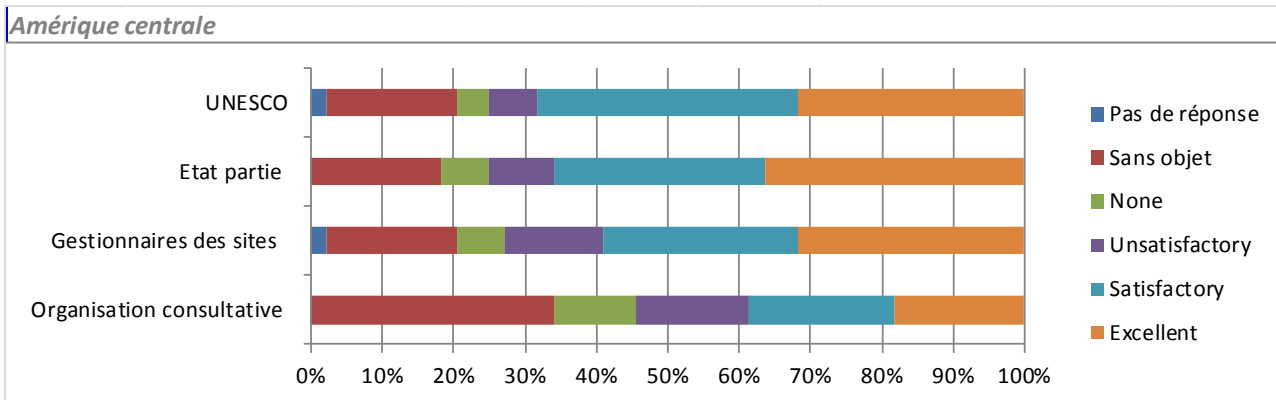
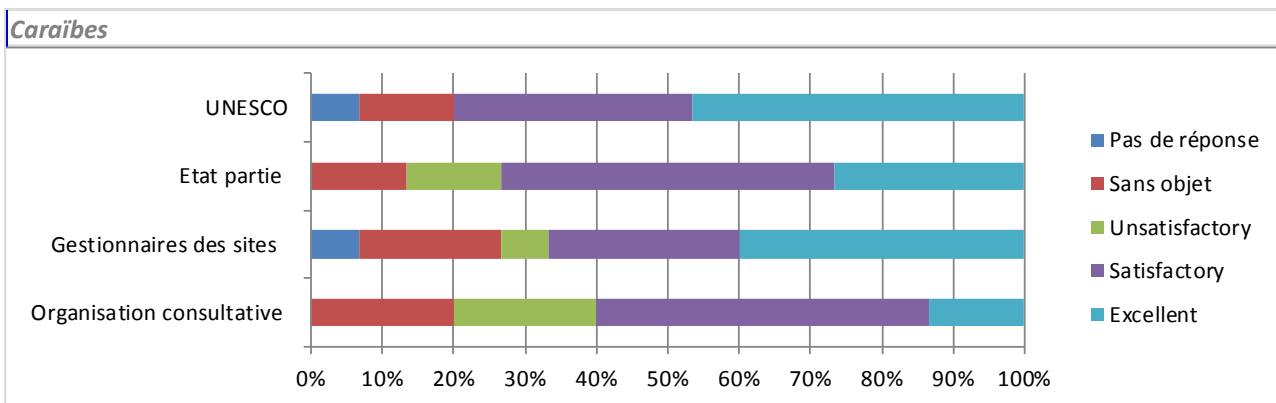
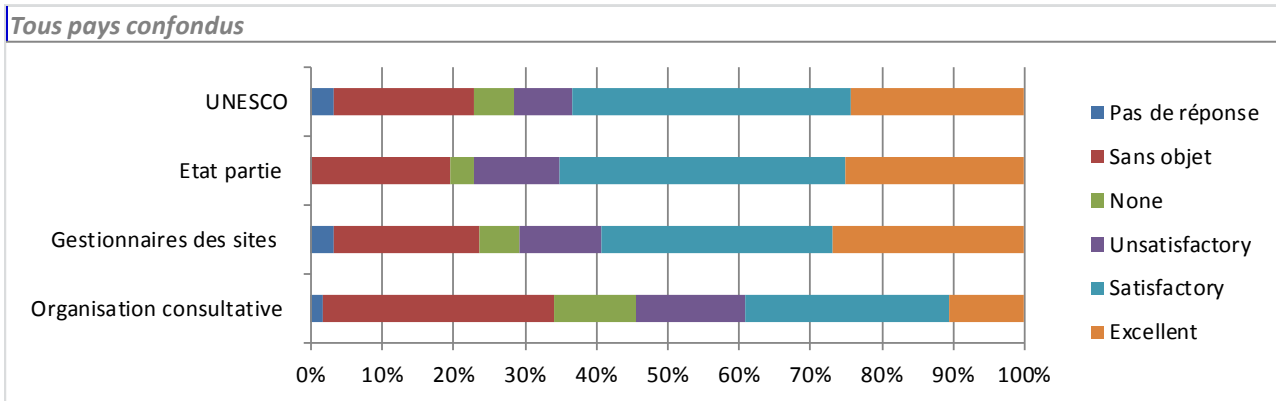
### 6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique



### 6.8 - Le processus d'établissement des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?



6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice d'établissement de Rapports périodiques par les entités suivantes :



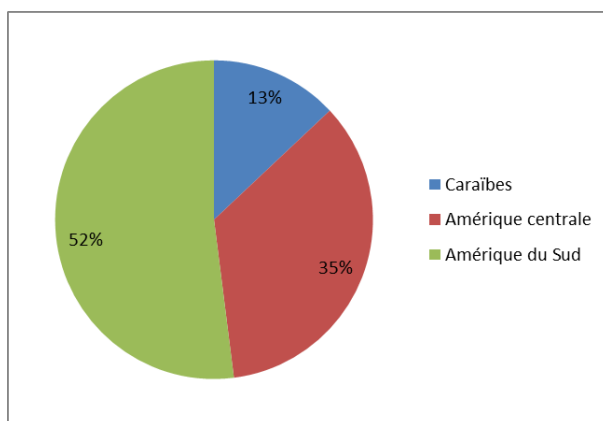
## ANNEXE II : RÉPARTITION DE GENRES PAR RÉUNION

### Réunions du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes

Les diagrammes suivants indiquent la répartition *géographique* et par *sexe* des participants aux réunions de l'exercice des rapports périodiques pour la région Amérique latine et Caraïbes organisées entre 2009 et 2012 dans le cadre du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes.

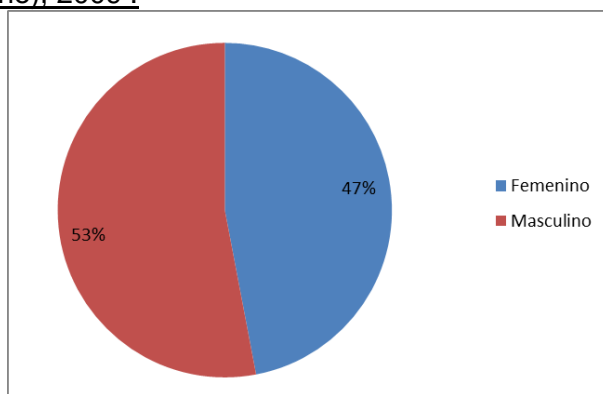
#### A. Répartition géographique

Le graphique ci-dessous illustre la répartition géographique globale pour l'ensemble des réunions.

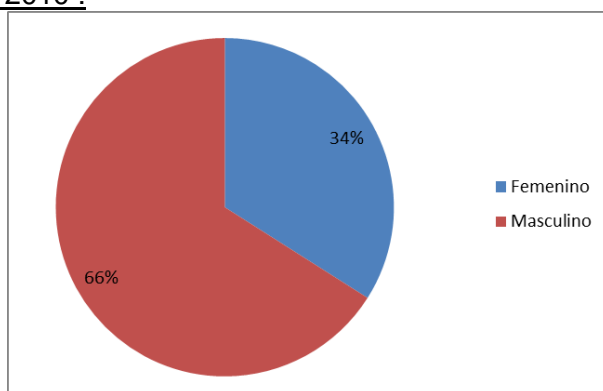


#### B. Répartition des sexes par réunion

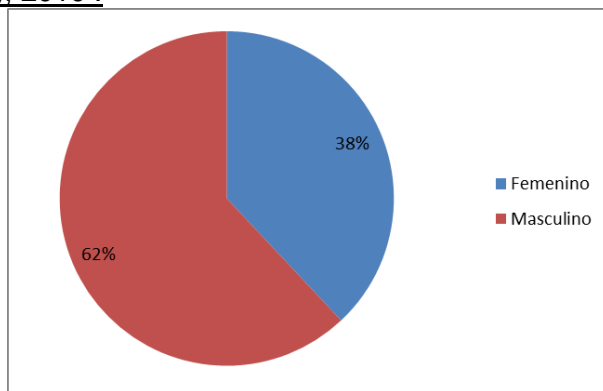
##### Buenos Aires (Argentine), 2009 :



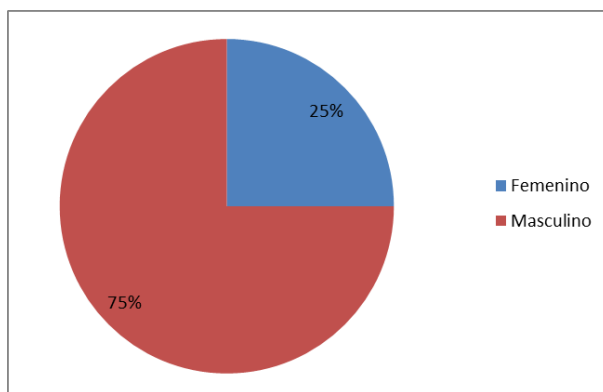
##### Zacatecas (Mexique), 2010 :



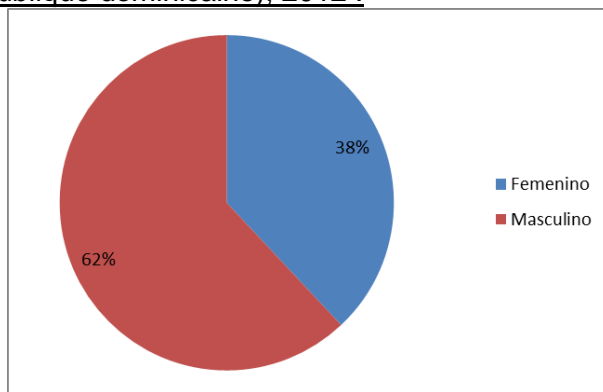
Rio de Janeiro (Brésil), 2010 :



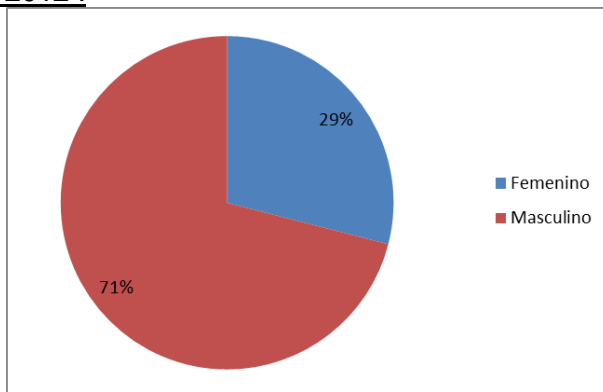
Barbade, 2011 :



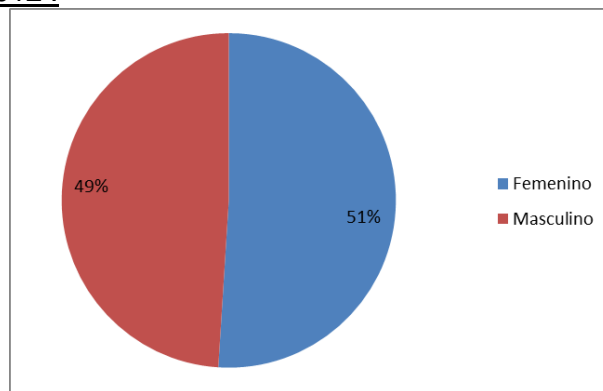
Saint-Domingue (République dominicaine), 2012 :



Zacatecas (Mexique), 2012 :



Ouro Preto (Brésil), 2012 :



Santiago du Chili (Chili), 2012 :

